

# vernier information





## AVANT-PROPOS

Dans ce numéro, nous donnons un aperçu sur certaines institutions pour l'enfance et plus particulièrement les crèches, les écoles primaires et moyennes et les activités parascolaires.

Un chapitre est consacré à la santé et un autre à la sécurité. Dans ce dernier, nous présentons le service du feu communal, les sauveteurs auxiliaires, les samaritains et la protection civile.

Monsieur Pittard, ancien Maire, une fois de plus nous a prêté main-forte pour présenter les rues de la commune et l'origine de leur dénomination.

Nous le remercions pour cette collaboration et également pour l'article qu'il a rédigé pour le programme culturel 82-83 concernant le théâtre «Voltaire» de Châtelaine.

Une dernière série d'articles traite des problèmes routier et d'assainissement. Pour la page de couverture de cette édition, nous avons fait appel au célèbre artiste autrichien BERANN qui est le père de l'illustration des stations touristiques et des paysages. Il a actuellement à son actif les panneaux publicitaires des stations les plus renommées et a réalisé des albums pour la NASA sur le relief féérique des fonds maritimes. Pour la tâche que nous lui avons confiée, il avait comme toile de fond le Salève et le Mont-Blanc. C'est le même paysage qui est apparu pour la première fois dans l'histoire de la peinture comme cadre naturel pour une scène biblique: la pêche miraculeuse de Konrad WITZ.

Berann a mis en valeur au premier plan le territoire de la Commune de Vernier délimité par les méandres du Rhône et a magistralement reproduit Genève et sa rade à l'arrière.

A lui et à tous ceux qui ont collaboré à ce numéro, nous leur exprimons notre gratitude.

Fulvio MORUZZI, Maire

Charles BROYE, Conseiller administratif

Fritz HÄMMERLI, Conseiller administratif

|   |    |
|---|----|
| Avant-propos  | 1  |
| Crèche des Avanchets  | 2  |
| Jardins d'enfants et garderie   | 3  |
| Ecoles primaires  | 4  |
| Critères d'implantation pour les écoles primaires                         | 6  |
| Le Collège des Coudriers  | 7  |
| Le Collège du Renard  | 9  |
| Restaurants scolaires de Vernier  | 11 |
| Activités parascolaires   | 11 |
| Clinique dentaire de la jeunesse  | 12 |
| Théâtre et école  | 18 |
| Association de parents  | 19 |
| Santé   | 21 |
| Social  | 25 |
| Service de consultations juridiques                                       | 27 |
| Boutique du Déjàporté   | 27 |
| Emplois   | 28 |
| Nomenclature et origines des rues basées sur l'étude de M. Pierre Pittard | 32 |
| Assainissement  | 42 |
| Voirie  | 54 |
| Environnement   | 62 |
| Transports publics de Vernier   | 63 |
| Sécurité  | 64 |
| Anciennes parutions   | 70 |
| Association de vacances Vernier - Bois-Gentil                             | 71 |

Maquette: G. Augustin, graphiste.

Impression: Imprimerie du Progrès,  
Michel Tranchet.

# Crèche des Avanchets

La construction de la crèche des Avanchets touche à sa fin et l'inauguration est prévue pour le 19 mars 1983. L'ouverture est fixée au mardi de Pâques 5 avril 1983. Il est donc grand temps d'inscrire vos bébés et petits enfants. En réservant leur place, cela nous permettra d'organiser le fonctionnement.

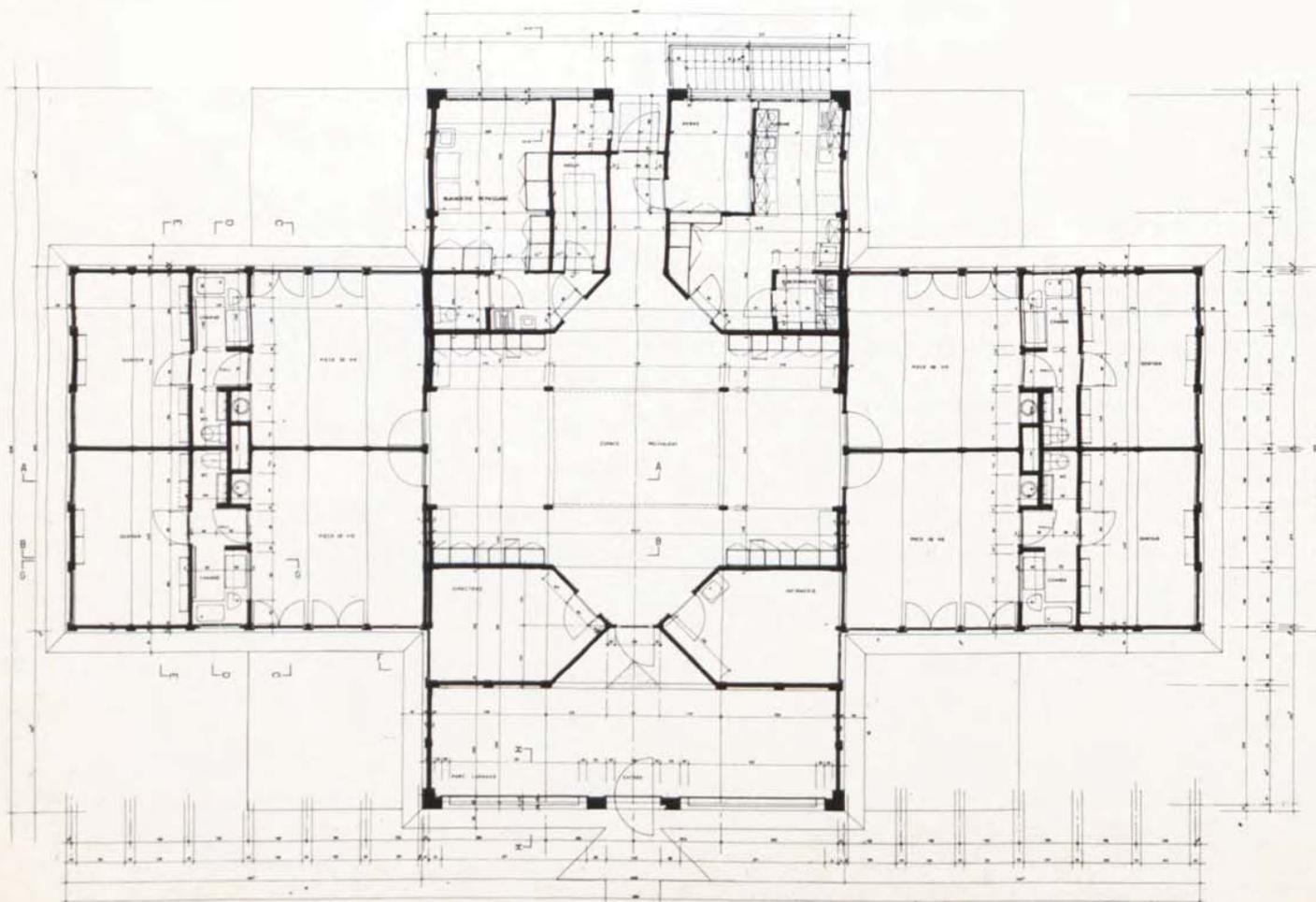
La crèche accueille en priorité les bébés, dès la fin du congé de maternité, ainsi que les enfants des parents qui travaillent. Dans une crèche, les enfants sont pris en charge soit la journée ou la demi-journée avec les repas et le temps de repos. Les enfants peuvent y grandir jusqu'à l'âge de la scolarité. Toute la maison a été conçue pour respecter au plus près le rythme de chaque enfant.

Les inscriptions sont à faire au Centre social d'Avanchet, rue du Grand-Bay 18 ou par téléphone au 96 59 30.

Merci et meilleures salutations.



*Ruedi SCHÖNBÄCHLER*



# Jardins d'enfants et garderie

## GARDERIE POP-CORN

*Lieu:* Salle des fêtes du Lignon  
*Horaire:* arrivée entre 13 h. 30 et 14 h. 30 (sauf mercredi jusqu'à 15 h.)  
départ entre 16 h. 00 et 17 h. 30

Le mercredi après-midi, la garderie accueille également des enfants âgés de quelques mois à deux ans et demi.

*Prix:* pour 1 enfant Fr. 6.—  
pour 2 enfants Fr. 10.—  
pour 3 enfants Fr. 11.—  
Abonnement 10 entrées Fr. 55.—

*La garderie est fermée le jeudi toute la journée*

## JARDIN D'ENFANTS

*Horaire:* 08 h. 30 à 11 h.  
*Prix:* Fr. 100.— par mois (10 mois par an)  
*Vacances:* Vacances scolaires  
*Renseignements:*  
Au jardin d'Enfants Pop-Corn, chaque jour de 08 h. 30 à 11 h. Pop-Corn - Tél. 96 24 96.

*Ouvert le jeudi matin*

*Meilleures pensées  
Les jardinières*

## JARDINS D'ENFANTS «LE TRÈFLE»

En juin 1964, né d'une initiative privée, s'ouvrit à Balexert, le premier jardin d'enfants de la Commune de Vernier. Vu son succès, les responsables en organisèrent un deuxième à Vernier-Village en 1967 et un troisième à l'avenue Henri-Golay en 1972.

Un grand nombre de problèmes se sont posés, tels que locaux, fonds pour l'achat de matériel, personnel, etc.

Ceci a nécessité une étroite collaboration avec les autorités de la Commune de Vernier qui mettent gracieusement des locaux à notre disposition et assurent l'équilibre de notre balance financière.

Peu à peu, le jardin de Balexert voyait sa clientèle diminuer alors qu'arrivaient les premiers habitants des Avanchets. Le transfert s'imposait. Le jardin de Balexert laissa sa place à celui des Avanchets, en septembre 1974.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 ans 1/2, ou 2 ans pour autant qu'ils soient propres.

Prenez contact avec nos jardinières qui vous conseilleront. *Pour les Avanchets:* rue du Grand-Bay 13, Ecole Jura; *pour Henri-Golay:* av. Henri-Golay 28; *pour Vernier-Village,* rue du Village 50.

Au jardin, les enfants, guidés par des jardinières compétentes, apprennent à développer leur personnalité grâce à des activités et des jeux divers qui favorisent aussi l'apprentissage de la vie communautaire.

Le comité pour 1982-1983 est placé sous la présidence du soussigné, qui reste à votre disposition pour tous renseignements.

Raymond BROVARONE — Rue du Grand-Bay 7  
1220 Les Avanchets - Tél. 96 39 67



# Ecoles primaires

L'équipement scolaire existant répond aux besoins de la population et dans ce domaine la commune n'envisage plus aucune construction.

## Les écoles à moins de cinq minutes à pied

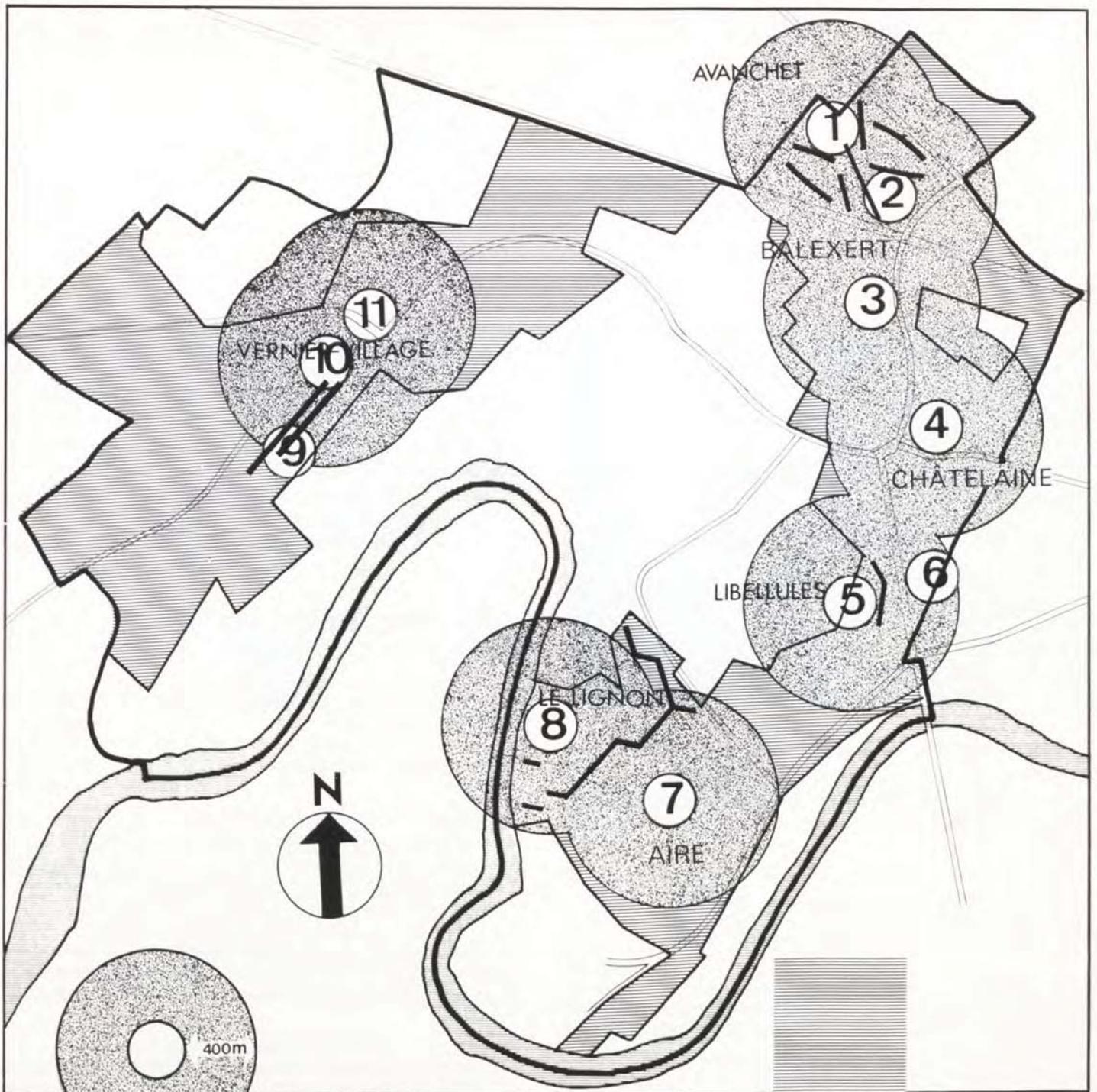
Dans l'agglomération urbaine une distance de 400 mètres est considérée comme un parcours maximum pour les enfants fréquentant l'école primaire. Pour les écoles enfantines, la distance souhaitable ne devrait pas excéder les 200 mètres mais en réalité cette norme n'est que rarement applicable. Il est clair que ces principes sont valables pour les secteurs d'habitations collectives. Pour les zones de villas les directives sont quelque peu plus souples. En examinant les zones d'habitation de la commune, nous constatons qu'actuellement les groupes scolaires se situent rarement à plus de 400 mètres des lieux habités. Les seuls secteurs ne répondant pas à ce critère sont la zone de villas à l'ouest du village de Vernier et celle à l'est, qui comprend l'immeuble locatif le plus mal desservi: celui des Coquelicots. Parmi ces exceptions figurent encore les immeubles de Balexert, à proximité du Bouchet. Abstraction faite de ces cas particuliers, nous pouvons affirmer qu'actuellement presque tous les secteurs habités de la commune disposent d'un groupe scolaire à moins de cinq minutes de parcours à pied.

## Aller à l'école sans croiser une voiture

L'idéal serait de pouvoir se rendre de l'habitation à l'école par des parcours destinés aux piétons sans devoir traverser les voies à circulation automobile. Malheureusement ces conditions ne sont remplies que dans les cités nouvelles d'Avanchet et du Lignon. Des passages sous-voies existent déjà sous l'avenue du Pailly pour relier les immeubles à l'école de Balexert, pour assurer la liaison entre les deux côtés de l'avenue de l'Ain à proximité de l'immeuble des Libellules, et sous la route de Meyrin entre les immeubles et le centre commercial de Balexert. D'autres passages dénivelés sont réalisés sous la route de Peney et entre les immeubles d'Avanchet et le centre commercial de Balexert.

Les autres secteurs de la commune ne sont pas aussi favorisés. Toutefois, dans le cadre du plan d'aménagement de la commune, nous avons étudié le développement d'un réseau pédestre destiné à relier les habitations aux écoles, les quartiers entre eux et à créer des promenades dans les sites naturels. Les liaisons entre les quartiers du Lignon et des Libellules et les parcours le long du Rhône figurent parmi les réalisations prioritaires.

| Ecoles enfantines et primaires | Nombre de classes normales |           | Nombre total d'élèves | Nombre d'élèves par classe | Superficie de la parcelle | Surface disponible par élève | Nombre de salles de gymnastique | Nombre de bassins de natation couverts | Restaurant scolaire | Cabinet dentaire | Installation de brosse des dents | Salle de rythmique | Salle de travaux manuels | Salle de couture | Année de construction |         |
|--------------------------------|----------------------------|-----------|-----------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|--|---------------------|------------------|----------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|---------|
|                                | Enfantines                 | Primaires |                       |                            |                           |                              |                                 |  |                     |                  |                                  |                    |                          |                  |                       |         |
| RANCHES I                      | 6                          |           | 142                   | 24                         | 11.052                    | 77,83 m2                     |                                 |  |                     |                  |                                  | 1                  |                          |                  | 1965                  |         |
| RANCHES II                     |                            | 14        | 275                   | 20                         | 11.405                    | 41,47 m2                     | 1                               | 1                                      | 1                   |                  |                                  | 1                  | 1                        | 1                | 1971                  |         |
| VERNIER-PLACE                  | 4                          | 5         | 207                   | 23                         | 10.045                    | 48,53 m2                     | 1                               |  |                     |                  |                                  |                    | 1                        | 1                | 1911/1954 réf.        |         |
| AVANCHET I                     | 7                          | 10        | 393                   | 23                         | 20.447                    | 52,02 m2                     | 1                               | 1                                      |                     |                  |                                  | 1                  | 1                        | 1                | 1974                  |         |
| AVANCHET II                    | 7                          | 9         | 382                   | 24                         | 12.681                    | 33,22 m2                     | 1                               |  | 1                   | 1                | 1                                | 1                  | 1                        | 1                | 1976                  |         |
| BALEXERT                       | 5                          | 10        | 337                   | 22                         | 21.087                    | 62,57 m2                     | 1                               |  |                     |                  |                                  | 2                  | 1                        | 1                | 1963                  |         |
| CHATELAINE                     | 4                          | 4         | 165                   | 21                         | 4.113                     | 24,92 m2                     | 1                               |  |                     |                  |                                  |                    |                          |                  | 1918/1978 réf.        |         |
| LIBELLULES                     | 5                          | 11        | 333                   | 21                         | 17.894                    | 53,73 m2                     | 1                               |  | 1                   | 1                | 1                                | 2                  | 1                        | 1                | 1967                  |         |
| AIRE                           | 4                          | 7         | 216                   | 20                         | 9.267                     | 42,90 m2                     | 1                               |  |                     |                  |                                  | 1                  | 1                        | 1                | 1958                  |         |
| LIGNON I                       |                            | 16        | 357                   | 22                         |                           | 56,74 m2                     |                                 |  |                     |                  |                                  |                    |                          | 1                | 1                     | 1966    |
| LIGNON II                      |                            | 9         | 176                   | 20                         | 45.000                    | 56,74 m2                     |                                 |  |                     |                  |                                  |                    |                          | 1                | 1                     | 1967    |
| LIGNON III                     | 12                         |           | 260                   | 22                         |                           | 56,74 m2                     |                                 |  |                     |                  |                                  | 3                  |                          |                  |                       | 1972    |
| LIGNON SALLES                  |                            |           |                       |                            |                           |                              | 3                               |  | 1                   |                  |                                  |                    |                          |                  |                       | 1966/72 |



- ECOLE**
- |                   |               |                   |                  |
|-------------------|---------------|-------------------|------------------|
| 1 Avanchet Jura   | 4 Châtelaine  | 7 Aire            | 10 Les Ranches   |
| 2 Avanchet-Salève | 5 Libellules  | 8 Le Lignon       | 11 Vernier-Place |
| 3 Balexert        | 6 Henri-Golay | 9 Vernier-Village |                  |
- Zone d'influence 400 m. soit 6 minutes à pied.

Ecole du Lignon



Ecole d'Avanchet



# Critères d'implantation pour les écoles primaires

Les institutions scolaires varient non seulement de pays à pays, mais également à l'intérieur des pays mêmes. En général, l'école primaire obligatoire commence à 6 ans. Toutefois, certains pays disposent d'écoles et d'institutions telles que, garderies, crèches ou jardins d'enfants, offertes aux enfants de 4 ans déjà.

En outre, les tendances pédagogiques optent très souvent pour un enseignement ouvert préférant le travail en groupes à celui de la classe à niveaux.

## 1. Le nombre d'enfants scolarisables:

### 1.1 Ecoles enfantines:

Les enfants de 4 et 5 ans représentent en moyenne le 2% de la population.

### 1.2 Ecoles primaires:

Les enfants de 6 à 11 ans fréquentant les 6 classes d'école primaire représentent le 7% de la population totale.

## 2. Le nombre d'enfants par classe:

Dans les années 50, la classe de 30 enfants semblait encore un idéal difficilement réalisable. En 1980, les enseignants demandent une réduction du nombre, qui se situe en moyenne à

21 enfants/classe.

## 3. Dimension et caractéristiques de la classe de base:

La dimension optimale souhaitée se situe autour de  
80 à 100 m<sup>2</sup>

La forme peut varier de la classe rectangulaire à celle carrée ou à des compositions plus libres basées sur des formes hexagonales ou autres. Très souvent, le local de base est complété par des niches ou locaux annexes.

## 4. Le groupe scolaire optimal:

Le groupe scolaire optimal est composé de

16 classes,

1 salle de gymnastique,

1 salle de rythmique,

1 médiathèque,

1 salle de travaux manuels,

1 salle de travaux de couture,

1 bassin de natation,

1 salle des maîtres,

1 local pour l'inspectrice,

1 cabinet dentaire,

1 cabinet médical,

1 restaurant scolaire,

1 aula pour spectacles et projections,  
des sanitaires,

1 préau couvert

1 préau avec places de jeux pour basket, pistes de  
course et installations pour la gymnastique.

La médiathèque, comportant bibliothèque, discothèque, cinémathèque, etc., prend de plus en plus d'importance et tend à devenir le centre de l'école autour duquel gravitent les locaux ou espaces de travail.

La dimension optimale d'un groupe scolaire est déterminée par les expériences pédagogiques et administratives. Cette dimension permet en outre une utilisation rationnelle des installations spéciales telles que: salles de gymnastique, de rythmique, de travaux manuels et de couture, piscine ou autre.

## 5. Dimension de la parcelle:

Les normes des différents pays calculées sur la base d'une surface déterminée par enfant, varient de 1 ha. à 2 ha.

L'expérience a démontré qu'il faudrait, pour un groupe scolaire de 16 classes «normales», une surface de  
2 ha.

## 6. Distance par rapport aux logements:

En général, on admet une distance maximale de  
400 m.

Les voies d'accès ne devraient pas traverser des voies de circulation automobile.

Une telle distance peut paraître un luxe, mais une petite démonstration vous prouvera le bien-fondé d'une telle assertion.

### Exemples:

1. Dans un secteur à forte densité de population, densité brute<sup>1</sup> 250 hab./ha., combien de personnes habitent dans un cercle de 400 m. de rayon?

$$400^2 \pi 250 = 12560$$

Si nous estimons les enfants fréquentant l'école à 10% de la population totale, cela nous donne 1256 enfants. Or, un groupe scolaire optimal (16 classes), peut accueillir

$$16 \times 21 \text{ enfants} = 336 \text{ enfants.}$$

Nous voyons donc que dans un rayon d'attraction de 400 m. peuvent vivre 1256 enfants, qui nécessiteraient normalement environ

4 groupes scolaires.

2. Dans un secteur à faible densité, soit un quartier de villas

$$\text{densité} = 50 \text{ hab./ha.}$$

Un cercle de 400 m. de rayon comprendrait alors

$$400^2 \pi 50 = 2512 \text{ habitants}$$

et par conséquent 250 enfants.

Il faudrait donc 12 classes pour les accueillir.

Ce qui représente presque un groupe scolaire.

### Conclusion:

Même dans un secteur à faible densité de population, une distance d'accès maximal n'est pas un luxe, étant donné qu'à l'intérieur du cercle déterminé un tel rayon d'accès existent normalement suffisamment d'enfants nécessitant un groupe scolaire.

*L'école ne devrait pas être un lieu réservé uniquement aux enfants mais elle doit s'ouvrir à toute la population.*

1) La surface prise en considération tient compte des logements et des équipements collectifs.

# Le Collège des Coudriers

Cette présentation est à dessein succincte, mettant l'accent sur des renseignements d'ordre pratique, qu'il sera sans doute utile aux parents de connaître dès le début de l'année scolaire (liste des personnes auxquelles s'adresser selon la nature des problèmes, dangers de la circulation aux abords du collège); des réunions de parents permettront, durant l'année scolaire, de compléter ces premières informations.

## Une maisonnée de 1000 personnes

Quelque 760 élèves (35 classes des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés; une classe-atelier, une classe d'accueil), 120 maîtres, le personnel administratif et technique du collège — auxquels s'ajoutent la direction générale du Cycle d'orientation et ses divers services (CRPP, TVCO, économat central, etc.) — composent une maisonnée de plus de 1000 personnes qu'accueille quotidiennement le collège des Coudriers.

## Structures scolaires

Depuis 1973, le collège des Coudriers pratique - à l'instar de ceux de Budé et de Bois-Caran - un système scolaire particulier («Réforme II»); si les structures sont nouvelles (enseignement de plusieurs disciplines en classe hétérogène, cours à niveaux pour l'allemand et les mathématiques, cours à option, etc.), il faut toutefois souligner que les élèves reçoivent, quant aux programmes et aux méthodes, une formation identique à celle qui est dispensée dans les collèges où le système des sections reste en vigueur.

Une autre particularité à relever: le «tronc commun» du 7<sup>e</sup> degré (durant toute cette première année au CO, les élèves appartiennent à la même classe hétérogène et suivent des cours identiques; l'orientation scolaire de chaque élève n'est déterminée qu'au terme de l'année de 7<sup>e</sup>).

## A qui s'adresser?

S'il s'agit d'examiner la situation scolaire de l'élève, c'est au **maître de classe** que les parents s'adresseront en toute priorité; c'est en effet ce maître qui est à même d'apprécier l'ensemble des données et d'en dégager la synthèse. Toutefois, **les maîtres de chaque discipline** peuvent également être consultés par les parents.

Chacun des degrés est placé sous la responsabilité d'un **doyen**: **Mlle Laurence Mazzia** (7<sup>e</sup>), **M. François Hernot** (8<sup>e</sup> et classe-atelier), **M. Laurent Haerberli** (9<sup>e</sup> et classe d'accueil).

Les **conseillers** sont eux aussi à la disposition des parents et des élèves:

**Mme Ariane Piguet** (conseillère sociale), **Mme Julia Preiswerk** (conseiller d'orientation professionnelle), **M. Claude Wachsmuth** (conseiller d'orientation scolaire).

Secrétariat ouvert de 07 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.; jeudi et samedi: de 07 h. 45 à 12 h.



## Dangers de la circulation aux abords du collège

*Chacun des points indiqués ci-dessous présente un danger que le commentaire s'efforce de décrire brièvement, tout en indiquant, le cas échéant, une solution de rechange plus sûre.*

1. La traversée de l'av. Louis-Casaï est dangereuse — d'ailleurs interdite! — en raison de la largeur de cette artère (plusieurs pistes) et de la rapidité de la circulation; les piétons ont l'**obligation** d'emprunter le passage souterrain.

2. Déboucher à vélo ou vélomoteur, de l'av. Joli-Mont ou de l'av. Riant-Parc sur l'av. Louis-Casaï pour s'engager dans la circulation en direction du carrefour du Bouchet présente un danger identique: il s'agit, à la fois, d'éviter les véhicules venant de ce carrefour (double piste) et de s'insérer dans le trafic en provenance de Cointrin (double piste également); à cet endroit, la circulation est particulièrement rapide, dans les deux sens (60 km/h... au moins!).

La sécurité peut imposer un temps d'attente assez long; de toute façon, vu la faible puissance d'accélération d'un vélo et même d'un vélomoteur, cette manœuvre reste périlleuse; elle est tout à fait déconseillée. Les élèves qui désirent gagner le carrefour du Bouchet emprunteront avantageusement l'itinéraire indiqué suivant: (av. Joli-Mont, av. Riant-Parc, av. du Mervelet, ch. du Bouchet) parcouru à peine plus long, mais incontestablement (pour autant que les stops soient respectés!) beaucoup plus sûr.

3. Les cyclistes et les cyclomotoristes désireux de déboucher de l'av. Riant-Parc sur l'av. Jean-Trembley prennent des risques considérables s'ils tournent à droite (insertion dans le trafic descendant) et courent un danger encore plus grands s'ils tournent à gauche (nécessité de tenir compte du trafic dans les deux sens). En effet, à cet endroit, la visibilité est fortement diminuée par les arbres; pratiquement on ne voit et on n'est vu qu'après avoir

franchi le stop... Quant au double miroir, il offre une sécurité toute relative, voire illusoire et trompeuse: l'appréciation de la vitesse des véhicules qui s'approchent est difficile (de nuit, quasiment impossible); selon le temps (pluie, neige, etc.), ce miroir n'est plus d'aucune utilité. Conclusion: **Itinéraire à éviter à tout prix** (et sans regret, puisqu'il existe d'autres parcours, de même longueur mais de moindre danger, pour gagner l'av. Jean-Trembley).

4. A ce carrefour, il convient bien entendu de respecter la signalisation (stops), mais surtout d'être attentifs au trafic en provenance de plusieurs directions (visibilité relativement restreinte du côté du ch. des Corbillettes).

5. Le chemin longeant l'aile nord du collège (entre celui-ci et la maison des convalescents) est étroit: croisement difficile; de plus, à l'extrémité proche de l'entrée principale du bâtiment, la visibilité est réduite (virage, végétation). On y circulera lentement, prudemment.

6. En descendant l'av. du Mervelet, il faut compter avec le risque qu'un véhicule débouche soudainement, à droite, du ch. Charles-Georg: le stop qui protège cette sortie n'offre qu'une sécurité relative.

7. En montant l'av. du Mervelet, à l'endroit où cette avenue débouche sur celle de Riant-Parc, observer les véhicules venant de gauche (qui ne bénéficient pas de la priorité de passage, mais roulent souvent vite...) et ne pas oublier que le trafic arrivant de droite jouit, lui, de la priorité de passage.

Un plan commenté est présenté à tous les nouveaux élèves (7<sup>e</sup>) le jour même de la rentrée scolaire.

### Stationnement des vélos et vélomoteurs

Les élèves qui désirent parquer leur vélo ou leur vélomoteur dans l'enceinte du collège disposent des lieux de stationnement suivants: garage souterrain ou parcs en plein air (près de l'entrée principale et à proximité des terrains de jeux), à l'exclusion de tout autre emplacement; les conditions de sécurité du garage souterrain ont été améliorées (surface réduite, suppression de deux accès). Cependant, quel que soit le lieu de stationnement, force est de constater - hélas! - que les dégâts et les vols sont fréquents. L'école ne pouvant endosser en l'occurrence aucune responsabilité, les élèves garent vélos et vélomoteurs à leurs risques et périls, dans l'enceinte de l'école comme sur la voie publique. En conséquence, il est vivement recommandé aux élèves de **renoncer à utiliser un vélo ou un vélomoteur pour se rendre au collège**, sauf cas de nécessité. Les élèves domiciliés à Avanchet peuvent accomplir facilement le trajet à pied; ceux qui habitent Meyrin ont à disposition la ligne des TPG. Si l'utilisation d'un vélo ou d'un vélomoteur n'est justifiée que par des raisons de commodité, les risques ne sont pas à la mesure des avantages...

*Gilbert DELACRÉTAZ*

# Le Collège du Renard

Le collège du Renard accueille les élèves du Cycle d'orientation (12 à 15 ans) habitant Le Lignon, Aïre, Les Libellules et Châtelaine, ainsi que quelques élèves du secteur compris entre l'avenue d'Aïre et le chemin des Sports. Grâce à la compréhension de la Commune de Vernier, des courses spéciales sont prévues dans le cadre des minibus TPV, en fonction des horaires du Cycle d'orientation.

Les élèves promus de sixième primaire entrent au Cycle d'orientation. Suivant les notes obtenues durant leur dernière année d'école primaire, ils sont admis en section latine, scientifique, générale ou pratique.

La 7<sup>e</sup> année latine et la 7<sup>e</sup> année scientifique travaillent avec un même programme et des exigences semblables dans toutes les branches. Les élèves de 7<sup>e</sup> latine abordent l'étude de latin, alors que leurs camarades de 7<sup>e</sup> scientifique suivent pendant ce temps un cours d'observation



scientifique et un cours de calcul numérique qui leur est réservé. Cette section est destinée à des élèves comptant entreprendre des études longues, menant à une maturité ou un diplôme équivalent. Les élèves de section latino-scientifique doivent pouvoir s'adapter à un rythme de travail soutenu.

La 7<sup>e</sup> générale s'adresse à des élèves auxquels convient un rythme de travail un peu plus lent que celui de la 7<sup>e</sup> latino-scientifique. Pour un programme identique à celui de 7<sup>e</sup> LS, en français, en allemand et en mathématique,

les élèves disposent dans chacune de ces branches d'une heure hebdomadaire de plus. On peut également dire qu'un élève de 7<sup>e</sup> générale décidé à s'appliquer dans son travail, mais qui n'a pas une facilité évidente sur le plan scolaire, verra son effort mieux récompensé en 7<sup>e</sup> générale qu'en 7<sup>e</sup> latino-scientifique = les barèmes pratiqués en 7<sup>e</sup> générale sont en effet plus indulgents qu'en 7<sup>e</sup> LS. En 7<sup>e</sup> année, le programme de la section générale est aligné sur celui de la 7<sup>e</sup> latino-scientifique, pour permettre des transferts en cours d'année de 7<sup>e</sup> G en 7<sup>e</sup> LS.

La 7<sup>e</sup> pratique accueille des élèves ayant rencontré des difficultés à l'école primaire. On s'efforce de faire acquérir aux élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année pratique le bagage scolaire nécessaire pour pouvoir suivre dans des conditions normales une 9<sup>e</sup> générale. Chaque fois que les progrès de l'élève le justifient réellement, on s'efforce de prévoir un passage de section pratique en section générale, soit dans le courant de la 7<sup>e</sup> année, soit à la fin de cette classe. Les élèves de 9<sup>e</sup> générale admis dans cette section après avoir été promus de 8<sup>e</sup> pratique réussissent la plupart du temps correctement leur dernière année du Cycle d'orientation. Pour certains élèves très faibles, nous essayons de mettre sur pied d'autres dispositifs devant leur permettre d'affronter la vie professionnelle dans des conditions satisfaisantes.

La 7<sup>e</sup> année est considérée comme une année de transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Les enseignants s'efforcent de faciliter dans toute la mesure du possible les débuts des nouveaux élèves du Cycle d'orientation. Il en résulte cependant que des difficultés scolaires qui se dessinaient en 7<sup>e</sup> année apparaissent dans toute leur ampleur en 8<sup>e</sup> année. Certains élèves promus de justesse à la fin de la 7<sup>e</sup> année se retrouvent en huitième année en étant confrontés à un échec massif dans plusieurs branches importantes. Comme la 8<sup>e</sup> année coïncide pour beaucoup d'élèves avec une période de crise pubertaire, il peut devenir malaisé de faire la part des problèmes personnels d'un adolescent ou d'une adolescente, et de ses difficultés d'ordre strictement scolaire.

Cette période désagréable ou parfois orageuse avant tout pour l'adolescent lui-même, mais aussi pour sa famille et pour l'école, doit pourtant être abordée avec un maximum de sérénité et de confiance par les parents. Cette période de crise peut se révéler positive, ou même très bénéfique, si les parents et l'école parviennent à établir la collaboration voulue pour sécuriser et encadrer l'adolescent, tout en l'aidant à structurer sa personnalité. C'est peut-être le moment de rappeler ici que les parents ont tout intérêt à prendre, dès le début du Cycle d'orientation, les contacts voulus avec le maître de classe ou, si nécessaire, avec les autres enseignants. En outre, une équipe de conseillers se tient à la disposition des familles: Madame Sylvie CROTTI, conseillère d'orientation scolaire, Madame Marie-Ange KHANDDIAN, conseillère d'orientation professionnelle, et Monsieur Robert FOL, conseiller social, peuvent être atteints au collège (téléphone 96 41 11). En

dernier ressort, au niveau du collège, les doyens et le directeur sont prêts à recevoir les parents qui le souhaitent.

Pour en revenir à la structure scolaire du Cycle d'orientation, la huitième année voit apparaître une section **moderne**. Cette section prépare également aux études longues (Collège de Genève, Ecole supérieure de commerce), et s'adresse soit à des élèves doués pour les langues vivantes, mais ne désirant pas poursuivre l'étude du latin commencée en 7<sup>e</sup> L, soit à des élèves promus de 7<sup>e</sup> scientifique, mais qui ne se sentent pas en mesure de satisfaire aux exigences spécifiques de la 8<sup>e</sup> et de la 9<sup>e</sup> scientifique sur le plan de la mathématique et des branches scientifiques. La section moderne accueille aussi les très bons élèves promus de 7<sup>e</sup> générale, qui doivent être capables de s'adapter au rythme de travail d'une section pré-gymnasiale. La section moderne ne doit en aucun cas être considérée par les parents comme une section plus «facile» que la section latine ou que la section scientifique.

En 8<sup>e</sup> générale, des cours à niveaux d'allemand et de mathématique permettent aux élèves de cette section de travailler selon leurs possibilités dans ces deux branches. En 8<sup>e</sup> pratique, les élèves peuvent soit poursuivre l'étude de l'allemand (suite du programme de 7<sup>e</sup> P), soit abandonner l'allemand qui est alors remplacé par des cours de dessin technique et d'activités créatrices.

La 9<sup>e</sup> année général comporte des cours à niveaux et des cours à option suffisamment diversifiés pour pouvoir accueillir simultanément des élèves désireux d'être admis à l'Ecole supérieure de commerce (voire au Collège de Genève, dans des cas tout à fait exceptionnels), à l'Ecole d'ingénieurs (classe de rattachement), à l'Ecole de Culture générale, dans diverses écoles professionnelles ou qui désirent ensuite entreprendre un apprentissage.

Les classes de 9<sup>e</sup> année latine, scientifique ou moderne donnent principalement accès au Collège de Genève, à l'Ecole supérieure de commerce, à l'Ecole d'ingénieurs (et aussi, bien entendu, à l'Ecole de Culture générale, aux écoles professionnelles et aux apprentissages). Les élèves des 9<sup>es</sup> L, S et M sont donc préparés avant tout dans la perspective d'une poursuite de leurs études jusqu'au niveau de la maturité ou d'un diplôme équivalent.

En 9<sup>e</sup> année, nous abordons une étape-charnière de la vie des élèves. Les deux premières années du Cycle d'orientation ont permis aux élèves de prendre conscience de leurs possibilités scolaires, de leurs aptitudes et de leurs goûts. Dans le cours de la neuvième année, un certain nombre de décisions devront être prises: l'élève va-t-il poursuivre des études (si oui, de quel type?) ou va-t-il commencer un apprentissage en école ou en entreprise? De nombreuses informations devront être recueillies: débouchés de la classe actuellement suivie par l'élève, conditions d'admission dans l'école ou dans la profession choisie. Des discussions et des entretiens avec le maître de classe, les autres enseignants, ou encore la conseillère d'orientation professionnelle permettront aux élèves

d'élaborer leur choix. Les élèves de 9<sup>e</sup> générale pourront en outre discuter de leurs projets avec leur maître d'information professionnelle.

Les résultats obtenus pendant l'année scolaire conditionneront bien entendu dans une large mesure l'orientation de l'élève à la sortie du Cycle d'orientation, ainsi que les résultats de tests de sélection que les Associations patronales font passer dans de nombreux cas à leurs futurs apprentis. Il faut toutefois bien insister sur le fait que le choix personnel de l'élève et de sa famille reste toujours, et de toute façon, un élément essentiel de tout processus d'orientation scolaire ou professionnelle.

Les parents que j'ai eu l'occasion de rencontrer sont parfaitement conscients de tout ce qui est en jeu pendant ces trois années de Cycle d'orientation. Ce souci de l'avenir de l'élève constitue la base par excellence de toute collaboration entre la famille et l'école. Les enseignants devraient pouvoir aider parents et élèves à préciser quelles sont leurs attentes par rapport à l'école, et les aider à trouver des solutions de rechange judicieuses lorsque, pour une raison ou une autre, il n'est pas possible de réaliser pleinement les ambitions familiales. Un tel dialogue ne peut pas toujours rester serein: trop d'éléments affectifs ou autres, interviennent de part et d'autre dans le débat. L'essentiel reste, dans l'intérêt même de l'élève, que parents et enseignants soient désireux de trouver ensemble la meilleure solution, et qu'à un moment donné, l'élève et sa famille acceptent que leurs projets soient confrontés avec la réalité.

De nombreux parents consentent des efforts considérables pour assurer la meilleure scolarité possible à leurs enfants. On prévoit (et cela peut être une excellente mesure) des cours à domicile avec un répétiteur, parallèlement à l'utilisation des moyens d'aide pédagogique que l'école offre. Parfois, cependant, le mieux devient l'ennemi du bien: on se laisse convaincre d'acheter de coûteux ouvrages encyclopédiques, ou on souscrit à une méthode audiovisuelle d'allemand ou d'anglais pour s'apercevoir ensuite quel que soit l'intérêt de ces productions, elles ne sont en fait pas immédiatement et directement utilisables par un élève du Cycle d'orientation. Rappelons à ce sujet qu'une bibliothèque bien fournie est à la disposition des élèves pendant les périodes scolaires. Par ailleurs, ce sera toujours une excellente chose d'encourager un adolescent à lire et à posséder quelques livres bien choisis. Il ne faut pourtant pas se laisser entraîner dans des achats inconsidérés dans le seul but d'aider un enfant à réussir à l'école. Cette mise en garde ne doit bien entendu empêcher aucune famille d'acheter des encyclopédies qui l'intéresseraient et qui sont souvent très attrayantes et bien documentées. Sachons simplement qu'un tel achat n'est pas en rapport direct avec la réussite scolaire de notre enfant!

Il me reste à souhaiter à chacun de nos futurs élèves un plein succès dans leur scolarité au collège du Renard.

*J.-F. SANDOZ - Directeur*



## RESTAURANTS SCOLAIRES DE VERNIER

Les Restaurants Scolaires de Vernier existent depuis 14 ans, ils ont été ouverts le 7 février 1964 à titre provisoire. Ils se sont constitués en Association à l'Assemblée générale du 20 novembre 1969.

Ces restaurants ont été créés à la demande d'un groupe d'habitants du Lignon et de Monsieur Ph. AUBERT, alors maître principal de l'école du Lignon.

Nous voulions ouvrir un restaurant pour le Lignon, le Conseil administratif nous a demandé d'envisager la possibilité de l'étendre à l'ensemble des écoles de la Commune de Vernier.

Le développement a été très régulier, de 21 enfants le jour de l'ouverture, nous avons cette année environ 600 inscrits. Nous servons en moyenne 380 repas aux enfants répartis dans 4 écoles: Avanchets, Libellules, Lignon, Vernier. En fonction du nombre des enfants nous avons été obligés de faire 2 services aux Avanchets et au Lignon.

Les repas étaient préparés à la salle communale du Lignon, cette cuisine étant devenue rapidement trop exiguë, la commune a construit une nouvelle cuisine aux Avanchets.

Notre chef de cuisine professionnel ayant appris les règles de la diététique prépare des repas très équilibrés dont dépend la santé des enfants. Les repas sont transportés par véhicule et remis à température sur place avec des moyens adéquats. Ce qui garantit une très bonne qualité et assure une température impeccable des repas.

Les enfants sont pris en charge à 11 h., dans les différentes écoles de la commune, par des surveillants, mangent avec eux et les reconduisent pour 13 h. 30. Ces surveillants sont engagés par le Département de l'instruction publique. Des commissaires bénévoles servent les repas aux enfants.

Les parents peuvent envoyer leurs enfants une ou plusieurs fois, occasionnellement ou régulièrement: mais il est indispensable de remplir le bulletin d'inscription que l'on obtient soit auprès des surveillants soit auprès du maître de classe et de l'envoyer à l'administration des Restaurants Scolaires de Vernier - Case postale 95 - 1219 Le Lignon.

Les prix des repas sont:

|           | <i>Membres</i> | <i>Non-membres</i> |
|-----------|----------------|--------------------|
| 1 enfant  | Fr. 5.30       | Fr. 5.85           |
| 2 enfants | Fr. 5.—        | Fr. 5.65           |
| 3 enfants | Fr. 4.65       | Fr. 5.40           |

La cotisation de membre est de Fr. 20.— par année scolaire et valable pour toute la famille.

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les activités parascolaires de l'enseignement primaire regroupent pour l'ensemble du canton de Genève:

- 220 classes d'activités surveillées (anciennes classes gardiennes) qui accueillent chaque jour scolaire 2800 élèves de la 1E à la 4P;
  - 51 classes d'études surveillées de 5P et 6P ouvertes à 670 élèves;
  - 353 groupes de français pour les 2415 élèves non francophones qui ont besoin d'aide pour parvenir à mieux comprendre le français;
  - et 120 groupes d'enfants qui se rendent dans les 15 restaurants scolaires; 2500 enfants mangent à midi dans les 29 réfectoires ouverts à Genève.
- Ces restaurants scolaires sont gérés par des associations et le DIP prend à sa charge le salaire des surveillants qui accompagnent les enfants et les gardent entre 11 h. et 13 h. 30.

Ce secteur, comprenant 500 personnes, est dirigé par un inspecteur d'école, M. Philippe Aubert, qui est aidé dans sa tâche par deux adjointes et deux secrétaires, dont le secrétariat est à Bernex, 229, route de Bernex, tél. 57 46 82

Pour la Commune de Vernier dont une partie de la population travaille à l'extérieur du territoire communal ou dont les parents ne peuvent pas aider leur enfant normalement, ces activités sont très utiles et appréciées.

Toutes les écoles de la commune sont concernées par ces activités puisque nous avons 27 classes d'activités surveillées, 8 classes d'études surveillées, 59 cours de français et 24 groupes d'enfants pour les restaurants scolaires.

L'effort communal est important puisque les activités parascolaires occupent des locaux dans les écoles et que pour le goûter offert aux enfants des activités surveillées, les communes paient la moitié de la facture annuelle; en 1981-1982, Fr. 25.089.— dont Fr. 12.544.— ont été remboursés par la commune.

Le but social et éducatif de ces activités est évident. «Mieux vaut prévenir que guérir», dit le proverbe et nous pensons qu'il est préférable d'accueillir ces enfants dans ces structures, même imparfaites, que de les laisser un peu trop livrés à eux-mêmes.

Certes, nous ne sommes pas les seuls à avoir le souci de cette prise en charge puisque de nombreuses sociétés sportives, artistiques ou de loisirs complètent nos activités. Que dire à ceux qui pensent que nous favorisons la démission de la famille? Cette critique n'est pas fondée, car mis à part quelques parents qui utilisent facilement les appuis organisés par la collectivité, la majorité souhaiterait certainement avoir plus de temps et de moyens pour s'occuper de la famille. Notre société moderne doit payer le prix du mode de vie qu'elle a engendré.

Ph. AUBERT - Inspecteur

# Clinique dentaire de la jeunesse

## But

La prophylaxie et le traitement des affections bucco-dentaires chez les enfants et adolescents domiciliés dans le canton de Genève.

## Statut

Administrativement division du Service de santé de la Jeunesse, la CJD bénéficie d'une autonomie technique et d'un budget séparé.

## Centres de soins

Selon un plan de développement établi par le Département de l'instruction publique (DIP), des unités de soins ont été aménagées dans les secteurs urbain, suburbain et rural du canton.

a) *Secteur urbain*: la ville de Genève est desservie par les cliniques situées dans les quartiers des Acacias, des Eaux-Vives, des Franchises et des Pâquis. De plus, un cabinet dentaire a été aménagé à la Clinique de Pédiatrie pour les enfants hospitalisés et ceux qui suivent à l'hôpital un traitement ambulatoire prolongé. En outre, dans le bloc opératoire de la Clinique de Pédiatrie et à la Clinique d'oto-rhino-laryngologie, de jeunes patients peuvent être traités sous anesthésie générale par les médecins-dentistes de la CDJ.

b) *Secteur suburbain*: les communes suburbaines sont desservies par un réseau de cabinets dentaires aménagés, à une exception près, dans de grandes écoles périphériques.

Communes équipées d'un cabinet dentaire:

Commune de Bernex (école de Lully)

Commune de Lancy (école En Sauvy)

Commune de Meyrin (19, rue de la Prulay)

Commune d'Onex (école du Bosson)

Commune du Grand-Saconnex (école La Tour)

Commune de Thônex (école Adrien-Jeandin)

Commune de Vernier (école Avanchet-Salève et école des Libellules).

Il est à noter que durant l'année scolaire 1981-1982, 544 enfants ont été traités aux Libellules et 574 à Avanchet-Sud. Enfants de moins de 20 ans.

c) *Secteur rural*: les communes rurales sont desservies par 3 cabinets dentaires ambulants qui visitent, dans leur périphe, les différents villages genevois.

## Activité

a) *Section de prophylaxie*: s'occupe de l'éducation des enfants dans le domaine de l'hygiène bucco-dentaire à l'aide de cours théoriques, d'exercices de brossage dirigés et de documents destinés aux écoliers et aux parents mettant en évidence l'importance de la prophylaxie bucco-dentaire.

b) *Section de pédodontie*: s'occupe du dépistage des maladies bucco-dentaires, des traitements conserva-

teurs ambulatoires et sous anesthésie générale, de la chirurgie orale, de la traumatologie bucco-dentaire et de l'orthodontie préventive et interceptive.

c) *Section d'orthopédie dento-faciale*: s'occupe des malformations des maxillaires et des malpositions dentaires.

## Admission

Les critères d'admission aux soins sont déterminés par un barème établi par le DIP. Ce barème tient compte des revenus familiaux et des personnes à la charge des parents. Cependant, pour des cas bien précis et spécifiques aux traitements pédodontiques, des dérogations au barème d'admission sont accordées: tous les enfants peuvent être soignés à la CDJ quand ils présentent des situations d'urgence, s'ils ont besoin des soins sous anesthésie générale, s'ils sont en traitement prolongé à l'hôpital et lorsque le traitement est effectué dans un des cabinets dentaires desservant le secteur suburbain et le secteur rural.

## DÉPISTAGE DES AFFECTIONS BUCCO-DENTAIRES

La clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) nous prie de vous communiquer les renseignements suivants se rapportant à l'objet cité en titre:

«Conformément à la loi sur l'office de la jeunesse (art. 1 et 8), la clinique dentaire de la jeunesse doit veiller à l'état bucco-dentaire des écoliers.

Dans ce but, et en tenant compte de l'importance que revêt le diagnostic précoce dans le traitement de toutes affections, il est indiqué que chaque élève subisse durant sa scolarité obligatoire, **au moins** trois ou quatre examens cliniques de l'état bucco-dentaire.

C'est pourquoi les contrôles suivants sont prévus:

- A. Un examen annuel au minimum pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
- B. Un examen annuel pour ceux de 7 à 8 ans (2P).
- C. Un examen annuel pour ceux de 8 à 9 ans (3P).
- D. Un examen annuel pour les enfants âgés de 10 à 11 ans. (5P).
- E. Un examen annuel pour les enfants de la division spécialisée.

A la différence du premier examen qui peut être réalisé en classe pour des raisons inhérentes à l'âge des enfants, les autres examens de l'état bucco-dentaire des écoliers seront pratiqués dans un cabinet dentaire dont l'équipement assure des conditions idéales pour des dépistages effectués avec la rigueur nécessaire. Pour ce qui est, tout particulièrement, des élèves de la division spécialisée qui fréquentent une institution ou une clinique, ils seront vus, selon leur état de santé, sur place ou dans un des cabinets dentaires de la CDJ.

En tenant compte de la situation de chaque école, les dispositions suivantes ont été prises:

1. **Elèves fréquentant une école équipée d'un cabinet dentaire**

En principe, tous les élèves seront examinés.

2. **Elèves fréquentant une école proche d'un cabinet dentaire**

En principe, tous les élèves du groupe A (enfants âgés de 4 à 6 ans) seront examinés dans l'école même.

En revanche, les élèves des groupes B, C, D et E seront pris en charge dans le cabinet dentaire proche. Etant donné la proximité de ce cabinet, les classes se déplaceront par leurs propres moyens.

3. **Ecoles visitées par un cabinet dentaire ambulancier**

(un passage tous les 12 à 18 mois)

Les modalités prévues sous chiffre 1 sont valables.

4. **Ecoles éloignées d'un cabinet dentaire fixe et non visitées par un cabinet dentaire ambulancier**

En principe, tous les élèves du groupe A (enfants âgés de 4 à 6 ans) seront examinés dans l'école même.

En revanche, les élèves des groupes B, C, D et E seront transportés par minibus dans un des cabinets dentaires.

**Remarques générales**

— Pour les classes entrant dans les catégories définies sous chiffres 1, 2, 3 et dans le groupe A de la catégorie décrite sous chiffre 4, les dispositions en vigueur jusqu'à présent ayant donné satisfaction seront maintenues.

— Pour la situation concernant les groupes B, C, D et E décrite sous chiffre 4, le secrétariat de la clinique dentaire de la jeunesse prendra contact avec les enseignants des degrés concernés au moins quatre semaines à l'avance pour convenir de la date des transports.

Direction de l'enseignement primaire

**Aux parents des écoliers**

**PRÉVENTION DE LA CARIE DENTAIRE**

Madame, Monsieur,

Dans le but d'améliorer la santé dentaire des écoliers, nous nous permettons de vous rappeler quelques notions d'hygiène bucco-dentaire et alimentaire.

Ces mesures préventives, qui sont simples et faciles à suivre, sont les suivantes:

- **brossage des dents après chaque repas**
- **abstention de sucreries entre les repas**
- **prise quotidienne de fluor**
- **contrôle de la denture tous les six mois**
- **alimentation équilibrée en quantité et en qualité**



Pour les «10 heures» et les «goûters», nous vous conseillons donc de renoncer aux aliments sucrés (cariogènes) et de leur préférer les aliments non cariogènes.

A titre d'information, nous vous donnons, ci-dessous, quelques exemples d'aliments cariogènes et non cariogènes, en soulignant qu'un aliment est d'autant plus cariogène qu'il est:

- **plus concentré en sucre**
- **plus adhérent aux dents**
- **plus fréquemment consommé**

**Aliments cariogènes**

(nécessitant un brossage après ingestion)

- Bonbons et autres sucreries
- Chewing-gum sucrés
- Caramels, nougat
- Chocolats
- Bananes
- Biscuits
- Confiture, mélasse, miel
- Fruits secs, fruits confits
- Glaces
- Pain d'épices, massepain
- Petits pains sucrés
- Tartines beurrées sucrées
- Pâtisseries
- Pop-corn sucrés
- Corn-flakes sucrés
- Sirops
- Boissons chocolatées
- Limonades
- Jus de fruits sucrés

**Aliments non cariogènes**

- Pains divers
- Beurre
- Fromage, fromage à tartiner
- Pâtes à tartiner non sucrées
- Pommes et autres fruits frais (sauf bananes et figues)
- Carottes et autres légumes
- Fruits oléagineux (noix, noisettes, amandes, etc.)
- Oeufs durs
- Petits pains non sucrés
- Jambon, viande séchée
- Petits ramequins
- Biscuits salés, pain croustillant
- Pop-corn salés
- Bois de réglisse
- Lait
- Jus de fruits non sucrés
- Jus de légumes

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les éducatrices sanitaires dentaires  
Section de prophylaxie de la CDJ

## LA CLINIQUE DENTAIRE DE LA JEUNESSE

Le docteur Alexandre Maurizio est le «grand patron» de la Clinique dentaire de la jeunesse. Avec son équipe, il assume la prophylaxie, le dépistage et le traitement éventuel des affections bucco-dentaires chez les enfants et les adolescents domiciliés dans le canton de Genève. En d'autres termes, le docteur Maurizio est responsable de la surveillance permanente de quelques dizaines de milliers de dentures; et il en assure le traitement si tel est le désir des intéressés et de leurs parents.

La Clinique dentaire de la jeunesse est un modèle du genre. Des spécialistes de pays étrangers viennent régulièrement en observer l'organisation et le fonctionnement que le docteur Maurizio a bien voulu nous décrire.

*Journal de l'enseignement primaire.* — Docteur Maurizio, est-ce que les enfants ont peur de venir se faire examiner ou soigner? Est-ce qu'on souffre chez vous?

*Alexandre Maurizio.* — Sans doute pensez-vous à vos souvenirs d'enfance. C'est une époque heureusement révolue. La souffrance a pratiquement disparu de nos cabinets dentaires, et la peur avec elle. Toutes nos interventions se font sous anesthésie locale ou générale, et nous pouvons aussi contrôler les douleurs post-opératoires avec des médicaments appropriés. Dès le début d'un traitement, nous nous efforçons d'établir des relations de confiance entre enfant et praticien. On n'attaque pas forcément une carie dès la première consultation. En tout premier lieu il y a les examens clinique et radiographique, puis nous faisons avec l'enfant et ses parents un bilan général et nous expliquons ce que nous avons l'intention d'entreprendre. Ensuite viendra la première piqûre, qui est précédée selon les cas d'une anesthésie de surface. Ce cap étant franchi, il n'y a plus aucun problème dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent.

— Vous avez parlé d'anesthésie générale?

— Oui; l'anesthésie générale est réservée à des cas bien précis: les enfants très jeunes souffrant de nombreuses caries, les enfants qui ont des troubles cardiaques, les enfants handicapés... Selon l'âge du jeune patient, ces interventions sous anesthésie générale se pratiquent dans les blocs opératoires des cliniques de pédiatrie ou d'oto-rhino-laryngologie, toujours avec l'accord des parents et sous le contrôle de plusieurs médecins: pédiatre, anesthésiste, médecin-dentiste... Il va de soi que nous ne pratiquons pas une anesthésie générale pour ne soigner qu'une seule carie; ce type d'intervention nous permet de soigner plusieurs dents en une seule fois.

— Les soins dentaires des enfants sont-ils plus «simples» que ceux des adultes? Vous arrive-t-il, par exemple, de traiter des racines?

— Bien sûr, nous traitons les racines chaque fois que cela est nécessaire; tout dépend, si j'ose dire, de l'importance de la lésion carieuse. Les soins auxquels nous procédons chez les enfants et les adolescents couvrent toute la



gamme de la pathologie dentaire, exception faite toutefois des cas nécessitant des prothèses définitives; à la clinique il n'est fait que des prothèses provisoires.

— Est-ce que vous soignez les dents de lait comme les dents permanentes?

— Il arrivait autrefois que des parents négligeaient les dents de lait de leurs enfants. Pour le médecin-dentiste, les dents de lait doivent être soignées exactement comme les dents permanentes; les premières dents sont à la base d'une bonne denture définitive, et les soins que nous leur donnons garantissent l'évolution normale de la dentition.

— Pour en revenir à votre organisation générale, je constate que tout commence par le dépistage. Comment est-il organisé? Cela vous fait près de 30.000 dentures à surveiller en permanence...

— En réalité, avant le dépistage, il faut placer la prophylaxie, c'est-à-dire l'éducation sanitaire dentaire. Nous y reviendrons. Voyons donc le dépistage, qui est évidemment une de nos activités fondamentales, et qui concerne l'ensemble de la population scolaire enfantine et primaire. Autrefois, vous vous en souvenez, tout était centralisé; les enfants devaient se rendre à la rue Lombard; cela n'était pas très commode. L'expérience a prouvé les avantages d'une décentralisation de nos cabinets dentaires, qui sont installés dans des écoles bien situées par rapport aux bâtiments scolaires environnants. Cette décentralisation évite les pertes de temps et nous a permis de mieux planifier nos dépistages; d'autre part, les enfants acceptent plus volontiers d'être soignés dans un cadre qui leur est familier, et nous avons pu établir des liens plus étroits entre les enseignants et le personnel de la clinique dentaire. Mais examinons les choses dans le détail. Le Département de l'instruction publique, dont nous dépendons, a subdivisé le canton de Genève en trois secteurs: les secteurs urbain et suburbain, où nous trouvons nos onze cabinets dentaires fixes (treize dès le printemps 1983 n.d.l.r.), et le secteur rural, qui est visité par

nos trois cabinets dentaires ambulants. Ceci revient à dire qu'il y a deux catégories d'écoles: une première catégorie constituée par celles qui sont équipées d'un cabinet dentaire fixe ou visitées par un cabinet dentaire ambulancier et une seconde catégorie constituée par toutes les autres écoles. Dans les écoles de la première catégorie, tous les élèves sont examinés chaque année. C'est le filtre idéal. Restent les autres écoles, qui sont plus ou moins proches d'un cabinet dentaire fixe, ce qui pose évidemment le problème des déplacements. Dans ces écoles-là, tous les enfants des degrés enfantins sont examinés chaque année, en classe; quant aux élèves des classes primaires, sont examinés chaque année, au moins, les enfants des deuxième et cinquième degrés ainsi que ceux de la division spécialisée. A partir de la prochaine année scolaire (année scolaire 1982-1983 n.d.l.r.) il est prévu d'examiner aussi les enfants fréquentant le troisième degré primaire. Selon la distance qui sépare les écoles primaires d'un cabinet dentaire, les élèves se déplacent par leurs propres moyens ou bien toute la classe y compris le maître est prise en charge grâce à un bus mis à notre disposition par le département. En résumé, tous les élèves du canton sont vus par le médecin-dentiste quatre ou cinq fois au cours de leur scolarité, voilà le minimum.

— **Et après le dépistage, que se passe-t-il?**

— Permettez-moi d'abord de préciser que le dépistage est un examen clinique, un examen visuel si vous voulez; dans les zones «dent contre dent», certaines caries peuvent nous échapper; de toute manière, avant de commencer un traitement, il est utile de prendre des radiographies. Mais vous me demandez ce qui se passe après le dépistage. Notre but est d'orienter les parents, d'attirer leur attention sur les lésions éventuelles de la denture de leur enfant. Le médecin-dentiste qui a procédé au dépistage adresse aux parents une formule qui les informe sur l'état général de la denture. Ou bien elle est en bon état, et alors nous recommandons un nouvel examen clinique dans un délai de 6 à 12 mois, ou bien la denture nécessite des soins, ou encore une consultation d'orthodontie est indiquée, ce qui veut dire que le médecin-dentiste a constaté une malformation des maxillaires ou des malpositions dentaires...

— **Et lorsqu'ils reçoivent votre formule, les parents peuvent choisir entre le médecin-dentiste privé ou vos services?**

— Exactement. Personne n'est obligé de faire soigner son enfant à la Clinique dentaire de la jeunesse. Si des parents décident de nous amener leur enfant, l'admission est réglée par un barème financier établi par le département qui tient compte du revenu et des charges de la famille. Mais ce barème, en pédodontie, prévoit certaines dérogations...

— **Ce que vous appelez la pédodontie...**

— ...ce sont tous les soins qui n'exigent pas d'appareils pour «réaligner» les dents; dès qu'il faut un appareil, nous parlons d'orthodontie. Mais pour en revenir au barème

d'admission, il y a évidemment des dérogations possibles. Premièrement, les soins d'urgence qui par définition ne peuvent être différés. Puis nous pouvons nous trouver devant le cas d'un enfant qui a besoin de soins dentaires sous anesthésie générale, et cela, peu de médecins-dentistes privés sont équipés pour le faire; donc, nous nous en chargeons, quelle que soit la situation financière des parents. Troisième possibilité: un enfant malade est hospitalisé, et de surcroît il a besoin de soins dentaires; nous pouvons agir, puisque nous disposons d'un cabinet dentaire à la Clinique de pédiatrie. Il y a aussi toutes les dérogations accordées dans les secteurs rural et suburbain. Ces dérogations-là sont en quelque sorte automatiques, du fait des distances d'abord, et aussi pour éviter toutes les situations psychologiques gênantes pour les enfants habitant de petites localités: «Toi, tu vas te faire soigner à la Clinique dentaire parce que tes parents sont pauvres.» Vous voyez ce que je veux dire... En ce qui concerne l'orthodontie, la situation est différente, le système des dérogations est plus restrictif, étant donné aussi que les traitements orthodontiques sont effectués seulement à la clinique centrale, donc en secteur urbain. Mais dans l'ensemble, nous essayons de nous adapter aux circonstances. En principe, tous les soins sont facturés en tenant compte du barème, mais il nous arrive de dispenser des soins gratuitement.

— **Est-ce que tous les parents suivent vos recommandations et font soigner leurs enfants? Y a-t-il des négligents, des récalcitrants?**

— Les négligents sont rares, et les récalcitrants exceptionnels. Je m'en occupe personnellement. En général, tout s'arrange dès que l'on dialogue.

— **A propos de récalcitrants, où en est-on avec le fluor? Certains prétendent que la prise de fluor rend les dents plus cassantes...**

— Ecoutez, je vais vous exprimer la position de la Clinique dentaire de la jeunesse, qui coïncide avec ma conviction personnelle. En ce qui concerne le fluor, nous suivons strictement les recommandations des Ecoles de médecine dentaire suisses, de la Fédération dentaire internationale et de l'OMS. Toutes ces institutions et organismes recommandent unanimement la prophylaxie fluorée. Reste la question du mode de distribution. Jusqu'ici, à Genève, nous avons le système des comprimés qui sont distribués quotidiennement, après l'accord des parents, par les soins du corps enseignant qui mérite toute notre reconnaissance. Eh bien, dès que le sel fluoré sera mis en vente, nous interromprons la distribution des comprimés dans les classes, ceci afin d'éviter tout risque de «surdosage», même minime. Le fluor ne rend pas les dents plus cassantes. Il les rend plus résistantes à l'attaque des acides dus à la dégradation des sucres dans la bouche. Remarquez que la prise de fluor n'est qu'une des mesures de prévention de la carie dentaire. Il ne faut pas oublier l'hygiène bucco-dentaire et alimentaire, le brossage des dents après chaque repas, la suppression des sucreries entre les repas... Lorsque toutes ces règles sont respectées, il n'y a en principe pas de caries dentaires.



— Nous voici arrivés au domaine de l'éducation sanitaire dentaire.

— Précisément. Notre programme de prévention est pris en charge par nos éducatrices sanitaires dentaires. Ce sont des jardinières d'enfants diplômées qui ont été formées à la clinique par notre médecin-dentiste inspecteur pour ce qui est de la partie médicale de leur activité. Elles donnent une leçon annuelle en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantines, et dans les degrés primaires 2, 4 et 6 ainsi que dans la division spécialisée.

— Quel est le programme?

— Je vais essayer de le résumer en quelques mots. Il y a tout d'abord le rôle des dents: sourire, parler, manger. Ensuite, tout ce qui concerne l'éruption des dents, les différents tissus dont elles sont constituées... Quand les enfants sont plus grands, ils étudient, sur des modèles en matière plastique, la forme des différentes dents, leur disposition, leur implantation dans les maxillaires. Les éducatrices expliquent comment «naissent» les caries dentaires. Dès la 4<sup>e</sup> année primaire, elles répondent amplement aux questions éventuelles sur les autres maladies bucco-dentaires: gingivites, aphtes... et sur l'utilité des appareils correcteurs. Vous voyez, c'est un programme progressif, adapté à l'âge des enfants. En 6<sup>e</sup> année primaire, la totalité du programme est reprise, au moyen de diapositives, et il est complété par des informations sur la parodontose, l'importance du remplacement des dents perdues, les malformations des maxillaires et les malpositions dentaires; on montre aux enfants les principaux appareils correcteurs et on en explique le fonctionnement. Tous les enfants, quel que soit leur âge, sont rendus attentifs aux quatre règles fondamentales de la prophylaxie dentaire: le brossage, la prise de fluor, la visite de contrôle tous les six mois, l'hygiène alimentaire. Les enfants apprennent à faire la distinction entre les aliments cariogènes, qui contiennent des sucres, et ceux qui ne le sont pas. Enfin, il y

a les démonstrations et les exercices de brossage avec du gel fluoré. Ces exercices de brossage sont très importants; notre objectif est d'atteindre un minimum de six séances de brossage contrôlé par année, pour chaque enfant. Et bien sûr, il est capital que les parents appuient nos efforts et leur donnent, à la maison, les prolongements nécessaires. Il faut bien le dire: si les parents ne collaborent pas avec nous, les résultats ne seront pas brillants...

— Pensez-vous que tous vos efforts vont nous conduire progressivement à l'élimination du dentier, cette hantise de l'homme vieillissant?

— Avec le professeur Mario Spirgi, qui dirige à l'Ecole de médecine dentaire la Division de prothèse totale adjointe et d'occlusodontie, nous avons remarqué ces dernières années une nette diminution du nombre des personnes complètement édentées. Les études statistiques le prouvent: en améliorant la prophylaxie bucco-dentaire, nous contrecarrons à la fois les effets de la carie et ceux de la parodontose, qui conduit comme vous le savez à l'atrophie de l'os alvéolaire.

— Est-ce qu'il existe des populations exemptes de caries dentaires?

— Pour les questions d'épidémiologie de la carie dentaire, il faudrait que vous vous adressiez au grand spécialiste, le professeur Louis J. Baume, directeur de la Division de prévention et restaurations dentaires à l'Ecole de médecine dentaire; il nous a signalé des îles du Pacifique où les aborigènes étaient sans caries dentaires... jusqu'à l'apparition de la civilisation moderne, avec ses boissons sucrées et ses friandises.

— En somme, l'éducation sanitaire dentaire tend à nous faire retrouver l'état de nature; votre but, c'est une population genevoise qui ignorerait la carie dentaire.

— Ce serait l'idéal.

— Mais que deviendraient les médecins-dentistes?

— Oh, vous savez, il n'y a malheureusement pas que la carie dentaire! Notre longévité augmente, d'autres problèmes bucco-dentaires peuvent surgir avec l'âge; et il reste tous les problèmes d'orthodontie.

— Justement, j'ai l'impression de rencontrer de plus en plus d'enfants qui portent des appareils parfois très compliqués. Est-ce qu'il y aurait une augmentation des malpositions dentaires?

— Chez l'homme, les malpositions dentaires se sont probablement accrues avec la découverte du feu et la cuisson des aliments. C'est donc une longue histoire! Génétiquement parlant, je ne crois pas qu'on puisse parler, au moins durant ces dernières décennies, d'une augmentation du nombre des malpositions dentaires, mais voilà ce qui se passe: avec l'amélioration du niveau de vie, certains besoins, qu'on jugeait autrefois secondaires, peuvent être plus facilement satisfaits. Et puis les parents sont plus sensibles aujourd'hui à l'esthétique: un joli sourire, des dents bien alignées, cela vaut mieux, n'est-ce-

pas? De notre côté, l'augmentation du nombre d'enfants contrôlés nous a permis de dépister davantage d'anomalies. En outre, grâce aux progrès de la médecine dentaire, les orthodontistes peuvent traiter plus aisément à l'heure actuelle des anomalies devant lesquelles dans le passé ils étaient démunis. Ne disons pas que les médecins-dentistes ont créé un besoin; disons plutôt qu'il leur est possible aujourd'hui, plus facilement qu'auparavant, de satisfaire ce besoin.

— **En orthodontie aussi, vous appliquez le principe «prévenir vaut mieux que guérir»?**

— Absolument. Prenons un exemple simple. Imaginez un enfant qui a déjà une première molaire permanente, juxtaposée à deux molaires de lait. Si cet enfant, à cause d'une carie importante, perd une molaire de lait juste à côté de la molaire permanente, nous aurons là un vide. Et la nature a horreur du vide! Ainsi la molaire permanente aura tendance à pousser du côté de ce vide. Si nous restons les bras croisés, la place sera bientôt occupée. Mais cette place est celle d'une prémolaire permanente qui n'a pas encore fait son apparition sur l'arcade; vous me suivez? et lorsque cette prémolaire permanente voudra faire éruption elle ne trouvera pas sa place car elle est déjà occupée! Donc elle risque de ne pas sortir ou de sortir de côté. Il faut donc intervenir. Un petit appareil très simple va bloquer la molaire permanente à sa place, l'empêcher d'occuper le fameux espace vide. C'est ce que nous appelons de l'orthodontie préventive. Imaginons maintenant que pour une raison ou une autre, la molaire permanente ait déjà commencé à occuper la place, sans que l'on s'en soit aperçu; disons qu'elle est à mi-chemin: nous allons la stopper, puis la faire reculer. Nous l'interceptons: c'est de l'orthodontie interceptive. Bref, vous voyez l'utilité du dépistage: il nous permet de prévenir les malpositions ou de les stopper en cours de route, avec des appareils très simples; et nous évitons ainsi des traitements d'orthodontie correctrice qui peuvent durer plusieurs années...

— **La démonstration est convaincante. Pour rester dans la modernisation des soins dentaires, quelles sont vos toutes dernières innovations?**

— Depuis quelques mois, nous pratiquons l'obturation des puits et fissures. Je m'explique. Si vous examinez la surface d'une dent, vous remarquerez des sillons, des anfractuosités naturelles; certains de ces creux sont trop étroits pour que les poils de la brosse à dents puissent les nettoyer. Dans ces cas-là nous obturons les sillons ou les puits à l'aide d'un matériau résineux, sans pour cela fraiser la substance dentaire. C'est une mesure de prévention de la carie des plus récentes.

— **Pour conclure, docteur, êtes-vous satisfait de l'organisation actuelle de votre clinique?**

— Dans l'absolu, vous le savez bien, on ne peut jamais se déclarer satisfait. Je pourrais vous dire que je souhaite davantage de cabinets dentaires ambulants et fixes, et un

plus grand nombre d'éducatrices sanitaires dentaires au lieu des quatre actuelles. Mais je dois être réaliste et en l'état actuel des choses, je me dois de limiter les demandes. De plus, il est de mon devoir de reconnaître que la collectivité genevoise nous a dotés d'un très bon instrument de travail et je l'en remercie. Je suis donc satisfait.

**Satisfait, le docteur Maurizio? Je n'en crois rien. Le «grand patron» de la Clinique dentaire de la jeunesse ne me paraît pas être de ceux qui s'endorment sur leurs lauriers. Notre entretien a duré trois heures, il aurait pu s'étendre sur trois jours sans que le sujet ait été épuisé le moins du monde. Alexandre Maurizio a deux passions: faire en sorte que sa clinique soit le «nec plus ultra» de l'art dentaire, et lutter sans relâche sur le front de la prophylaxie bucco-dentaire.**

**Les habitants de Genève auront des belles dents et n'hésiteront pas à les montrer; pour sourire.**

## THÉÂTRE - ECOLE DU LIGNON II

- 1) Pour Noël, la classe d'adaptation des petits tenue par Mme Annen a présenté aux parents et aux enfants de l'école deux chansons tirées d'un conte musical de Philippe Chatel: «Emilie Jolie». Décors et accessoires ont été confectionnés par les enfants. Ce travail s'est étalé sur deux mois à raison d'un jour de préparation par semaine.
- 2) A la suite d'un séminaire sur le travail de groupe, Mme Voeffray et ses élèves, 2P, ont monté trois petits spectacles pour Noël à l'intention des parents:
  - un spectacle de marionnettes,
  - une pièce de théâtre,
  - une danse.

Les enfants ont inventé histoire et chorégraphie; les décors ont été réalisés par un 4<sup>e</sup> groupe d'enfants.

- 3) De décembre 82 à mi-février 83, les élèves de 4<sup>e</sup> année ont créé deux petits spectacles de marionnettes en mettant l'accent sur l'écriture de l'histoire et sur la confection d'un programme détaillé. Les deux pièces seront jouées aux parents et aux autres classes fin février.
  - «Le château ensorcelé» par la troupe D11 (ombres chinoises).
  - «Pique-nique» en voyage» par la troupe D12 (marionnettes).

## ACTIVITÉS THÉÂTRALES A L'ECOLE D'AÏRE

Cette année, au mois de juin, l'Ecole primaire d'Aïre présentera son sixième spectacle: CHIC, AUJOURD'HUI C'EST JEUDI, avec des chansons des sketches, des mimes, des danses et des marionnettes. Il ne s'agit pas de faillir à la tradition.

C'est une volée de 6<sup>e</sup> qui a donné le branle aux activités théâtrales de l'école. Cela se passait en 1974, à la Noël, six ou sept grands avaient réservé à leur maître et à leurs camarades la surprise d'un délicieux conte.

Le plaisir fut tel, que quelques mois plus tard, en juin 1975, le rideau se levait sur LE PETIT CHAPERON ROUGE, suivi en 1976 d'une fantaisie moyenâgeuse haute en couleurs: LE ROY EST MORT VIVE LE ROY, et en 1977 d'une inoubliable revue sur l'école: DIS DONC CHARLY ORTOGRAFE ÇA S'ÉCRIT COMMENT!

Il faut attendre 1979 pour fêter les vingt ans de l'école avec EN ATTENDANT D'AVOIR VINGT ANS, 150 participants, 150 rôles, 150 costumes.

Le dernier spectacle a été présenté en 1981, c'était un voyage au delà des saisons: EN BATEAU. Les années sans grande manifestation ce sont les maîtres qui jouent pour leurs élèves, en guise de cadeau de Noël.

Il faut dire que l'équipe d'Aïre compte les talents qu'il faut pour mener à bien des entreprises qui nécessitent beaucoup d'idées et des mois de préparation.

Mais quelle joie à l'heure de passer les costumes pour jouer devant les parents, et quelle revanche pour ceux qui peinent en math et en orthographe, mais qui brûlent les planches.



# Association de parents

## L'ASPAREN

L'ASPAREN (l'Association de Parents d'Elèves du Cycle du Renard et de 6<sup>e</sup> primaire) est une association de parents d'élèves. Peuvent en faire partie tous les parents dont les enfants fréquentent le Cycle du Renard ou qui sont sur le point de le faire (6<sup>e</sup> année primaire). L'Association est complètement indépendante de l'Ecole. L'Association est membre de la FAPECO (Fédération des Associations des Parents d'Elèves du Cycle d'Orientation) qui regroupe toutes les associations de parents au niveau cantonal.

## Buts

L'Association existe dans le but de favoriser les contacts entre les parents et les enseignants, entre les parents et la Direction de l'Ecole et entre les parents eux-mêmes. Elles interviennent aussi pour résoudre des conflits.

## Moyens

L'Association atteint ses buts en organisant des réunions de parents pour partager les idées et pour discuter les problèmes. Elle organise également des réunions avec les enseignants pour favoriser la discussion. Le comité entretient des contacts étroits avec la direction du Cycle du Renard. Deux délégués de l'Association assistent régulièrement aux réunions de la FAPECO pour être au courant de ce qui se passe au niveau cantonal.

## Le Comité

Le comité actuel de l'ASPAREN compte huit membres et se compose de la manière suivante:

Mme Monique Aeby

58, av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 36 40

Mme Jacqueline Bachmann

6, ch. des Grebattes, 1219 Aïre, tél. 96 96 50

M. François Blum

51, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon, tél. 96 09 03

Mme Simone Conus

61, av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 23 24

Mme Yvette Court

77, ch. des Sports, 1203 Genève, tél. 96 64 45

Mme Danielle Jauch

4, av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 88 05

M. Karl Jauch (prés.)

4, av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 88 05

Mme Christiane Landecy

15, rue Camille-Martin, 1203 Genève, tél. 45 37 86.

Bien que la permanence téléphonique soit assurée par M. et Mme Jauch, il va de soi que n'importe quel membre est

à votre disposition pour vous répondre sur un problème quelconque concernant vos enfants et le Cycle.

L'ASPAREN se ferait un plaisir de vous compter parmi ses membres. La cotisation est de Fr. 12.— par année scolaire.

Le Comité

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA CITÉ AVANCHET — APECA

### POURQUOI UNE ASSOCIATION de parents?

- Pour informer les parents sur ce qui se rapporte à l'instruction et à l'éducation de leurs enfants.
- Pour chercher une solution spécifique aux problèmes scolaires du quartier.
- Pour susciter la participation des parents à la vie scolaire de leurs enfants.
- Pour créer un climat de collaboration avec le corps enseignant et les autorités scolaires.

### QU'A FAIT L'ASSOCIATION de la Cité Avanchet jusqu'à maintenant?

- Elle a organisé des conférences d'information sur l'école romande, la pédagogie de la réussite, les aspects méconnus des échecs scolaires, les problèmes de l'enfance et de l'adolescence (vol, drogue, délinquance juvénile), les perspectives d'avenir et d'emploi de nos enfants.
- Elle a mis sur pied plusieurs cours de mathématiques modernes pour parents.
- Elle a créé, suite à la demande de parents, des cours d'anglais et d'allemand pour enfants ayant terminé le 2<sup>e</sup> classe de l'école primaire.
- Elle s'est préoccupée de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et aux écoles mêmes et a obtenu certaines améliorations.
- Elle délègue à toutes les réunions du GAPP (Groupeement Cantonal Genevois des Associations de parents des écoles primaires et enfantines) deux membres, et a ainsi l'occasion de participer à plusieurs commissions officielles.
- Elle a pu également, par l'intermédiaire du GAPP, poser à la Direction de l'Enseignement primaire les questions spécifiques de ses membres.
- Elle a organisé des séances culturelles, théâtre de marionnettes, etc.

### ET AUJOURD'HUI qu'attendez-vous de votre association?

Faites-nous part de vos idées et de vos suggestions. Nous avons besoin de votre aide et de votre soutien pour nous faire entendre et être représentatifs.

Etes-vous disposés à nous aider? Manifestez-vous.

Venez à nos séances de comité, vous êtes les bienvenus. Les réunions de comité se tiennent à la salle polyvalente (ancien centre social) école Avanchet-Jura (entrée bassin de natation). Pour les dates, veuillez vous renseigner auprès de la présidente de notre association Madame A. Ortelli, tél. **97 15 36**.

Chacun peut, en tout temps, devenir membre de l'Association des parents d'élèves de la Cité Avanchet. La cotisation est de Fr. 10.— par année scolaire et par famille.

Notre adresse: APECA — Association des parents d'élèves de la Cité Avanchet  
Case postale 35  
1211 Genève 28

*De votre participation active dépend notre efficacité!*

## APECO

Nous rappellerons, tout d'abord, que l'Association ou APECO est ouverte à **tous** les parents d'élèves du Cycle d'Orientation des Coudriers.

Le Comité et les parents désireux d'assister aux séances se réunissent tous les premiers mardis de chaque mois à 20 h. 30 dans la salle de conférences des Coudriers.

Les buts de l'APECO sous l'égide de la FAPECO (Fédération des Associations de parents d'Elèves du Cycle d'Orientation) sont de:

- 1) Ouvrir un dialogue entre parents, enseignants, Direction du Cycle, et nos autorités.
- 2) Informer le mieux possible tous les parents de ce qui se passe à l'école.
- 3) Répondre à certains problèmes spécifiques que pourraient avoir certaines personnes.
- 4) A la demande des parents, faire des séances d'information sur des sujets qui les préoccupent.

Notre cycle compte environ 750 élèves; l'Association, elle, ne compte que 160 familles membres et c'est fort dommage! Les parents se plaignent toujours du C.O. mais refusent de comprendre que, par la biais de ces Associations nous pouvons obliger nos autorités et politiciens à nous écouter et à nous considérer comme des interlocuteurs valables et adultes car représentatifs.

A entendre la voix populaire dans la rue, le C.O. est «la pire des écoles engendrée par notre société» Un centre de drogués!... Des professeurs qui se foutent de tout et qui viennent simplement chercher leur salaire!... Le Cycle a un tronc commun, un nivellement par le bas!... «Nos enfants servent de cobayes pour des essais de nouvelles méthodes» math, allemand! et nous en passons!!!

Malheureusement, à voir le peu de monde s'intéressant réellement à ces problèmes, et osant défendre leurs idées, et surtout, essayer de les faire entendre, il semblerait que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Parfois, nous avons l'impression d'être des marginaux quand nous nous tenons en face des Directions de cycles qui ont beau jeu de nous répondre que tout va bien puisque personne ne se plaint.

Malgré tout, la réalité est là, avec ses problèmes et nous avons découvert avec plaisir un Directeur en la personne de M. DELACRÉTAZ, prêt à nous écouter et à nous expliquer «pour autant que le règlement l'y autorise».

D'autre part, le contact avec les enseignants est excellent. Nous avons découvert au C.O. certains professeurs désireux de dialoguer et ouverts à nos problèmes qui viennent très volontiers à nos séances si nous en exprimons le désir, ils font plus que leur métier! On les sent «motivés» car ils essaient de trouver des solutions à ces maux de l'adolescence et aux problèmes des structures d'un ralentissement de notre industrie qui pose de sérieux problèmes à nos jeunes gens qui n'arrivent — bien souvent — pas avec les connaissances nécessaires sur le marché de l'emploi.

Nous pensons que ces enseignants mériteraient un peu plus d'attention et d'aide puisqu'ils défendent les intérêts de nos enfants qui feront la société de demain.

Pour conclure, nous poserons, simplement une question: «A quand le jour où les parents fermeront leur T.V. pour un soir afin de s'occuper de leurs enfants? (C'est eux qui les ont conçu, ils en sont donc «aussi» responsables!).

*LE COMITÉ*

## De précieuses auxiliaires pour les familles en difficulté momentanée

Jusque dans l'immédiat après-guerre, la famille était encore relativement large et il n'était pas rare que trois générations vivent sous le même toit. Tandis que la «génération du milieu» assurait l'essentiel du gagne-pain familial, les plus âgés s'occupaient des plus jeunes, avant que ce ne soit le contraire.

Ainsi le «clan» familial pouvait vivre de façon sensiblement plus autonome qu'aujourd'hui. Mais voici que lors des décennies 50 et 60, ce même clan familial vole littéralement en éclats. A cause de l'évolution des idées d'une part, qui entraîne un désir d'indépendance entre les individus d'une même famille, du «rapetissement» des logements d'autre part (il fallait, pensait-on alors, construire «vite et petit pour que cela soit plus rentable»). Ce seront les vieux — on ne dit pas encore «3<sup>e</sup> âge» — que l'on expulsera littéralement vers les asiles, pour lesquels on trouvera d'autres appellations, afin de se donner bonne conscience. Puis les jeunes partiront à leur tour, de plus en plus vite.

Mais ce que l'on gagne en indépendance les uns vis-à-vis des autres, on le perd en entraide. Si bien que lorsque l'on en reviendra à de meilleurs sentiments et que l'on ramènera les personnes du 3<sup>e</sup> âge en milieu urbain, la famille ne sera plus là pour assurer l'aide indispensable. Si cette catégorie de la population reste à la maison, il faudra des infirmières à domicile, des aides de ménage, quelqu'un pour faire les commissions, etc.

D'où la naissance de différents services pour assumer ces tâches. D'autant plus que, dans la forme de société dans laquelle nous évoluons, il est souvent nécessaire que la mère travaille, car deux salaires ne sont pas forcément un luxe. C'est ainsi que lorsque l'un des deux conjoints tombe malade, l'autre ne peut assumer la tâche de deux personnes en même temps. D'où la nécessité de recourir à une aide extérieure.

Dans ce cadre, nous avons choisi d'évoquer dans ce numéro deux services particulièrement actifs sur la commune, celui des Aides familiales et celui de l'Aide ménagère au foyer.

Le but du premier s'inscrit clairement ainsi: «Permettre aux personnes âgées ou handicapées de vivre dans leur foyer en mettant à leur disposition une aide ménagère». Cette association d'utilité publique envoie à domicile des aides pour accomplir toutes les tâches ménagères qui ne peuvent être assumées par le demandeur, parce que trop pénibles ou impossibles pour lui. Quelquefois, on envoie même l'équipe des gros nettoyages, pour les «à-fonds» auquel aucune famille de chez nous digne de ce nom ne saurait renoncer! De plus, les personnes très handicapées peuvent être assistées d'une aide en soins d'hygiène pour aider à prendre un bain, faire la toilette, etc.

Le service de l'Aide ménagère au foyer a divisé la commune en trois secteurs, ayant chacun une responsable très compétente à sa tête, pour coordonner les activités

des aides et veiller aux besoins, en contact étroit avec les bénéficiaires. Ce sont Mme Isler (tél. 91 56 43), pour Châtelaine, Mme Gualzata (tél. 82 46 70), pour Avanchet et Vernier-Village, ainsi que Mme Loizeau (tél. 57 13 73), pour le Lignon et les Libellules. Enfin, la centrale d'appel (tél. 36 12 10), répond également à toute demande de renseignements.

Afin d'éviter que l'obstacle financier soit trop important pour les bénéficiaires, sans pour autant considérer que ceux-ci sont des «assistés», leur contribution financière peut varier entre Fr. 3.— et Fr. 19.— et plus de l'heure, suivant leurs ressources personnelles.

Quant à la Fédération des services d'Aide familiale de Genève, elle ne compte pas moins de neuf services et associations, dont sept d'entre eux ont été actifs sur Vernier l'an passé. Selon sa directrice, Mlle Marion de Lorient — qui est également secrétaire du Comité de l'Aide ménagère au foyer, ce qui prouve qu'il n'y a pas antagonisme, mais complémentarité entre les deux institutions — l'Aide familiale a un champ d'activité plus complet que l'Aide ménagère. D'abord, elle doit être titulaire d'un certificat ou diplôme reconnu par l'ASOAF (Association suisse des organisations d'aide familiale) et doit avoir suivi une formation de 20 à 24 mois, englobant notamment la cuisine, les régimes, l'entretien du linge et de la maison, les soins de base d'hygiène aux malades, les soins aux nourrissons, la psychopédagogie, l'orientation sociale, etc. Ce ne sont donc pas des «femmes de ménage», pas plus d'ailleurs que les aides ménagères, mais plutôt des amies, très efficaces et capables, donnant des coups de main très concrets. Tous les milieux peuvent en bénéficier, dans les mêmes normes environ que les aides ménagères. A titre d'indication, elles ont fourni en 1981 — les chiffres de 1982 ne sont pas encore connus à l'heure de mettre sous presse — 7026 heures sur la Commune de Vernier.

On peut en apprendre plus sur la Fédération, soit en s'adressant, pour la commune, à Mme Grillot (tél. 96 10 26), soit au siège central, 72, bd Saint-Georges, 1205 Genève (tél. 29 81 44), du lundi au vendredi.

Si elles n'étaient pas là, ces aides ménagères et familiales, il faudrait les inventer! C'est bien ce que pensent la Loteirie romande, l'Etat de Genève et la commune, qui les subventionnent afin qu'elles puissent être convenablement rémunérées sans surcharger les budgets familiaux, qui sont précisément le plus déséquilibré par d'autres charges lorsque leur intervention devient nécessaire.

Luc MATILE

## **PRESTATIONS DU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES DE L'HOSPICE GÉNÉRAL SUR LA COMMUNE DE VERNIER**

### **Logements avec encadrement médico-social**

Avec la collaboration du Centre de Gériatrie, qui se charge des soins infirmiers, l'Hospice général assure la gérance sociale des immeubles avec encadrement médico-social. Deux immeubles de ce type sont situés sur la Commune de Vernier:

- 1) L'immeuble de l'avenue du Lignon N° 59, 60, 61, 62 comprend 194 places dans 142 logements de 1, 2, et 3 pièces;
- 2) L'immeuble d'Avanchet-Parc, rue du Grand-Bay 16, comprend 163 places dans 143 logements de 2 et 3 pièces.

Ces logements reçoivent des personnes âgées indépendantes ou légèrement handicapées, qui pour des raisons médicales ou sociales ont besoin d'un encadrement.

Les infirmières assurent sur demande les soins infirmiers ainsi que les soins d'hygiène et de confort. Elles disposent d'un local de soins sur place. Un permanent nocturne assure les nuits. Une infirmière de garde peut être atteinte lorsqu'il n'y a aucun membre de l'équipe médico-sociale sur place.

Le gérant social et l'intendant mis à disposition par l'Hospice général veillent à la meilleure qualité de vie possible des habitants. Ils se chargent notamment de l'accueil de tout nouvel arrivant, ils apportent un soutien social et une aide pratique aux personnes qui en ont besoin. Ils assurent aussi l'animation dans la maison. Dans les locaux communs, des rencontres régulières sont organisées ainsi que des repas et différentes activités telles que gymnastique, travaux artisanaux, jeux, etc. Ces activités favorisent l'intégration et l'épanouissement des habitants de ces logements.

### **Les Libellules**

Au numéro 8 de l'avenue des Libellules est installé un petit centre social. Une collaboratrice de l'Hospice général est à la disposition des nombreuses personnes âgées habitant cet immeuble.

Son rôle consiste à apporter une aide sous forme de démarches, visites, courses, et de favoriser les contacts entre les locataires.

### **Repas à domicile**

Six jours par semaine, l'Hospice général se charge de faire porter à domicile des repas pour les personnes âgées qui en font la demande. Ces repas sont destinés aux personnes qui pour différentes raisons ne peuvent pas faire elles-mêmes leur cuisine ou se ravitailler normalement.

Environ 12.000 repas sont servis chaque année à Vernier. Sur présentation d'un certificat médical des repas sans sel, diabétique et diabétique sans sel peuvent être obtenus.

### **Club des Aînés**

Une équipe d'animateurs dépendant de l'Hospice général apporte son appui aux 5 clubs existants sur le territoire de la Commune de Vernier qui exercent des activités nombreuses et régulières:

- Club des Aînés de Vernier-Village env. 180 membres
- Club des Aînés du Lignon env. 180 membres
- Club des Aînés des Libellules env. 110 membres
- Club des Aînés de Châtelaine-Balexert env. 220 membres
- Club des Aînés des Avanchets env. 70 membres

### **Système de sécurité «GERALARM»**

L'Hospice général peut mettre à disposition un système de sécurité pour les personnes âgées qui courent le risque de rester sans secours à leur domicile à la suite d'une chute, d'un malaise ou de tout autre incident.

Ce système de sécurité appelé «Geralarm» est peu coûteux. Son principe est de recourir en priorité à la solidarité du voisinage.

## LE SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

*de la Section Genevoise de la Croix-Rouge Suisse dans la Commune de Vernier et le quartier d'Avanchet-Parc*

Avant de tracer cette rétrospection, il nous semble nécessaire de rappeler aux usagers les objectifs de nos différentes prestations:

- Contribuer à promouvoir et à maintenir la santé de la population résidant dans le canton de Genève.
- Donner aux personnes qui le désirent la possibilité d'être soignées et de recevoir les traitements prescrits à domicile ou lors des heures de soins ambulatoires organisées dans le quartier ou la commune.
- Offrir aux mères et nourrissons, conseils, aide et soutien lors des visites à domicile après l'accouchement et lors des consultations de nourrissons.
- Permettre de maintenir à domicile aussi longtemps que possible les malades et les personnes âgées qui le désirent.
- Assurer la continuité des soins et rendre possible le retour à domicile après hospitalisation dans de bonnes conditions.
- Aider les personnes handicapées et malades à vivre le mieux possible leur maladie, informer, enseigner la personne soignée et son entourage, assurer conseils et soutien, utiliser au maximum les ressources du milieu en agissant en collaboration avec les différents services médico-sociaux.

Les activités du S.S.I.D. sont ouvertes à toute personne qui en fait la demande, qu'elle soit bien portante ou malade et quel que soit son âge, ainsi que tous les membres de la famille.

Les premiers contacts du S.S.I.D. avec la Commune de Vernier datent de l'automne 1960.

L'infirmière du secteur (seule à fonctionner à l'époque) signale dans son rapport d'activité du mois de mai 1961 que les soins qu'elle donne se répartissent dans 15 familles. Elle effectue des contrôles de santé auprès de deux diabétiques, d'un infirme et d'un malade-mental. Le nombre de bébés qu'elle a suivis est de trente. Elle cite en terminant que, malgré un début lent et difficile, «la population commence à connaître notre service... mais malgré tout le travail effectué ne représente pas un travail à plein temps et on pourrait envisager un agrandissement du secteur en incluant Vernier-Village ou «Cointrin».

Un peu plus tard, en 1965, le rapport d'activité signale 927 visites dont 320 auprès de jeunes mères et de bébés. Pendant cette période, les physiothérapeutes et la pédicure du S.S.I.D. commencent également à intervenir auprès de la population de la commune.

Dès la construction de la Cité du Lignon, les infirmières du S.S.I.D. qui, jusqu'alors avaient un local à Vieusseux, s'installent dans une aile de l'actuel Centre médico-social au Lignon (1967).

Au cours des années qui succèdent, les postes d'infirmières vont en augmentant pour mieux répondre aux services de la population. Dès 1976, les aides extra-hospitalières, service créé à la demande du Département de la santé publique et de la prévoyance sociale, viennent épauler les infirmières du S.S.I.D. pour la prise en charge surtout des personnes âgées.

Le 1er novembre 1979, c'est l'inauguration du Centre médico-social d'Avanchet-Parc. L'une des infirmières de l'équipe du Lignon est plus particulièrement présente dans ce grand ensemble.

Le nombre de visites en 1981 dans le secteur Vernier + Avanchet-Parc est de: — 9645 adultes — 470 bébés — 149 vus à domicile.

L'équipe actuelle compte 5 infirmières de santé publique et 5 aides extra-hospitalières dont 3 à temps partiel.

Quelles sont aujourd'hui les activités des infirmières de santé publique? Face à une population qui vieillit, elles sont de plus en plus appelées à organiser des maintiens à domicile pour des personnes âgées et seules, à donner des soins aux malades chroniques (diabétiques, cardiaques, etc.) et à ceux qui désirent mourir chez eux. Parallèlement à cette activité curative, elles sont appelées de plus en plus à répondre à des demandes qui traduisent un mal-être et un inconfort tant sur le plan physique que psychique. Dans bien des cas, grâce à l'écoute attentive qu'elles apportent, elles essaient d'aider à mieux s'assumer.

Les aides extra-hospitalières interviennent à leur tour pour: — aider les personnes âgées dans leurs activités quotidiennes;

- se laver, s'habiller,
- préparer un repas, faire des courses,
- tenir propre et agréable leur environnement, etc.,
- encourager à maintenir des contacts extérieurs,
- écouter et entourer la personne âgée.

A l'heure actuelle, les aides extra-hospitalières visitent 33 personnes.

Pour terminer, on peut mentionner qu'à travers ces années d'activité les infirmières du S.S.I.D. ont travaillé dans un excellent esprit de collaboration et de solidarité, aussi bien avec les autorités communales que les autres professionnels de la santé.

Pour rappel:

### **CENTRE MÉDICO-SOCIAL DU LIGNON**

78, avenue du Lignon - Tél. 96 63 30.

**Présence des infirmières:** - de 11 à 12 heures.

**Consultation des nourrissons:** - le jeudi de 14 h. 30 à 16 h.

### **CENTRE SOCIAL D'AVANCHET-PARC**

18, rue du Grand-Bay - Tél. 96 59 30.

**Présence des infirmières:** - de 11 à 12 heures.

**Consultation des nourrissons:** - le jeudi de 14 à 16 heures.

## CENTRE DES JEUNES DU LIGNON

*Patronné par la Commune de Vernier, la Croix-Rouge Suisse Genevoise et un groupe de parents*

### **Le Centre du Lignon: conçu pour les jeunes et par les jeunes**

Une «disco» patronnée par la Croix-Rouge! Voilà bien une idée originale. C'est en effet le 3 décembre 1977, il a donc maintenant 5 ans, que le Centre des jeunes du Lignon a pris son essor sous le triple patronage de la Commune de Vernier, de la Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse et d'un groupe de parents.

Des débuts bien timides mais, aujourd'hui, il n'est pas besoin de présenter le centre avec sa discothèque dont la renommée dépasse le territoire de la Commune de Vernier, et son bar autour duquel se rassemble, trois soirs par semaine, une foule de jeunes gens entre 14 et 18 ans.

On compte environ 10.000 habitants dans l'ensemble du Lignon, dont quelques 1.500 jeunes. 300 à 400 d'entre eux peuvent être considérés, de par leur âge et leurs intérêts, comme des usagers potentiels du centre. Un nombre important le fréquente régulièrement auquel s'ajoutent des camarades des Avanchets, d'Aire, des Charmilles... La plupart d'entre eux, âgés de 15 à 20 ans, sont en apprentissage ou en fin de cycle d'orientation.

Le centre est autogéré ou, plutôt, il tend à l'autogestion: il est en effet dirigé par un comité désigné par les usagers. Ce comité se réunit selon les besoins; il fixe le programme des activités en tenant compte des désirs de ses administrés, s'occupe du budget et met la main à la pâte.

Les quelques tentatives d'activités créatrices n'ont jamais réellement pris forme dans le centre parce que, peut-être, ses responsables n'en ont jamais ressenti un véritable besoin auprès des usagers. En effet, ceux-ci attendent de ce lieu une possibilité de danser entre eux et de boire café et limonade dans une atmosphère de liberté, sans contraintes, hormis celle de respecter les habitudes du centre.

La prévention que tentent d'assurer la Croix-Rouge Suisse en collaboration avec la Commune de Vernier, est en quelque sorte une mesure d'anticipation, la tentative de devancer ou de prévenir des situations difficiles ou conflictuelles. C'est un lieu dans lequel les jeunes peuvent vivre ensemble quelques heures par semaine, en défouillant leur violence autrement que sur soi ou sur autrui.

Au travers de ces rencontres, il apparaît que les jeunes demandent à l'équipe d'animation de revoir son organisation sociale, d'être à l'écoute et de pouvoir communiquer au-delà de préjugés tout faits. La difficulté est que toutes les valeurs qui leur sont proposées sont issues d'un système qui les a souvent rejetés et dont ils ne veulent plus.

Nous devons d'abord reconnaître leur existence et leur mode de vie, en acceptant que la plupart n'ont besoin que de se rencontrer.

L'attitude des responsables peut paraître troublante aux personnes extérieures au centre et habituées aux choses administratives bien huilées et pour lesquelles une personnalité trop forte tranche et inquiète dans une certaine mesure.

La Croix-Rouge genevoise doit apprendre à découvrir la jeunesse d'aujourd'hui, en acceptant momentanément de mettre au second plan les valeurs qui sont les siennes dans ce domaine, ses conceptions traditionnelles, en faisant l'apprentissage des jeunes en groupe et des échecs qui font progresser.

La Croix-Rouge genevoise et la Commune de Vernier ont raison de vouloir la présence sur le terrain d'une structure très souple qui veut, en priorité, tenir compte des aspirations et des rythmes de vie des jeunes.

Depuis quelques années, le centre répond à un besoin évident. Le pourra-t-il encore demain? Difficile à dire. Aujourd'hui, c'est une modeste réponse à un vaste problème.

Cette initiative, si elle a provoqué certains grincements de dents parmi les adultes, s'explique pourtant fort bien. Après une journée de labeur, à l'atelier ou à l'école, les jeunes ont d'abord besoin de détente. Et puis n'entendent-ils pas aussi manifester leur indépendance, démontrer que le centre a été conçu non seulement pour eux mais aussi par eux?



# Social

## PRESTATIONS DU SERVICE SOCIAL COMMUNAL

### 1. — Bénéficiaires

En 1981, la totalité des familles ayant bénéficié, même durant une courte période, des prestations du Service social s'est élevée à 267 et le nombre des personnes à 421.

Répartition par situation de famille:

|                       |              |                 |
|-----------------------|--------------|-----------------|
| Personnes seules      | 169          | = 169 personnes |
| Couples sans enfants  | 30           | = 60 personnes  |
| Familles avec enfants | 68           | = 192 personnes |
|                       | <hr/>        |                 |
|                       | 267 familles | = 421 personnes |

Répartition par origine:

|            |              |          |
|------------|--------------|----------|
| Genevois   | 62           | = 23,22% |
| Confédérés | 168          | = 62,92% |
| Etrangers  | 37           | = 13,86% |
|            | <hr/>        |          |
|            | 267 familles | = 100 %  |

### 2. — Prestations sociales et subventions accordées

#### A. Prestations (rubr. 65.21)

|   |       |            |
|---|-------|------------|
| Allocation alimentaire .....  | Fr.   | 85 098.—   |
| Services Industriels (gaz, électricité) .....                           | Fr.   | 39 558,45  |
| Chauffage .....   | Fr.   | 43 485,25  |
| Allocation familles nombreuses .....                                    | Fr.   | 3 500.—    |
| Allocation vestimentaire pour enfants .....                             | Fr.   | 8 400.—    |
| Participation pour séjours et colonies .....                            | Fr.   | 1 667,50   |
| Participation restaurants scolaires, pensions et repas à domicile ..... | Fr.   | 21 528,85  |
| Frais d'animation, anniversaires .....                                  | Fr.   | 12 686,65  |
| Frais d'administration .....  | Fr.   | 8 005.—    |
| Frais en faveur des réfugiés .....                                      | Fr.   | 10 660.—   |
| Frais décès, déménagements .....  | Fr.   | 13 788,50  |
| Vente fruits et légumes à prix réduit .....                             | Fr.   | 3 234.—    |
| Consultations juridiques .....  | Fr.   | 13 864.—   |
| Réserve pour actions sociales .....                                     | Fr.   | 150 000.—  |
|   | <hr/> |            |
|   | Fr.   | 415 476,20 |

#### B. Subventions

##### Subventions aux centres de loisirs et jardins Robinson (rubr. 62.31)

|   |       |            |
|---|-------|------------|
| Centre de loisirs d'Avanchet .....                          | Fr.   | 41 500.—   |
| Centre de loisirs et jardin Robinson de Balexert .....      | Fr.   | 50 800.—   |
| Centre de rencontres d'Aire .....                           | Fr.   | 40 000.—   |
| Centre de rencontres d'Aire, achat 4 planches à voile ..... | Fr.   | 4 009,70   |
| Jardin Robinson du Lignon .....                             | Fr.   | 50 000.—   |
| Maison des jeunes du Lignon .....                           | Fr.   | 20 000.—   |
| Club du jeudi Vernier .....                                 | Fr.   | 2 500.—    |
| Club de Vernier-Cité .....                                  | Fr.   | 2 500.—    |
|   | <hr/> |            |
|   | Fr.   | 211 309,70 |

Le montant des subventions versées par la commune aux colonies de vacances et centres aérés (rubr. 62.33) s'est élevé à .....

|     |           |
|-----|-----------|
| Fr. | 44 162,50 |
|-----|-----------|

##### Frais d'équipements sociaux (rubr. 65.29)

|   |       |           |
|---|-------|-----------|
| Centres aérés et centres de loisirs ..... | Fr.   | 36 471,80 |
| Centres sociaux .....                     | Fr.   | 1 399,55  |
| Club des aînés .....                      | Fr.   | 1 783,85  |
|   | <hr/> |           |
|   | Fr.   | 39 655,20 |

*Subventions aux crèches et jardins d'enfants (rubr. 65.31)*

|   |     |                   |
|---|-----|-------------------|
| Crèche «Pamplemousse» Lignon .....        | Fr. | 124 000.—         |
| Jardin d'enfants «Le Trèfle» .....        | Fr. | 100 000.—         |
| Halte-Garderie du Lignon «Pop Corn» ..... | Fr. | 53 200.—          |
| Crèches extérieures .....                 | Fr. | 28 561,50         |
|   | Fr. | <u>305 761,50</u> |

*Allocations aux institutions sociales communales (rubr. 65.32)*

|   |     |                   |
|---|-----|-------------------|
| Croix-rouge genevoise pour les infirmières .....        | Fr. | 15 000.—          |
| Association aide ménagère au foyer .....                | Fr. | 75 535.—          |
| Fédération des services d'aide familiale .....          | Fr. | 22 505.—          |
| Restaurants scolaires de Vernier .....                  | Fr. | 38 830,40         |
| Clubs des aînés de la commune, subvention .....         | Fr. | 5 000.—           |
| Clubs des aînés de la commune, location de locaux ..... | Fr. | 3 830.—           |
|   | Fr. | <u>160 700,40</u> |

*Allocations aux institutions sociales et de bienfaisance (rubr. 65.33)*

Fr. 25 945,65

*Aide humanitaire (rubr. 65.35)*

|   |     |                 |
|---|-----|-----------------|
| Coopérative agricole Miblou (Inde), 5 parrainages d'enfants ..... | Fr. | 1 800.—         |
| Frères de nos Frères, élevage et agriculture au Togo .....        | Fr. | 6 000.—         |
| Cap Vert, Ile de Brava .....                                      | Fr. | 10 000.—        |
| Longo Mai .....   | Fr. | 2 500.—         |
| Helvetas .....  | Fr. | 2 500.—         |
| Swissaid .....  | Fr. | 2 500.—         |
| Centrale sanitaire suisse .....                                   | Fr. | 2 500.—         |
| Action du Jeûne Genevois .....                                    | Fr. | 1 400.—         |
| Enfants du Monde .....  | Fr. | 10 000.—        |
|   | Fr. | <u>39 200.—</u> |

*Centres médico-sociaux (rubr. 65.57)*

|  |     |                 |
|--|-----|-----------------|
| Subvention à l'Hospice général pour la gestion des centres sociaux de la commune ..... | Fr. | 30 000.—        |
| Centres sociaux sur la commune:  |     |                 |
| — allocation frais d'administration .....  | Fr. | 4 000.—         |
| — achat de mobilier .....  | Fr. | 1 311,40        |
| — travaux .....  | Fr. | 6 662,60        |
|  | Fr. | <u>41 974.—</u> |

*Récapitulation des dépenses sociales:*

|   |     |                     |
|---|-----|---------------------|
| Office social municipal (65.21) .....                             | Fr. | 415 476,20          |
| Frais d'équipements sociaux (65.29) .....                         | Fr. | 39 655,20           |
| Subventions crèches et jardins d'enfants (65.31) .....            | Fr. | 305 761,50          |
| Allocations institutions sociales communales (65.32) .....        | Fr. | 160 700,40          |
| Allocations autres institutions sociales (65.33) .....            | Fr. | 25 945,65           |
| Aide humanitaire (65.35) .....                                    | Fr. | 39 200.—            |
| Centres médico-sociaux (65.57) .....                              | Fr. | 41 974.—            |
| Subventions centres de loisirs et jardins d'enfants (62.31) ..... | Fr. | 211 309,70          |
| Subventions colonie de vacances et centres aérés (62.33) .....    | Fr. | 44 162,50           |
|   | Fr. | <u>1 284 185,15</u> |

*Evolution des dépenses sociales*

|      |     |            |      |     |              |
|------|-----|------------|------|-----|--------------|
| 1970 | Fr. | 324 820,20 | 1976 | Fr. | 930 363,05   |
| 1971 | Fr. | 428 155,15 | 1977 | Fr. | 967 418,20   |
| 1972 | Fr. | 562 686,85 | 1978 | Fr. | 1 059 608,15 |
| 1973 | Fr. | 625 683,20 | 1979 | Fr. | 1 084 639,90 |
| 1974 | Fr. | 727 267,05 | 1980 | Fr. | 1 093 291,40 |
| 1975 | Fr. | 814 235,70 | 1981 | Fr. | 1 284 185,15 |

## SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES

Durant l'année 1982, ce service a continué de déployer son activité au bénéfice de nos communiens et a encore démontré la nécessité d'un tel service car la multiplicité des lois et règlements et la complexité des procédures font qu'une fois ou l'autre, chacun est appelé à recourir aux conseils d'un spécialiste en droit.

Il a été donné en 1982, avec un arrêt en juillet et août:

- à Vernier, 57 consultations en 21 jours d'ouverture,
- à Avanchet, 56 consultations en 20 jours d'ouverture,
- au Lignon, 85 consultations en 44 jours d'ouverture.

Rappelons que ces consultations sont données par des avocats brevetés inscrits au barreau genevois. Elles comportent tout conseil ou avis de droit, ainsi que toute information sur le plan procédural et judiciaire. Cas échéant, elles englobent la rédaction d'un premier courrier et d'une première démarche en cas d'urgence.

Ce service de consultations juridiques est gratuit, mais il est limité à un conseil et n'exécute aucune procédure ou démarche. Pour le cas où le consultant veut continuer ou entamer une procédure il devra s'adresser à un avocat de son choix ou à la rigueur prendre contact avec un de nos centres sociaux suivant le problème à régler.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous, à prendre par téléphone:

a) alternativement un lundi sur deux:

MAIRIE DE VERNIER, rue du Village, tél. 41 00 00  
CENTRE SOCIAL D'AVANCHET, rue du Grand-Bay  
18, tél. 96 59 30

b) chaque mercredi:

CENTRE SOCIAL DU LIGNON, av. du Lignon 78, tél.  
96 63 11.

Le meilleur accueil vous sera réservé et une totale discrétion vous est d'ores et déjà assurée.



## BOUTIQUE DU DÉJÀPORTÉ

Le Vestiaire du Lignon a changé de nom sous l'enseigne «La Boutique du Déjàporté».

Nous vous rappelons l'existence au Lignon, derrière l'église catholique, de la Boutique du Déjàporté.

Le principe de la Boutique est le suivant: vous amenez des vêtements et des chaussures d'enfants de 0 à 12 ans exclusivement, propres et en bon état, et nous les mettons en vente. Vous pouvez, bien entendu, ne venir que pour acheter, vous serez les bienvenus.

Une participation de 10% est retenue sur les prix des articles vendus ou remboursés, ceci pour couvrir les frais.

Passé le délai d'un an, les vêtements non vendus et non repris par les clientes sont donnés d'office à une œuvre.

Le fonctionnement de la Boutique est entièrement assuré par une équipe de dames bénévoles.

Les jours et heures d'ouverture sont:

- tous les mardis de 14 h. à 17 h.  
Dépôt, vente et remboursement,
- les jeudi et samedi matin de 9 h. 30 à 11 h. 30  
Vente uniquement.

Deux ventes spéciales sont mises sur pied chaque année: au Printemps pour vêtements de 7 à 77 ans, et en Hiver pour les articles de sport d'hiver.

Toutes ces dames se réjouissent de pouvoir vous accueillir à la Boutique du Déjàporté!

### Règlement

1. La Boutique est ouverte à chacun.
2. Nous nous chargeons de la vente des habits propres et repassés, ainsi que des chaussures en parfait état pour les enfants de 0 à 13 ans.
3. Nous acceptons un maximum de 10 articles à la fois.
4. Une modeste participation de 10% sera perçue lors d'achat et de vente pour contribuer à couvrir une partie de nos frais.
5. Nous engageons vivement nos clientes lors de leur visite à la Boutique de s'informer auprès de la caissière si leurs effets ont été vendus.
6. L'enregistrement des habits et le remboursement ont lieu le mardi seulement.
7. Les effets peuvent être retirés en tout temps par leur légitime propriétaire.
8. **Passé le délai d'un an**, les effets non vendus seront donnés d'office à une œuvre.
9. Nous ne sommes pas responsables des vols.
10. **Passé le délai d'un an**, l'argent non retiré restera la propriété de la Boutique.

*Fermé pendant les vacances scolaires*

## POPULATION ACTIVE

La situation de l'emploi est très fluctuante dans la plupart des pays. Les nations industrialisées d'Amérique du Nord, le Japon et une grande partie de celles d'Europe ont passé d'une période de pénurie de main-d'œuvre située entre 1955 et 1975 à une situation de déficit très important de places de travail, au début des années 1980.

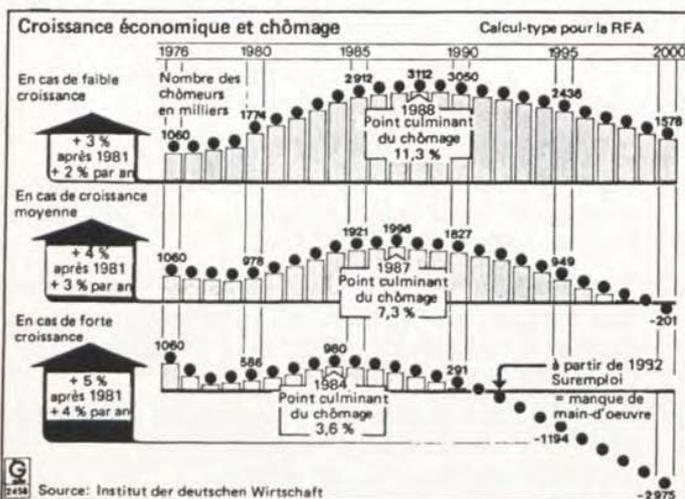
Pour maintenir à 45% le taux d'occupation<sup>1</sup> de la population, les pays de l'OCDE<sup>2</sup> estimaient en 1982 qu'ils auraient dû créer 42 millions d'emplois pour une population totale de environ 800 millions de personnes.

Les principaux touchés étaient les pays européens. Les pays qui avaient réagi le mieux à cette situation en créant des emplois étaient, par ordre de places de travail créées:

— le Canada, les Etats-Unis, les pays scandinaves, le Japon et l'Autriche.

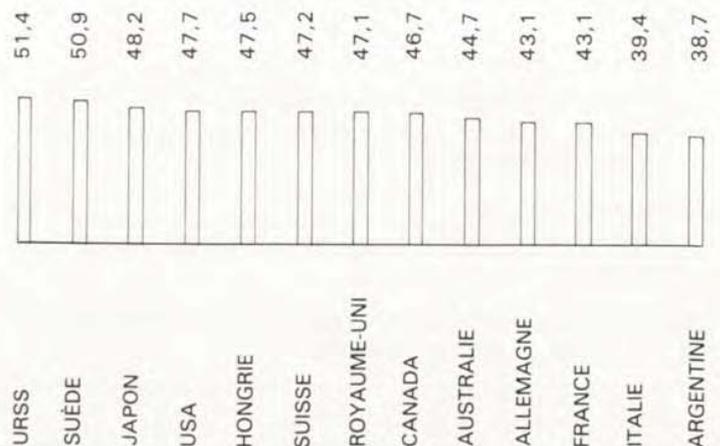
Le déficit était dû au fait que l'augmentation des places de travail, à partir de la fin des années 60 n'avait pas suivi l'évolution de la population. Mais la cause principale est à rechercher dans l'industrialisation croissante des pays dits «en voie de développement» et dans la volonté d'une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, telles: le pétrole.

Des phénomènes économiques ou démographiques comme le vieillissement des populations peuvent encore apporter des modifications à la situation de l'emploi.



## Taux d'activité de quelques pays

| Pays        | Total | Hommes | Femmes |
|-------------|-------|--------|--------|
| URSS        | 51,4  |        |        |
| SUÈDE       | 50,9  | 57,1   | 44,7   |
| JAPON       | 48,2  | 60,1   | 36,6   |
| USA         | 47,7  | 57,4   | 38,5   |
| HONGRIE     | 47,5  | 54,4   | 41,1   |
| SUISSE      | 47,2  | 63,2   | 32,0   |
| ROYAUME-UNI | 47,1  | 59,4   | 35,4   |
| CANADA      | 46,7  | 57,6   | 35,9   |
| AUSTRALIE   | 44,7  | 57,2   | 32,2   |
| FRANCE      | 43,1  | 54,2   | 32,3   |
| ALLEMAGNE   | 43,1  | 54,2   | 32,3   |
| ITALIE      | 39,4  | 54,3   | 25,4   |
| ARGENTINE   | 38,7  | 55,5   | 21,9   |
| ESPAGNE     | 35,7  | 51,3   | 20,7   |
| BOLIVIE     | 32,5  | 51,2   | 14,4   |
| PAKISTAN    | 29,5  | 52,1   | 4,3    |
| EGYPTE      | 28,2  | 50,3   | 6,0    |
| TUNISIE     | 28,2  | 46,7   | 11,2   |



## Taux d'activité

En 1980, les statistiques établies par le Bureau International du Travail nous donnaient les indications suivantes pour quelques pays importants. A noter que les chiffres concernant des pays tels que l'Algérie, le Brésil, la Chine ou l'Inde, n'y figuraient pas.

- 1) Voir définition à la fin de ce chapitre.
- 2) Organisation de Coopération et de Développement Economique.

D'après ces tableaux, nous constatons un taux de:

- plus de 45% en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Suisse, en Hongrie, en Union soviétique et au Japon,
- entre 40 et 45% en Allemagne, en France et en Australie,
- de 30 à 40% en Espagne, en Italie, en Argentine et en Bolivie,
- de 20 à 30% en Egypte, en Tunisie et au Pakistan.

En ce qui concerne le taux d'activité des femmes, il est:

- supérieur à 40% en Suède et en Hongrie,
- entre 30 et 40% en Amérique du Nord et en France.

Le taux d'activité d'une population varie considérablement selon les pays et à l'intérieur des pays mêmes.

Le taux dépend:

- de la proportion des personnes en âge d'activité, en général de 20 à 60-65 ans,
- de la participation des deux sexes à la vie active et en particulier des femmes,
- de la structure familiale et plus particulièrement de l'âge de mariage et du nombre d'enfants par foyer,
- du marché du travail, des offres d'emplois et des possibilités de travail à temps partiel,
- de la prépondérance des différents secteurs économiques: agricoles, industriels, commerciaux ou administratifs.

Il faut préciser que les statistiques sous-estiment en général certaines formes de travail non salarié dans l'agriculture et l'artisanat, et plus précisément, les membres coopérants des exploitations familiales.

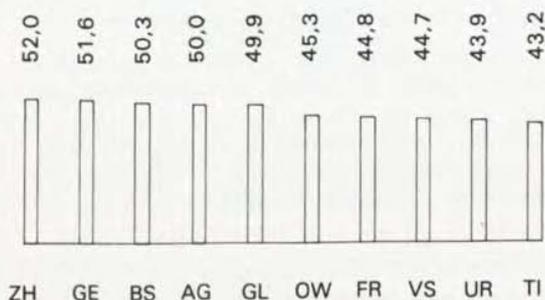
Il faut rappeler encore que le travail ménager, bien que considérable du point de vue des heures investies, n'a pas été pris en considération étant donné que ce chapitre aborde essentiellement le problème des places de travail.

A l'intérieur d'un pays comme la Suisse, le taux d'activité varie dans des proportions minimes. Même les régions encore relativement rurales connaissent un taux moyen approximativement égal à celui d'un pays comme l'Allemagne.

Dans les grandes villes: (Zurich, Genève, Bâle), ce taux dépasse celui de tous les pays.

Le tableau suivant donne la situation dans quelques villes et cantons.

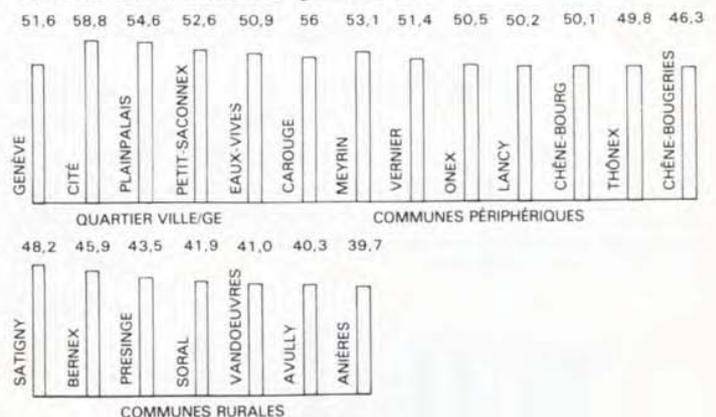
#### Taux d'activité dans quelques cantons suisses



L'exemple de la région genevoise est frappant:

- dans les quartiers avec un nombre important d'emplois (centre-ville et communes, avec grandes zones industrielles), le taux d'activité de la population de ces quartiers est également important,
- dans les grandes communes urbanisées autour de la Ville de Genève, le taux est sensiblement le même que la moyenne de la Ville. Il est plus fort dans les communes offrant plus de places de travail,
- dans les communes rurales, il est très proche de la moyenne des régions suisse rurales.

#### Taux d'activité dans les quartiers de la ville et dans les communes genevoises



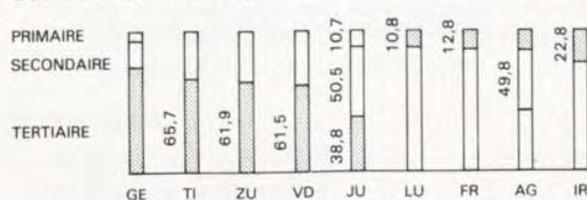
#### Activité dans les différents secteurs économiques

Depuis Colin CLARK<sup>1</sup>, la production économique a été divisée en trois secteurs:

- **le primaire**, qui groupe les activités à la source de l'extraction des richesses naturelles et plus particulièrement, l'agriculture et les mines;
- **le secondaire**, qui comprend l'industrie;
- **le tertiaire**, qui recouvre le commerce, la distribution et les transports, et l'administration.

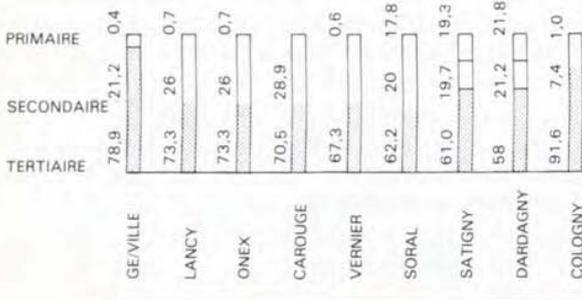
Traditionnellement, c'était le secteur primaire qui employait la plus grande partie de la population. Après l'industrialisation, une bonne partie de la population a été absorbée par le secondaire, mais c'est surtout le tertiaire qui a considérablement augmenté. Dans ce secteur, c'est encore l'élément travail qui domine.

#### Activités dans les différents secteurs économiques des cantons suisses



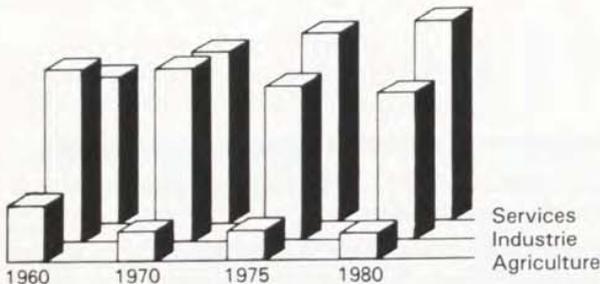
1) Economiste anglais, né en 1905, célèbre pour ses travaux sur le revenu national.

## Personnes actives dans différents secteurs à Genève



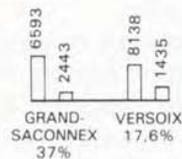
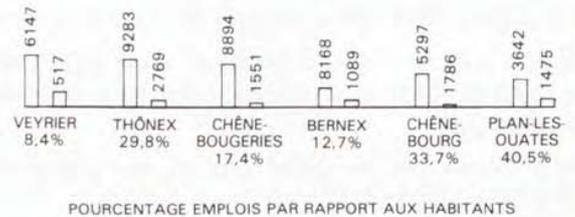
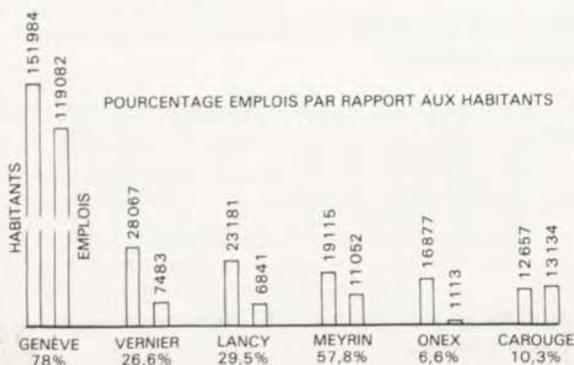
## Population active occupée en Suisse

Evolution de 1960 à 1980



|                                   | 1960      | 1970      | 1975      | 1980      |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population active occupée, totale | 2'701'400 | 3'124'100 | 3'017'000 | 3'012'200 |
| Agriculture                       | 14,6%     | 8,6%      | 7,9%      | 7,3%      |
| Industrie                         | 46,5%     | 46,0%     | 41,5%     | 39,7%     |
| Services                          | 38,9%     | 45,4%     | 50,6%     | 53,0%     |

## Habitants et emplois dans différentes communes genevoises



## Rapports habitants-emplois

La répartition des emplois à l'intérieur des pays est très irrégulière. L'industrie et même la finance se concentrent très souvent dans des secteurs bien délimités.

Des régions sont dans ce domaine très favorisées alors que d'autres sont laissées pour compte. Des efforts sont tentés pour remédier à cette situation, mais souvent sans grand succès.

A l'intérieur des villes, ce déséquilibre existe également. La tertiarisation des centres, la concentration inopportune dans de grandes zones industrielles d'activités tout fait compatibles avec l'habitation, et la création de « cités dortoirs », ont contribué à accentuer cette anomalie.

Un dosage judicieux entre logements et places de travail pourrait améliorer la situation. Cela contribuerait à créer une meilleure ambiance au sein des cités et à diminuer les déplacements. Toutefois, il faut préciser que le fait de créer dans les différents quartiers, cités ou localités, un nombre de places de travail correspondant à celui des personnes actives, ne signifie pas que toutes les personnes travailleraient sur place; certaines continueraient à aller travailler à l'extérieur et d'autres viendraient du dehors.

L'exemple de Vallingby, près de Stockholm, est frappant. Cette cité nouvelle, reliée à toute l'agglomération par des lignes de métro, a été dotée d'un nombre de places de travail correspondant à celui de sa population active.

Théoriquement, tous les habitants pourraient être employés sur place. En réalité, de nombreuses personnes n'hésitent pas à se rendre au travail au centre-ville et même aux autres extrémités de l'agglomération. Depuis que les villes existent, une durée du déplacement journalier allant jusqu'à quelques heures ne peut pas être empêchée.

Les quartiers et les cités nouvelles gravitant autour des villes ne sont pas des entités autarchiques. Si les conditions d'emploi à proximité du domicile ne donnent pas satisfaction, les habitants n'hésitent pas à emprunter de longs parcours afin de trouver de meilleures conditions de travail.

A Genève, la grande majorité des femmes est active dans les services (88,4%) dans une très faible proportion dans l'industrie (11,2%) et elles n'exercent pratiquement pas d'activité dans l'agriculture (d'après le service cantonal de statistique).

Plus de la moitié des hommes sont actifs dans les services (68,2%) et environ un tiers dans l'industrie. (1982)

### Possibilités pour influencer l'implantation des emplois

Dans les pays à «économie dirigée», l'implantation de places de travail ne devrait théoriquement pas poser de problèmes. Dans les pays à économie soi-disant libre, existent également plusieurs possibilités pour influencer l'implantation d'entreprises. Les collectivités publiques peuvent:

- dans les régions fiscalement autonomes, avantager les entreprises en les taxant faiblement ou en les exonérant d'impôts;
- mettre à disposition des entreprises, des terrains à des conditions avantageuses (droit de superficie, bas prix, etc.);
- créer des zones industrielles pour accueillir des entreprises exerçant des activités incompatibles avec les habitations;
- favoriser la formation des dépendants des entreprises par la création de cours, d'écoles, ou de facultés appropriées;
- créer des voies de communication favorisant la circulation des marchandises et l'accès à l'entreprise, aussi bien des employés que des clients de toute provenance.

### Conclusions

La tendance idéale serait d'avoir au niveau du quartier ou des localités, un équilibre entre population active et places de travail, ce qui ne signifie pas que toutes les personnes actives travailleraient dans leur quartier ou commune de domicile. Cet équilibre contribuerait à diminuer les déplacements entre le logement et les lieux de travail et à éviter les inconvénients des secteurs monofonctionnels, tels que les cités-dortoirs ou les grandes zones industrielles.

Toutefois, les avantages de la concentration de certaines activités dans des pôles d'attractions tels que les centres-villes ou les lieux d'échange, posera des limites à la tendance vers l'équilibre.

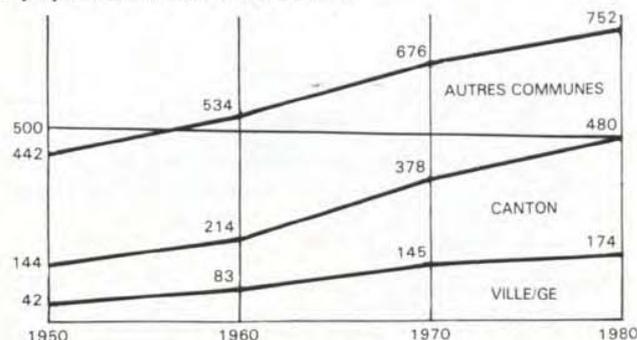
Au stade de la planification urbaine, il faudrait tenir compte de cet impératif et essayer de créer un amalgame entre logement et activités, compatible avec l'habitation.

Dans le cadre de reconstruction ou de transformation d'immeubles dans des secteurs construits, il faudrait également tendre vers un équilibre.

Dans les centres-villes, nous sommes en général confrontés à un excédent de places de travail par rapport au logement. Dans ce cas, il faudrait tout mettre en œuvre pour conserver des logements et leurs prolongements.

Lors d'une opération immobilière, l'appréciation de la proportion entre logements et places de travail doit être décidée de cas en cas en fonction du contexte.

### % population résidente active



### Evolution de la proportion des navetteurs dans le canton de Genève

Alors qu'en 1950 environ la moitié des travailleurs se déplaçaient en dehors de la commune de domicile, en 1980 le 75% était contraint de la quitter.

### Définitions

#### Emplois:

Le nombre d'emplois dans un secteur déterminé (quartier, commune, ville) est constitué par les

- personnes habitant et travaillant dans ce secteur,
- personnes habitant à l'extérieur et venant travailler dans le secteur.

Ne sont pas incluses les personnes habitant le secteur pris en considération et travaillant à l'extérieur.

#### Taux d'activité

C'est le rapport entre la population totale résidente dans un secteur déterminé et le nombre de personnes actives (en général salariées) parmi cette population.

Les personnes actives peuvent travailler aussi bien à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur déterminé.

#### Rapport habitants-emplois:

C'est le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois (places de travail) dans un secteur déterminé.

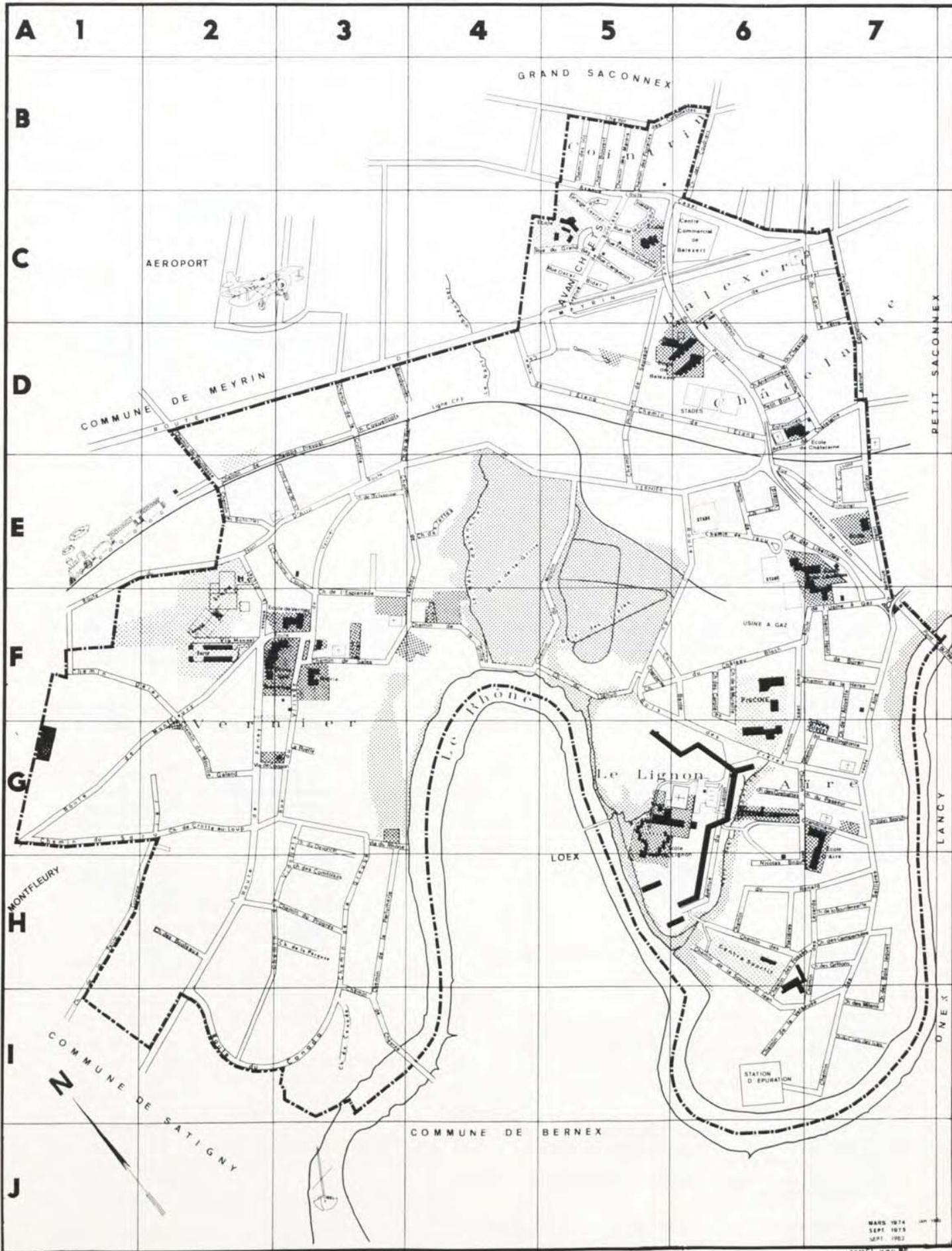
Les emplois peuvent être occupés aussi bien par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur pris en considération.

### Bibliographie

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL — *Annuaire statistique du travail.*
- SERVICE CANTONAL DES STATISTIQUES — GENÈVE — *Aspects statistiques. Population active à Genève, 1980.*

# Nomenclature et origines des rues de la commune basées sur l'étude de Monsieur Pierre Pittard

| <i>Nom des artères</i>   | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                   | <i>Finist</i>   |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Ain (avenue de l')<br>Nom du département français limitrophe, englobant le pays de Gex, auquel Vernier était autrefois rattaché.<br>L'avenue de l'Ain fait partie de la route cantonale N° 38 dite de «Grande Ceinture».   | Châtelaine                                       | Pont-Butin<br>F7                  | Avenue de<br>Châtelaine<br>D5   |
| Aïre (route d')<br>Lieu où l'on battait les céréales. Dépendait du couvent de St-Jean-hors-les-murs.<br>Les îles d'Aïre, qui disparurent avec la construction de l'usine hydro-électrique de Chèvres, inaugurée en 1896, furent rendues célèbres par les orpailleurs qui extrayaient des paillettes d'or des sables d'alluvions provenant des grandes crues de l'Arve.<br>Route communale principale.    | Aïre   | Pont-Butin<br>F7                  | Route du<br>Bois-des-Frères<br>G7   |
| Alouette (chemin de l') - lieu dit<br>Nom d'un passereau des champs.   | Aïre   | Chemin de<br>la Herse<br>F7       | Chemin du<br>Wellingtonia<br>F7   |
| Anémones (chemin des)<br>Renonculacées de printemps. Un chemin identique existe au Grand-Lancy.  | Châtelaine                                       | Chemin de<br>Maisonneuve<br>D6    | Avenue<br>du Pailly<br>D6   |
| Anken Isaac (chemin)<br>(1885-1945). Conseiller d'Etat, décédé en fonctions.<br>Président d'honneur du Coin-de-Terre.  | Aïre   | Route de<br>l'Usine-à-gaz<br>F5   | Route du<br>Bois-des-Frères<br>C6   |
| Avanchets (Les) - lieu dit<br>Quartier, situé entre l'avenue du Pailly, la route de Meyrin, l'avenue Louis-Casaï.<br>Le nant de l'Avanchet, en partie canalisé, se jette dans le Rhône aux Moulins.<br>Toponymiquement: «av» signifie: «eau».  | Avanchet ou<br>Avanchets                         | C5                                | C5  |
| Bac (chemin du)<br>Actuellement, chemin John-Branchu.  |  | G7                                | G7  |
| Balexert (chemin de)<br>Nom d'une famille d'origine lyonnaise qui acquit le domaine de la famille Lévrier, puis le céda à la famille de Maisonneuve, sur lequel s'élève aujourd'hui le centre commercial et le lotissement du même nom.  | Châtelaine                                       | Chemin des<br>Anémones<br>D6      | Chemin de<br>Maisonneuve<br>D6  |
| Baptista (avenue de)<br>Famille genevoise, propriétaire à l'Avanchet. Deux de ses membres périrent lors de la conquête du pays de Gex, en 1540. Un autre, Abraham fut tué dans la nuit de l'Escalade.  | Avanchet   | Route de<br>Meyrin<br>C5          | Avenue<br>Louis-Casaï<br>C5   |
| Barde (chemin)<br>En souvenir de Charles-Pierre Barde-Viollier (1777-1862) et de son fils Jean-Alphonse Barde-Vernet (1804-1848), tous deux membres du conseil représentatif et maires de Vernier, le premier de 1824 à 1839, le second de 1840 à 1847. Le Château d'Aïre, aujourd'hui démolit, fut propriété d'une autre famille Barde, dont un membre, français, fut Conseiller d'Etat de 1834 à 1841. | Aïre   | Route du<br>Bois-des-Frères<br>F5 | Route du<br>Bois-des-Frères<br>en traversant<br>le chemin du<br>Château-Bloch<br>F6 |
| Batailles (chemin des)<br>En souvenir de la défaite subie en ce lieu en 1027 par les hordes alémaniques du Comte de Kybourg.<br>Chemin communal principal, partiellement limitrophe avec Meyrin.   | Vernier  | Route de<br>Vernier<br>E3         | Chemin de<br>Champs-Prévost<br>E2   |
| Bel-Ebat (chemin de) - autrefois lieu dit: Bel-Air<br>La propriété Bel-Ebat s'étendait du Signal à la Croisette.   | Vernier  | Route du<br>Nant-d'Avril<br>E3    | Sans issue<br>vers la voie ferrée<br>E3   |



MARS 1974  
 SEPT 1975  
 AVRIL 1982

| <i>Nom des artères</i>   | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                             | <i>Finis</i>  |
|--|--|---|---|
| Bider Oscar (rue)<br>(1891-1919), aviateur militaire fondateur de la compagnie «ad astra». Victime d'un accident mortel à Dübendorf.   | Avanchet   |   | Rue sans issue, perpendiculaire à l'avenue de Baptista C5     |
| Blandonnet (chemin de) - lieu dit  | Vernier  | Route de Meyrin D3                          | Sans issue vers la voie ferrée D3                             |
| Bogueret Nicolas (chemin)<br>(1537-1602), architecte français tué dans la nuit de l'Escalade. Travailla aux fortifications de la ville et acheva la rampe de l'Hôtel-de-Ville.<br>L'association Nicolas Bogueret a construit dans cette partie de la commune, de nombreux logements à caractère social.  | Aire   | Chemin du Grand-Champ G6                    | Sans issue vers le nant des Grebattes G6                      |
| Bois-des-Frères (route de)<br>Le Bois-des-Frères, propriété du couvent des frères dominicains à Plainpalais, passa à l'Hôpital général, puis à la famille des seigneurs de Vernier et fut, finalement, racheté par la Ville de Genève.<br>Route communale principale.<br>Aux abords de la route s'étend le Bois-des-Frères, traversé par la voie industrielle reliant l'Usine-à-gaz à la gare de Vernier-Meyrin. | Châtelaine                                       | Chemin des Sellières G7                     | Route de Vernier E6   |
| Bois-Jacquet (chemin des)<br>Famille genevoise, propriétaire à Aire, qui donna de nombreux magistrats à la République.   | Aire   | Chemin des Sellières H7                     | Chemin des Milans, d'une part, sans issue, d'autre part I7/H7 |
| Bonvent (chemin de)<br>Dans un quartier où les artères évoquent volontiers l'eau, la terre et l'air.   | Cointrin   | Avenue Louis-Casaï B5                       | Chemin des Corbillettes B5                                    |
| Bouchet (carrefour du) - lieu dit, «Bouchet» signifie «Petit-Bois-Fourré»<br>Tire son nom du domaine du Bouchet, autrefois propriété Lullin, sur laquelle a été construit le Collège Rousseau.   | Châtelaine<br>Avanchet                           | Route de Meyrin<br>Avenue Edmond-Vaucher C7 | Avenue Louis-Casaï<br>Avenue du Bouchet C7                    |
| Bouleaux (chemin des)<br>Bétulacées dont les jeunes branches servent à faire des balais, l'écorce du tronc et la sève un sirop.  | Vernier  | Route de Peney H2                           | Sans issue en direction de la Petite Garenne H2               |
| Bourdonnette (chemin de la)<br>Evoque les nombreuses ruches installées autrefois dans cette région.  | Aire   | Chemin des Sellières H7                     | Chemin des Lézards H7   |
| Branchu John (chemin)<br>Conseiller municipal (1886-1914), adjoint (1894-1902). Concessionnaire du passage du Rhône par bac, entre Aire et St-Georges, service exploité jusqu'à l'inauguration du Pont-Butin, ancien chemin du Bac.<br>Un chemin du Bac existe toujours au Petit-Lancy.  | Aire   | Chemin des Sellières G7                     | Sans issue vers le Rhône G7                                   |
| Buren Henri de (chemin)<br>(1867-1943). Agronome, propriétaire du domaine de La Châtelaine, qu'il légua à l'hôpital Gourgas, qui utilisa le produit de sa vente pour s'installer à Meyrin.<br>Pendant quelques années, La Châtelaine abrita l'institut d'éducation Thudicum.   | Aire   | Route d'Aire F7                             | Route de L'Usine-à-gaz F7                                     |
| Butin David (Pont)<br>(1834-1913). Négociant genevois qui légua un million pour la construction du pont reliant le Petit-Lancy à Châtelaine, inauguré en 1926, incorporé dans la route cantonale N° 38.  |  | Route du Pont-Butin F7                      | Avenue de l'Ain F7  |

| <i>Nom des artères</i>  | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                                       | <i>Finit</i>   |
|---|--|---|--|
| Campanules (chemin des)<br>Fleur en forme de cloche.  | Aïre   | Chemin des<br>Sellières<br>H7                         | Chemin des<br>Lézards<br>H7                                |
| Canada (route du) - lieu dit<br>Marque l'éloignement. Partiellement limitrophe avec<br>Satigny.   | Vernier  | Chemin de<br>la Greube<br>H3                          | Route de Peney<br>I2                                       |
| Carprières (chemin des) - lieu dit<br>Evoque le souvenir des pièces d'eau qui s'y trouvaient et<br>constituaient des réserves pour les incendies.   | Aïre   | Chemin du<br>Château-Bloc<br>F6                       | Chemin de<br>la Muraille<br>F6                             |
| Carqueron (rue) - lieu dit  | Avanchet   |   | Rue sans issue,<br>parallèle à la<br>rue Oscar-Bider<br>C5 |
| Casaï Louis (avenue)<br>(1888-1955), Conseiller d'Etat (1933-1954), un des<br>réalisateurs de l'aéroport de Cointrin.<br>Route cantonale N° 33, avenue partiellement limitrophe<br>avec la Ville de Genève.                       | Avanchet   | Carrefour<br>du Bouchet<br>C7                         | Route de<br>Pré-Bois<br>B3                                 |
| Champs-Claude (chemin) - lieu dit   | Vernier  |   | Route de Vernier<br>(sans issue)<br>E3                     |
| Champs-Prévost (chemin de) - lieu dit<br>La famille Prévost, originaire de Bossy, était propriétaire à<br>Vernier et Aïre.  | Vernier  | Chemin de<br>la Croisette<br>D3                       | Chemin<br>Mouille-Chardon<br>E2                            |
| Charpente (chemin de la)<br>Nom donné, au moment de la création de la zone indus-<br>trielle d'Aïre, par la Fipa.   | Aïre   | Route du<br>Bois-des-Frères<br>F5                     | Chemin de<br>Château-Bloch<br>F5                           |
| Château-Bloc (ou Bloch) (chemin du)<br>Jean Abraham Bloch, horloger genevois, fit construire en<br>1828 un grand immeuble locatif, racheté par la Ville de<br>Genève, puis démoli.  | Aïre   | Route de<br>l'Usine-à-gaz<br>F6                       | Route du<br>Bois-des-Frères<br>F5                          |
| Châtelaine (avenue de)<br>Hameau de Vernier à la limite du territoire de la Ville, d'où<br>d'incessants incidents de frontière.<br>Tirerait son nom d'une famille Chatelanat.<br>L'avenue fait partie de la route cantonale N° 5. | Châtelaine                                       | Route des<br>Franchises<br>(Ville de<br>Genève)<br>D7 | Pont de l'Ecu<br>D5  |
| Chesnaie (chemin de la)<br>Evoque l'ancien caractère de ce lieu agreste.  | Châtelaine                                       | Chemin de<br>Maisonneuve<br>D6                        | Sans issue<br>vers l'avenue<br>Edmond-Vaucher<br>D6        |
| Chèvres (chemin de)<br>Tire son nom du hameau à chèvres, situé sur le territoire<br>de Bernex. Nom donné en souvenir des élevages de ces<br>gracieux cavicornes.  | Vernier  | Chemin de<br>la Greube<br>H3                          | Passerelle de<br>Chèvres<br>I3                             |
| Chèvres (passerelle de)<br>Construite avec l'usine hydro-électrique en 1896. L'usine<br>fut mise hors service en 1943, au moment de la mise en<br>activité de Verbois.<br>La passerelle subsiste comme passage à piétons.         | Vernier  | Chemin de<br>Chèvres<br>I3                            | Commune de<br>Bernex<br>I4                                 |
| Coin-de-Terre (chemin du)<br>L'association genevoise du Coin-de-Terre poursuit le dou-<br>ble but de mettre à la disposition de ses membres des jar-<br>dins pour la culture potagère et des villas pour leur habita-<br>tion.    | Châtelaine                                       | Carrefour<br>du Bouchet<br>C7                         | Avenue<br>Edmond-Vaucher<br>D7                             |

| <i>Nom des artères</i>  | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                     | <i>Finit</i>  |
|---|--|-------------------------------------|---|
| Coisson (Via de) - lieu dit<br>La via ou «vy» est l'expression latine s'appliquant à une artère.<br>Route communale principale.   | Vernier  | Un au village<br>G3                 | Route de Peney<br>G2                                      |
| Comtoises (chemin des) - lieu dit   | Vernier  | Chemin des<br>Vidollets<br><br>H3   | Sans issue<br>en direction<br>du Rhône<br>H3              |
| Coquelicots (chemin des)  | Vernier  | Chemin de<br>la Croisette<br><br>D3 | Sans issue<br>en direction<br>de Blandonnet<br>D3         |
| Corbillettes (chemin des)<br>Evoque les jardins du hameau de Cointrin, écartelé entre les communes de Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier.<br>Chemin communal principal, partiellement limitrophe avec le Grand-Saconnex.   | Cointrin   | Chemin des<br>Coudriers<br><br>B6   | Chemin Terroux<br>(commune de<br>Meyrin)<br>B5            |
| Coudriers (chemin des)<br>Autre nom du noisetier.<br>Fait limite avec la Ville de Genève.   | Cointrin   | Avenue<br>Louis-Casaï<br><br>C6     | Ch. du Pommier<br>Commune du<br>Grand-Saconnex<br>B6      |
| Crêt-des-Isles (chemin) - lieu dit<br>Les îles d'Aire, à l'extrémité de la presqu'île, étaient constituées par des dépôts de sable de l'Arve. Au Moyen Age, les orpailleurs en extrayaient les paillettes d'or. Les îles disparurent lors de la création de l'usine hydro-électrique de Chèvres qui, en 1896, éleva le niveau du Rhône. | Aire   | Chemin des<br>Sellières<br>I7       | Sans issue<br>vers le nord<br>I7                          |
| Croisette (chemin de la)<br>Evoque une croisée de voies de communication.<br>Une avenue identique existe dans le quartier de la Roseraie.<br>Chemin communal principal.   | Vernier  | Route de<br>Vernier<br>E3           | Route de<br>Meyrin<br>D3                                  |
| Croissant (chemin du)<br>Non donné en raison de sa configuration.   | Châtelaine                                       | Avenue<br>Henri-Golay<br>E7         | Rue Jean-Simonet<br><br>E7                                |
| Croix-du-Levant (rue de la) - lieu dit  | Avanchet   |                                     | Rue sans issue<br>parallèle à la<br>rue Oscar-Bider<br>C5 |
| Crotte-au-Loup (chemin de la) - lieu dit<br>La crotte signifie la grotte; le loup: ce carnassier, jadis la terreur des habitants des campagnes, dont le dernier aurait tué au Bois-des-Frères en 1874.<br>Chemin communal principal.  | Vernier  | Route de<br>Peney<br>G2             | Chemin du<br>Sorbier<br>G2                                |
| Crozet (avenue de)<br>Nom du col du Jura reliant Lelex à Crozet dans le pays de Gex, par lequel les Espagnols l'envahirent en 1590.   | Châtelaine                                       | Avenue<br>Edmond-Vaucher<br>C7      | Avenue du<br>Pailly<br>D6                                 |
| Delay (chemin de) - lieu dit  | Vernier  | Route de<br>Montfleury<br>F2        | Route du<br>Nant-d'Avril<br>F1                            |
| Devancet (chemin du) - lieu dit   | Vernier  | Chemin du<br>Vidollet<br>G3         | Sans issue<br>vers le Rhône<br>G3                         |

| <i>Nom des artères</i>  | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                                  | <i>Finit</i>  |
|---|--|--|---|
| Durafour François (rue)<br>(1888-1967), aviateur. Un des premiers pilotes militaires.<br>Vols: Genève-Paris. Prix de la Rade. Atterrissage au Dôme<br>du Goûter, le 30 juillet 1921.  | Avanchet   |  | Rue sans issue<br>perpendiculaire à<br>l'avenue de Baptista<br>C5   |
| Du-Villard (chemin)<br>Vieille famille genevoise, propriétaire du domaine de La<br>Châtelaine. Plusieurs de ses membres remplirent la charge<br>de syndic.  | Châtelaine                                       | Chemin de<br>l'Ecu<br><br>E6                     | Sans issue<br>vers l'avenue<br>de l'Ain<br>E6   |
| Echarpine (chemin de l') - lieu dit<br>Signifie: épinoché, échevelé ou ébouriffé: qui a les che-<br>veux en désordre.   | Vernier  | Chemin de<br>Poussy<br>E3                        | Route de<br>Vernier<br>E3   |
| Ecu (chemin de l') - lieu dit<br>L'Ecu de France était une auberge construite en 1741,<br>hébergeant notamment les comédiens du Théâtre Vol-<br>taire. Emplacement occupé ensuite par la maison Magne-<br>nat, aujourd'hui démolie, sise entre le chemin de l'Ecu et le<br>chemin Du-Villard. | Châtelaine                                       | Route de<br>Vernier<br><br>E6                    | Sans issue<br>vers l'avenue<br>des Libellules<br>d'une part,<br>la route du<br>Bois-des-Frères,<br>d'autre part<br>E6 |
| Ecu (pont de l')<br>Fait partie de la route cantonale N° 5. Pont enjambant la<br>voie ferrée; construit en 1858.  | Châtelaine                                       | Avenue de<br>Châtelaine<br>Avenue de l'Ain<br>D6 | Route de<br>Vernier<br>Avenue du Pailly<br>E6   |
| Ecu (viaduc de l')<br>Viaduc surplombant l'avenue de Châtelaine.<br>Fait partie de la route cantonale N° 38.  | Châtelaine                                       | Avenue de l'Ain<br>E6                            | Avenue du Pailly<br>D6  |
| Eglantines (chemin des)<br>A ne pas confondre avec le chemin des Eglantines à<br>Chêne-Bougeries.   | Châtelaine                                       | Chemin de<br>Maisonneuve<br>D7                   | Avenue du Pailly<br>D6  |
| Esplanade (chemin de l')<br>Conduit à la promenade communale dominant le Rhône,<br>avec vue magnifique sur le Lignon, le Salève et les Alpes.   | Vernier  | Route de<br>Vernier<br>E3                        | Chemin de Poussy<br>E3  |
| Etang (chemin de l')<br>Plusieurs étangs existaient dans la région. Un étang arti-<br>ficiel, creusé dans une campagne longeant la route de<br>Meyrin, conservé et acquis par la commune (étang des<br>Tritons).  | Châtelaine                                       | Avenue du<br>Pailly<br>D6                        | Route de Meyrin<br>D4   |
| Feuillasse (chemin) actuellement ch. Mouille-Chardon  |  |  |   |
| Floralies (chemin des)<br>Voir chemin des Corbillettes.   | Cointrin   | Avenue<br>Louis-Casaï<br>C5                      | Chemin des<br>Corbillettes<br>B5  |
| Fossés (chemin des) - lieu dit<br>Signifie: terrain enfoncé.  | Aïre   | Chemin des<br>Lézards<br>H7                      | Chemin de la<br>Source St-Jean<br>I6  |
| Golay Henri (avenue)<br>(1858-1931). Député au Grand Conseil. Conseiller muni-<br>cipal, adjoint de la commune. Maire de 1912 à 1921.<br>Auteur de «Recherches historiques sur Vernier et le pays<br>de Gex».<br>Avenue communale principale, fait limite avec la ville.                      | Châtelaine                                       | Avenue de<br>Châtelaine<br>D7                    | Pont-Butin<br>F7  |
| Grand-Bay (rue du) - lieu dit<br>«Bay» signifie: ruisseau.  | Avanchet   |  | Rue sans issue<br>parallèle à la<br>rue Oscar-Bider<br>C5   |
| Grand-Champ (chemin du) - lieu dit<br>Le mot «champ» est fréquemment usité dans les lieux<br>dits.  | Aïre   | Chemin des<br>Sellières<br>G7                    | Route du<br>Bois-des-Frères<br>G6   |

| <i>Nom des artères</i>  | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                          | <i>Finit</i>  |
|---|--|--|---|
| Grange-Lévrier (rue)<br>La famille genevoise des Lévrier était propriétaire à Vernier tout d'abord, du domaine des Courbattes ou Grebattes (aujourd'hui le Lignon), puis à Bel-Essert-Avanchet.<br>Aimé Lévrier, défenseur des libertés communales fut décapité en 1524. La Grange, puis Tour Lévrier, s'élevait sur l'actuel morcellement de Balexert. | Avanchet   |  | Rue sans issue<br>parallèle à la<br>rue Oscar-Bider<br>C5 |
| Grebattes (chemin des)<br>Tire son nom d'un nant, aujourd'hui canalisé, qui limitait le domaine du même nom, propriété notamment de la famille Lévrier, puis à Francis d'Ivernois, qui donna lieu à la création de la Cité du Lignon.   | Aïre   | Chemin du<br>Grand-Champ<br><br>G6       | Sans issue<br>vers le nant<br>des Grebattes<br>G6         |
| Greube (chemin de la) - lieu dit<br>La Greube est une espèce de tuf, soit une roche poreuse, utilisée pour le nettoyage de la vaisselle.  | Vernier  | Rue du Village<br>G3                     | Route du Canada<br>H3                                     |
| Grille (chemin de la) - lieu dit<br>Le Bois-de-la-Grille est réputé pour sa flore et la composition de son sol pourrait provenir de la grille utilisée pour la calcification de la pierre calcaire, devenant chaux, matériau utilisé en construction.   | Vernier  | Chemin de<br>Poussy<br>F4                | Nant de<br>l'Avanchet<br>F4                               |
| Grillons (chemin)<br>Aïre a eu volontiers recours aux noms d'animaux pour baptiser ses voies de communication.  | Aïre   | Chemin des<br>Sellières<br>H7            | Chemin des<br>Lézards<br>H7                               |
| Herse (chemin de la) - lieu dit<br>Evoque le passé agricole d'Aïre.   | Aïre   | Route d'Aïre<br><br>F7                   | Chemin<br>Isaac-Anken<br>F7                               |
| Iris (chemin des)<br>Voir Bonvent.  | Cointrin   | Avenue<br>Louis-Casaï<br>B5              | Chemin des<br>Corbillettes<br>B5                          |
| Lézards (chemin des)<br>Voir Grillons.  | Aïre   | Chemin du<br>Renard<br>H7                | Chemin de<br>la Verseuse<br>I7                            |
| Libellules (avenue des)<br>Evoque ces gracieux insectes qui animaient les carpières de la région.   | Châtelaine                                       | Chemin de<br>l'Écu<br>(sans accès)<br>E6 | Route de<br>l'Usine-à-gaz<br><br>F7                       |
| Lignon (avenue du)<br>Domaine de Francis d'Ivernois, Conseiller d'Etat, négociateur des traités de Paris et Turin.<br>Nom donné par lui au domaine des Grebattes, en souvenir du roman pastoral «L'Astrée», d'Honoré d'Urfé.  | Lignon   | Route du<br>Bois-des-Frères<br>G6        | Sans issue<br>vers le Rhône<br>H6                         |
| Lignon (chemin du)<br>Voir: avenue du Lignon. Limitait au nord ce domaine.  | Lignon   | Chemin du<br>Château-Bloch<br>F5         | Chemin du<br>Moulin-des-Frères<br>F4                      |
| Maisonneuve (chemin de)<br>Famille genevoise qui donna de nombreux syndics et officiers à la République, puis s'illustra dans le combat de Châtelaine, le 6 juillet 1590.<br>Joseph devint propriétaire du domaine de Balexert en 1579, qui demeura dans cette famille jusqu'en 1790.   | Châtelaine                                       | Avenue de<br>Châtelaine<br>D7            | Avenue de<br>Crozet<br>C6                                 |
| Marais (chemin des)   | Cointrin   | Avenue<br>Louis-Casaï<br>C5              | Chemin des<br>Corbillettes<br>B5                          |

| <i>Nom des artères</i>   | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                | <i>Finit</i>                                  |
|--|--|--------------------------------|---|
| Meyrin (route de)<br>Part de la Servette pour gagner la frontière française, en traversant le village de Meyrin.<br>Route cantonale N° 6, partiellement limitrophe avec Meyrin.  | Dépend de 3 arrondissements électoraux           | Carrefour du Bouchet<br>C7     | Chemin de Mouille-Chardon<br>D2               |
| Milans (chemin des)<br>Voir: Grillons.   | Aïre   | Chemin des Sellières<br>I7     | Chemin des Bois-Jacquet<br>I7                 |
| Monnet (Via) - lieu dit<br>Voir: Coisson.  | Vernier  | Route de Montfleury<br>F2      | Sans issue direction Jura<br>F2               |
| Montfleury (chemin de)<br>Fait limite avec la commune de Meyrin.   | Vernier  | Route du Nant-d'Avril<br>F1    | Carrefour de Montfleury<br>G1                 |
| Montfleury (route de)<br>Le hameau de Montfleury est écartelé entre les communes de Meyrin, Satigny et Vernier. On trouve également un Montfleury à Versoix.<br>Route cantonale N° 90.   | Vernier  | Route de Peney<br>F2           | Chemin du Sorbier<br>G1                       |
| Mouille-Chardon (chemin de) voir Feuillasses<br>L'expression «mouille» indique le caractère marécageux.<br>Fait limite avec la commune de Meyrin.  | Vernier  | Chemin de Champs-Prévost<br>E2 | Sans issue vers la route de Meyrin<br>D2      |
| Mouille-Galand<br>Cf. ci-dessus. Ancien lieu de patinage.  | Vernier  | Route de Peney<br>G2           | Route de Montfleury<br>F2                     |
| Moulin-des-Frères (chemin du)<br>Autrefois chemin du Moulin. Des moulins s'élevaient au bord du Rhône. Ils disparurent avec l'élévation du niveau du fleuve au moment de la construction de Chèvres, en même temps que la machine hydraulique qui alimente le village en eau potable. Longe le nant de la Noire ou des Frères. | Vernier  | Route de Vernier<br>E5         | Chemin du Lignon<br>F4                        |
| Muraille (chemin de la)<br>Nom donné en raison de la forme des immeubles de la cité du Lignon.<br>A ne pas confondre avec le chemin des Murailles à Bernex.  | Aïre   | Chemin du Château-Bloch<br>F6  | Chemin des Carpières<br>F6                    |
| Nant-d'Avril (route du)<br>Autrefois: chemin du Vieux-Bureau qui évoquait un bâtiment des douanes. Le Nant-d'Avril, qui sourd dans la commune de Meyrin, se jette dans le lac de Verbois.<br>Route cantonale N° 5. Partiellement limitrophe avec Meyrin.   | Vernier  | Route de Vernier<br>E3         | Route du Mandement (Meyrin)<br>F1             |
| Pailly (avenue du)<br>Non d'un pâturage du Jura, au-dessous du col de la Faucille.<br>Fait partie de la route cantonale N° 38.   | Châtelaine                                       | Pont de l'Ecu<br>D6            | Avenue Louis-Casari<br>C5                     |
| Pailly (viaduc du)<br>Surplombant la route de Meyrin.<br>Fait partie de la route cantonale N° 38.  | Châtelaine                                       |                                | Incorporé dans route cantonale N° 38<br>C5    |
| Parfumerie (chemin de la)<br>Évoque le complexe de produits chimiques industriels réalisé dès 1898 par les frères Léon et Xavier Givaudan.   | Vernier  | Chemin de Chèvres<br>I3        | Via du Rhône<br>G3                            |
| Passeur (chemin du)<br>Comme le chemin John Branchu, évoque le service du bac sur le Rhône.  | Aïre   | Chemin du Grand-Champ<br>G7    | Sans issue vers le chemin des Sellières<br>G7 |

| <i>Nom des artères</i>   | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>             | <i>Finit</i>                                    |
|--|--|-----------------------------|---|
| Peney (route de) - lieu dit de la commune de Satigny.<br>Ancien mandement genevois.<br>«pen» signifie: éminence, «y» ou «ey» indique un lieu.<br>Route cantonale N° 75.  | Vernier  | Route de Vernier<br><br>F2  | Route d'Aire-la-Ville, commune de Satigny<br>I2 |
| Pereuse (chemin de la) - lieu dit  | Vernier  | Chemin des Vidollets<br>H3  | Sans issue vers le Rhône<br>H3                  |
| Petit-Bois (chemin du)<br>Dans la partie de Châtelaine où les artères évoquent son ancien caractère agreste.   | Châtelaine                                       | Chemin de Maisonneuve<br>D6 | Avenue du Pailly<br>D6                          |
| Petite-Garenne (chemin de la)<br>Evoque les terriers de lièvres.<br>Partiellement limitrophe avec Satigny.   | Vernier  | Chemin du Sorbier<br>G2     | Route de la Garenne<br>I1                       |
| Pictet Louis (avenue)<br>(1847-1919). Maire de Vernier 1874-1878; 1890-1902, député au Grand Conseil. Révoqué au moment du Kulturkampf pour avoir refusé de livrer les clefs de l'église catholique. Réélu en 1880.  | Vernier  | Route de Vernier<br>F2      | Chemin Nant-d'Avril<br>E2                       |
| Platières (chemin des) - lieu dit<br>Signifie: terrain plat au bas d'une colline.  | Aïre   | Chemin du Renard<br><br>H6  | Sans issue vers le nant des Grebattes<br>H6     |
| Poussy (chemin de)<br>Poussy fut autrefois le village principal de Vernier, d'où l'érection d'une église, aujourd'hui en dehors de l'agglomération.  | Vernier  | Route de Vernier<br>E3      | Chemin de la Grille<br>F4                       |
| Progrès (chemin du)<br>Part des maisons ouvrières construites par la Ville pour le personnel de l'usine de Chèvres: effort social des pouvoirs publics.  | Vernier  | Route de Peney<br>H3        | Chemin de la Greube<br>H3                       |
| Renard (chemin du)<br>Voir: Grillons.  | Aïre   | Chemin des Sellières<br>H7  | Chemin des Platières<br>H6                      |
| Renfile (chemin de la)<br>Lieu où les charretiers s'arrêtaient pour permettre aux chevaux de souffler et aux conducteurs de boire un coup. Café de la Renfile construit au XVIII <sup>e</sup> siècle.  | Vernier  | Route de Vernier<br>E3      | Sans issue vers la voie ferrée<br>D3            |
| Rhône (via du)<br>Voir: Coisson.   | Vernier  | Chemin de la Greube<br>G3   | Sans issue vers le Rhône<br>G4                  |
| Ruelle (la)<br>Artère du village où l'on rencontrait de belles filles peu farouches, d'où l'ancien nom «rue des Belles Filles». Existe dans d'autres communes.   | Vernier  | Rue du Village<br>G3        | Sans issue<br>G3                                |
| Sales (chemin de)<br>Famille, aujourd'hui disparue, propriétaire de terres dans les environs du village.   | Vernier  | Rue du Village<br><br>F3    | Chemin de la Greube<br>F3                       |
| Sauvage Jacques Philibert de (chemin)<br>(1716-1790). Seigneur de Vernier, Collabora avec Voltaire au relèvement économique du pays de Gex, notamment par la construction de la route carrossable Gex - Saint-Claude, par le col de la Faucille.<br>Chemin communal principal. | Châtelaine                                       | Route de Vernier<br>E5      | Route de Meyrin<br>C5                           |

| <i>Nom des artères</i>  | <i>Quartier<br/>Arrondissement<br/>électoral</i> | <i>Commence</i>                    | <i>Finit</i>   |
|---|--|------------------------------------|--|
| Sellières (chemin des) - lieu dit<br>Signifie: terre exposée au soleil.   | Aïre   | Route du<br>Bois-des-Frères<br>G7  | Station d'épuration<br>des eaux<br>I6                                    |
| Signal (carrefour du)<br>Point le plus élevé de la commune (449 m.).  | Vernier  |                                    | Bifurcation<br>chemin du Nant-<br>d'Avril, chemin<br>des Batailles<br>E2 |
| Simonet Jean (rue)<br>(1879-1963). Instituteur à Vernier puis à Châtelaine,<br>1899-1937. Entomologiste, collaborateur du Musée<br>d'histoire naturelle.  | Châtelaine                                       | Avenue<br>Henri-Golay<br><br>E7    | Sans issue<br>direction<br>Pont de l'Ecu<br>E6                           |
| Sorbier (chemin du)<br>Genre de rosacée, à laquelle on attribuait des propriétés<br>merveilleuses.<br>Chemin communal principal.  | Vernier  | Chemin de<br>Crotte-au-Loup<br>G2  | Route de<br>Montfleury<br>G1   |
| Source Saint-Jean (chemin de la)<br>Evoque la dépendance d'Aïre du couvent de Saint-Jean-<br>hors-les-murs, à Sous-Terre.   | Aïre   | Chemin de<br>la Verseuse<br><br>I6 | Sans issue<br>vers le nant<br>des Grebattes<br>H6                        |
| Tattes (chemin des) - lieu dit<br>Les tattes sont des terrains en friche, sur le tracé de<br>l'ancienne route romaine Genève-Lyon.  | Vernier  | Chemin de<br>Poussy<br><br>E4      | Sans issue<br>vers le nant<br>de l'Avanchet<br>E4                        |
| Usine-à-gaz (route de l')<br>A la suite de l'explosion de l'Usine-à-gaz située à la rue du<br>Stand, le 23 août 1909, la Ville de Genève décida de<br>construire une nouvelle usine à Châtelaine.<br>Inauguré en 1914, ce complexe comprend en outre<br>l'usine de chauffage à distance et un centre de formation<br>professionnelle. | Châtelaine                                       | Avenue de<br>l'Ain<br>F7           | Chemin du<br>Château-Bloch<br>F6   |
| Vaucher Edmond (avenue)<br>(1842-1899). Fondateur et premier directeur de l'Ecole<br>d'horticulture, située sur le territoire de la Ville et transfé-<br>rée aujourd'hui à Lullier.<br>Avenue communale principale, fait limite avec la Ville.  | Châtelaine                                       | Avenue de<br>Châtelaine<br>D7      | Carrefour du<br>Bouchet<br>C7  |
| Vernier (route de)<br>Vernier tire son origine de l'arbre aulne, ou verne.<br>Route cantonale N° 5.   | Châtelaine<br>Vernier                            | Pont de l'Ecu<br>E6                | Route de Peney<br>F2   |
| Verseuse (chemin de la)<br>Voir: herse.   | Aïre   | Chemin des<br>Sellières<br>I7      | Station d'épuration<br>des eaux<br>I6                                    |
| Vidollets (chemin des)<br>Existe également en Ville et à Troinex.   | Vernier  | Chemin de<br>la Greube<br>G3       | Route du<br>Canada<br>I3   |
| Vieux-Bureau (chemin du)<br>Subsiste sur Meyrin entre le chemin du Grand-Puits et la<br>route de la Maladière.<br>Voir: route du Nant-d'Avril.  |  |                                    |  |
| Village (rue du)<br>Autrefois: rue de Vernier.<br>Existe également à Genthod.   | Vernier  | Route de<br>Vernier<br>F3          | Chemin de<br>la Greube<br>G3   |
| Wellingtonia (chemin du)<br>Genre de sequoia dont une espèce orne le chemin.  | Aïre   | Route d'Aïre<br><br>G7             | Route du<br>Bois-des-Frères<br>G7  |

## BUT ET CONCEPTIONS D'UN RÉSEAU DE CANALISATIONS

Le but d'un réseau de canalisations est de

- récolter d'une manière rationnelle tous les effluents urbains aussi parfaitement et rapidement que possible.
- d'éloigner ces eaux sans incommoder la population, et sans souiller les exutoires naturels.
- d'évacuer les eaux polluées à une station d'épuration pour traitement.

Un réseau de canalisations est un ensemble de tuyaux juxtaposés et d'ouvrages destinés à favoriser l'épuration des eaux.

Pour concevoir un réseau, il convient d'examiner les conditions locales:

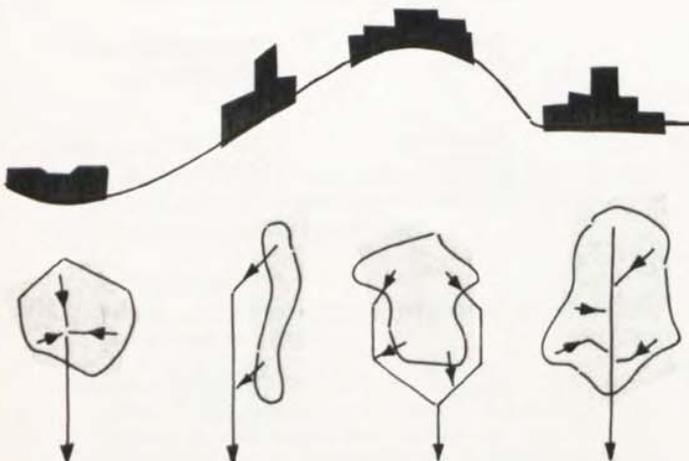
### La topographie

La position d'une agglomération dans le terrain est à la base d'un réseau de canalisations, soit

- dans un creux,
- à flanc de coteau,
- sur une crête ou une colline,
- en plaine, région plate,

et amène respectivement aux images suivantes:

- un réseau concentrique,
- une collecte latérale,
- un réseau de ceinture,
- un réseau à axe central



### L'hydrographie

Il est nécessaire d'établir l'inventaire des exutoires possibles et d'examiner:

- leur capacité,
- leur nature,
- leur état de pollution.

A propos des eaux souterraines, il est utile de repérer les sources, les venues d'eau et les drainages.

Au surplus, l'ensemble du territoire fait l'objet d'une protection des eaux souterraines et, à cet égard, il est réparti en secteurs de protection de sévérité nuancée.

- S** les zones de captage proprement dit
- A** les zones d'approvisionnement de ces captages
- B** les zones secondaires d'approvisionnement
- C** étant le reste du territoire.

*Exemple de vis d'Archimède pour un relevage de collecteur comme décrit à la page 44.*



### Distribution des constructions

Toujours dans le cadre de cet inventaire des conditions locales, il convient d'observer la distribution des constructions, à savoir:

- leur concentration ou leur dispersion,
- la nature de ces zones de construction,
- la manière dont elles sont juxtaposées,
- l'importance des industries,
- l'importance des routes et des places.

On imagine volontiers que dans le cas d'une commune à habitations très groupées, le réseau principal présentera une répartition d'ouvrages particulière et une géométrie caractéristique bien différente que pour le cas d'une commune comportant une dispersion de constructions.

### Communes voisines

Une autre notion qu'il est également important de vérifier est la situation des communes avoisinantes et leurs éventuelles possibilités de groupements pour une épuration régionale, conformément à l'article 65 L 2 O,5 de la loi sur les eaux.

### Documents existants

Pour compléter et terminer cette première récolte de renseignements qui serviront de point de départ à l'étude préliminaire des collecteurs, il convient encore de faire l'inventaire des documents en possession de la commune et qui sont généralement les suivants:

- un plan de zones légalisé,
- un plan directeur d'extension,
- le relevé des canalisations existantes avec leurs dates d'exécution,
- les plans cadastraux,
- les travaux communaux exécutés, en cours et projetés,
- les règlements sur les constructions et sur les égouts.

### Etudes préliminaires

Une fois l'inventaire des conditions locales terminé, les études préliminaires peuvent être poursuivies, tout en se référant aux lois, règlements et directives cantonaux et fédéraux en vigueur.

Dans ce stade des études préliminaires, une collaboration entre les représentants de la commune, du Département des travaux publics et le bureau d'ingénieurs est nécessaire pour établir ensemble les données qui seront à la base de l'étude du réseau de canalisations.

Les représentants de la commune et du Département des travaux publics définissent des éléments importants, tels que:

- les zones de développement des constructions, si le plan directeur d'extension n'existe pas,

- l'évolution démographique,
- la définition des polluants (éventuellement avec la collaboration des usines concernées),
- ainsi que l'urgence des travaux.

Pour sa part, le bureau d'ingénieurs s'occupera des éléments suivants:

- l'établissement des plans de base,
- le relevé du réseau existant, s'il n'est pas déjà établi par la commune,
- l'examen des règlements communaux et cantonaux,
- la définition des bassins hydrographiques,
- le choix des exutoires,
- et l'établissement du schéma du réseau de canalisations.

### Types d'évacuation des eaux

En fonction de l'état existant, ainsi que des zones légalisées et d'extension, on procède à la définition des bassins versants correspondant au réseau principal des canalisations, en choisissant, de cas en cas, le type d'évacuation le mieux adapté.

On distingue trois types d'évacuation des eaux:

- **UNITAIRE** dans lequel les eaux claires et les eaux usées sont mélangées dans un même tuyau,
- **SÉPARATIF** où les eaux usées et les eaux claires sont séparées et évacuées par des canalisations distinctes,
- **MIXTE** qui est un réseau particulier où l'on distingue un réseau unitaire et un réseau séparé n'évacuant que des eaux claires.

#### UNITAIRE



E.M.

- FORTE DENSITE EXISTANTE
- EXUTOIRES ELOIGNES
- PENTES IMPORTANTES
- RINÇAGE ROUTES

#### SÉPARATIF



E.C. E.U.

- PROXIMITES DES EXUTOIRES
- AUTOCURAGE  
(FAIBLES PENTES ET FAIBLES DEBITS EU)
- REJET INDUSTRIEL

#### MIXTE



E.M. E.C.

- SEPARATION DES EC DES DRAINAGES  
ET FONTAINES POUR EVITER DILUTION  
CONSTANTE DES EU.

Il n'y a pas de méthode stricte pour le choix de l'un ou l'autre des types d'évacuation, ceci étant étudié de cas en cas. Les trois types peuvent être appliqués pour une même agglomération. C'est souvent les possibilités d'adaptation à l'existant qui déterminent ce choix.

Toutefois, on peut citer quelques principes déterminants:

- CHOIX UNITAIRE** — forte densité de constructions existantes, pour éviter de transformer tous les égouts privés,
- pas d'exutoire pour décharger les eaux de pluie,
  - pentes importantes, les diamètres restant dans ce cas dans les dimensions moyennes,
  - forte pollution de chaussée, pour récolter le premier flot de nettoyage par une pluie.
- CHOIX SÉPARATIF** — proximité d'un exutoire,
- pour résoudre des problèmes d'autocurage dans le cas de faible pente ou de faible débit des eaux usées,
  - en présence de rejets industriels.
- CHOIX MIXTE** — séparation des eaux claires en provenance des drainages et des fontaines, tout en maintenant un réseau d'égouts du type unitaire,
- Il est en effet très important de ne pas diluer les eaux usées en temps sec et traiter alors inutilement et en tout temps des eaux claires à la STEP.

Il est bien évident que le choix de l'un de ces types d'évacuation des eaux est également déterminé par des considérations économiques.

### Ouvrages de décharge

Le choix des types d'évacuation unitaire et mixte fait obligatoirement intervenir des ouvrages (déversoir d'orage, bassin de rétention ou de décantation), avant l'exutoire. Ces ouvrages de décharge ont pour rôle de limiter le débit des eaux de pluie dans le réseau de canalisations et d'en déverser une certaine quantité à un exutoire directement. Par temps de pluie, le premier apport d'eaux pluviales nettoie le réseau routier et rince les canalisations, ce qui entraîne une forte élévation de la concentration des matières polluantes dans les eaux mélangées. De ce fait, ces ouvrages de décharge sont dimensionnés pour que ce brusque apport d'eaux polluées ne parvienne pas aux exutoires prévus mais à la station d'épuration.

RELEVAGE  
COLLECTEUR



RELEVAGE  
ZONE



### Stations de pompage

D'autres ouvrages spéciaux interviennent sur un réseau de canalisations, tel que les stations de pompage que l'on planifie lorsqu'il devient difficile, voire impossible, d'évacuer les eaux par gravité.

Citons le cas d'un collecteur qui devrait s'approfondir sur un certain tronçon pour rejoindre ensuite le terrain naturel. On a alors le choix entre un tracé à grande profondeur par gravité, ou un tracé à profondeur normale avec pompage préalable. Dans ce cas, une comparaison économique tenant compte de la capitalisation des frais d'exploitation permettra de faire un choix judicieux.

Un autre cas suppose deux zones desservies chacune par un collecteur principal, dont celui à plus faible débit serait à un niveau inférieur à l'autre collecteur plus important. Pour relier ces deux collecteurs à la STEP, il convient d'éviter d'abaisser le collecteur à plus grand débit pour relever ensuite le débit total à la STEP. Il est préférable de prévoir une station de pompage pour relever uniquement le collecteur de moindre importance (*croquis ci-dessus*).

### DIMENSIONNEMENT

#### Débit eaux usées

Le débit des eaux usées est en rapport avec la consommation d'eau, sous réserve par exemple des eaux d'arrosage qui ne retournent pas à l'égout et des eaux de source et de captages privés qui complètent le débit en provenance du réseau.

Le graphique ci-dessous montre comment varie la consommation journalière et l'on peut observer des pointes de consommation vers midi et entre 18 et 20 heures. Ces pointes sont évidemment plus ou moins prononcées suivant l'importance de la commune et la nature des consommateurs.

En considérant la consommation de pointe, on peut établir que le débit total se répartirait sur un nombre d'heures variant entre 8 et 18 heures suivant l'importance de la commune. Pour les localités moyennes, on admet une répartition du débit total sur 14 heures.

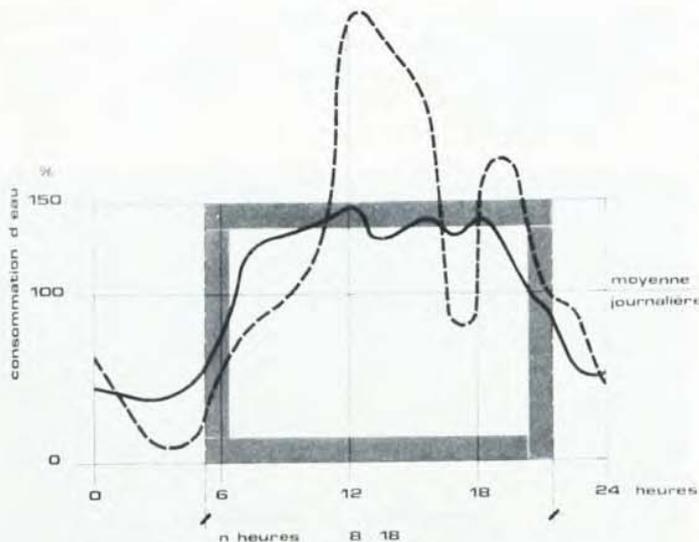
## Extrait de la législation genevoise Evacuation et épuration des eaux usées

### 1 - Dispositions générales

#### Art. 63 - Principe

Afin d'assurer l'organisation rationnelle de l'évacuation et de l'épuration des eaux usées, les autorités cantonales, pour le réseau primaire, et les autorités communales, pour le réseau secondaire, établissent, au fur et à mesure des besoins, les plans des égouts publics et de leurs installations d'épuration.

Compte tenu d'une consommation d'eau moyenne de 400 litres par habitant et par jour, et d'un accroissement futur admis à 35%, le débit spécifique calculé sur 14 heures s'établit à 1 litre/sec. pour 100 habitants (étant bien entendu que chaque commune concernée peut faire entrer dans le calcul les coefficients qui lui semblent les mieux appropriés à sa situation particulière).



$$Q_T = Q_m \times 24 = Q_{\max} \times n$$

↓  
B à 18 heures

avec  $n = 14$  heures

$Q_m = 400$  litres

accroissement = 1,35

$$q_{\text{hab}} = \frac{400 \times 1,35}{14 \times 60 \times 60} = 1 \text{ l/s pour } 100 \text{ hab.}$$

### Débit eaux claires

Les quantités d'eau qui atteignent les canalisations par ruissellement ne sont qu'une partie de la quantité totale de la pluie.

Le débit des eaux claires se définit en considérant la surface totale du bassin versant intéressé, un coefficient de ruissellement qui varie selon la nature du sol, et bien entendu, l'intensité de pluie admise.

Avec le coefficient de ruissellement on tient compte des eaux de pluie qui s'éliminent par évaporation ou par infiltration.

Ce coefficient varie de 0,05 pour des forêts à 0,95 pour des places étanches.

Quant à l'intensité de la pluie, elle varie selon le lieu, sa durée et sa fréquence.

Pour le dimensionnement des canalisations, on choisit des intensités de pluie pour des fréquences de 5 ans. Eventuellement, plus dans des cas particuliers.

Le choix de la fréquence se détermine en fonction des risques de dommages qui pourraient être causés par des reflux des canalisations.

### Plan directeur des égouts

Le plan directeur des égouts est le résultat de toutes les étapes de l'étude de la conception d'un réseau.

Ce plan directeur des égouts se concrétise par un plan à court terme des canalisations intéressant les zones légales uniquement et un plan à long terme qui, en plus des zones légales, intéresse également les zones d'extension.

Ces plans doivent contenir les indications suivantes:

- le périmètre des zones légales,
- le périmètre des zones d'extension,
- les limites des bassins versants,
- les indications des caractéristiques des bassins, soit leur surface, la valeur du coefficient de ruissellement et la densité de population admise,
- les types d'évacuation choisis (unitaire, séparatif) avec indications des différentes zones de construction,
- le tracé schématique des collecteurs principaux existants et projetés avec indication du choix et de l'emplacement des ouvrages spéciaux.

Ce plan doit surtout faire ressortir les débits à prendre en considération pour le dimensionnement détaillé des canalisations. En effet, les diamètres et les pentes sont des moyennes mentionnées à titre indicatif entre points de calcul.

Ce plan est un document de travail très utile pour une commune et, de ce fait, il est important qu'il soit mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution du réseau.

Le plan directeur est un document technique qui doit obligatoirement être accompagné d'une évaluation du coût total de la réalisation du réseau.

En prenant en considération les différents ordres d'urgence et les possibilités financières de la commune, on pourra finalement établir un programme général<sup>1</sup> de réalisation du réseau et planifier ainsi, correctement, l'épuration des eaux.

Service du génie civil  
de la Ville de Vernier  
en collaboration avec M. Hagin,  
ingénieur civil EPFL

<sup>1</sup> Ce programme général sera précisé dans un prochain «Vernier Information».

## EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UN RÉSEAU DE CANALISATIONS

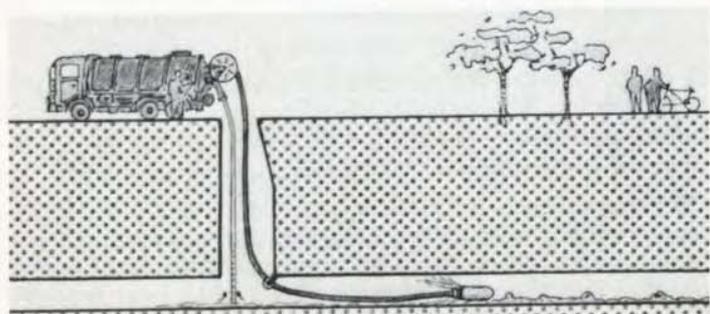
A priori, nous pourrions nous livrer à quelques comparaisons de tuyaux des différents fournisseurs et cela avec l'expérience de plusieurs collègues. Toutefois, nous ne nous livrerons pas à ce genre d'exercice qui n'est pas le but primordial de notre information, mais plutôt de vous sensibiliser sur des problèmes qui existent à chaque instant sous les chaussées, c'est-à-dire l'exploitation et l'entretien des réseaux de canalisations.

Il est bien clair que sans vouloir faire des comparaisons, il faut bien citer différents types de tuyaux qui ont leurs avantages et «inconvénients»: les ciments, les amiantes ciments, les bétons centrifugés, les polyéthylènes, et qui devront être adaptés par le maître d'œuvre et l'ingénieur au chantier qu'ils dirigeront en tenant compte des particularismes locaux. Toutefois, une chose à ne jamais négliger quel que soit le choix du matériau est la bienfaisance de la pose des tuyaux.

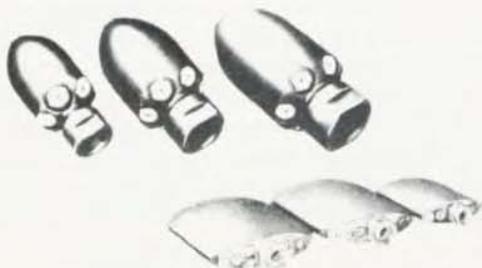
Mais revenons à notre préoccupation première: l'entretien.

Avec la grande sollicitation des canalisations par les eaux résiduaires provenant surtout d'établissements industriels, il y a lieu de vouer la plus grande attention à l'entretien des canalisations.

Le plus simple de ces entretiens est le nettoyage mécanique à haute pression hydraulique (*photo 4*).



4



Selon le degré d'utilisation et d'agressivité des eaux, il est recommandé de curer les collecteurs périodiquement afin d'en détacher les sédiments ou les graisses s'accrochant aux parois. On obtient les meilleurs résultats en utilisant des camions équipés d'installations spécifiques (*photo 5*).



5

Cette pression est indispensable pour détacher des dépôts particulièrement durcis reposant sur le radier, tels que du lait de ciment par exemple, ou également pour détacher des graisses qui s'accrochent en clé de voûte (*photos 6, 7 et 8*).



6



7



8 Malheureusement, il existe encore des hôtels ou établissements publics qui ne disposent pas de séparateurs de graisses; ou alors, ceux qui existent ne sont pas toujours adaptés et conformes aux normes actuellement en vigueur. De ce fait, les déversements directs d'eaux



9



11

usées charriant des graisses sont hélas encore trop nombreux. Ce moyen moderne de nettoyage permet facilement de ramener dans une chambre de visite du sable ou du gravier, des objets plus lourds introduits accidentellement ou par malveillance, tels que des cailloux ou des blocs de démolition ou encore des objets hétéroclites tels que massette, burin ou morceaux de bois (photos 9 et 11), d'où nous pourrions facilement les extraire.

La buse de rinçage, de par son poids, agit tout particulièrement dans la partie inférieure du tuyau. Suivant le type utilisé, il est parfois impossible d'atteindre la partie supérieure. Pour ce faire, on peut disposer d'un appareil sur lequel on la fixe à mi-hauteur, avec possibilité de diriger les jets sur la voûte (photo 10).

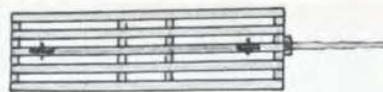


10

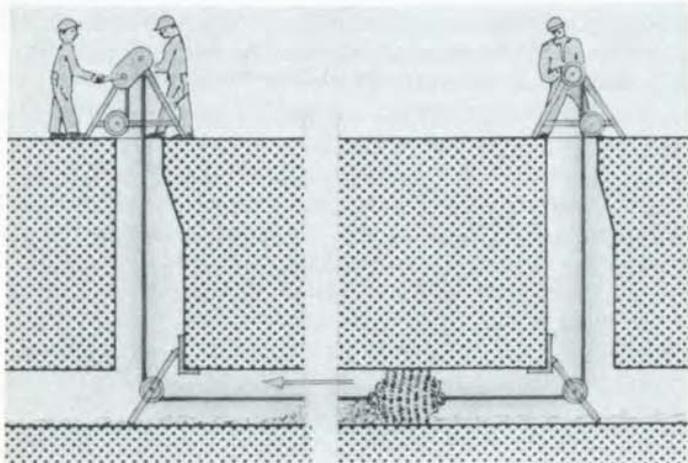
Il serait regrettable de ne procéder qu'au nettoyage de la canalisation. Pour des raisons d'usage et de bon entretien, on doit également nettoyer les chambres de visite.

A cet effet, on dispose d'une lance qui, malgré la pression de l'eau, peut être fermement tenue des deux mains.

Mais il arrive aussi qu'on puisse détacher ou ramener des objets solides, lourds, tels que des blocs importants de démolition ou des pierres de grandes dimensions (photo 9). Dès lors, pour déplacer ces masses ainsi retenues dans la canalisation, seuls des outils spéciaux peuvent en venir à bout: après avoir fait passer un câble reliant une chambre à l'autre, on met en place des outils spéciaux tels que brosses adaptables à toutes les dimensions des collecteurs, des ancrs, des jeux de chaînes dont les maillons sont de formes diverses ou encore des râcloirs épousant la forme du tuyau. Après avoir disposé l'appareil



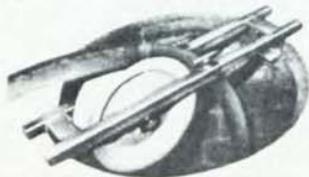
qu'on désire, on exerce un va-et-vient jusqu'au moment où les matériaux d'obstruction peuvent être ramenés dans l'une des chambres (photo 12).



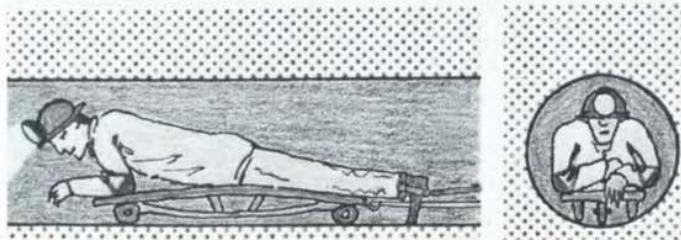
12

Lorsque l'obstacle est provoqué par des racines, on utilise alors un outillage tranchant manipulé par deux treuils.

Que ce soit pour le curage ou le nettoyage au moyen de treuils, il est indispensable de disposer chaque fois que l'on change nettement de direction, de poulies, afin d'éviter la détérioration du tuyau d'alimentation ou du câble (photo 13).



13



14

#### Diverses possibilités de contrôler l'état de conservation d'une canalisation

L'auscultation d'une canalisation d'égouts n'est possible qu'en utilisant les moyens suivants:

— le constat par introduction d'une personne à l'intérieur du tuyau (photo 14).

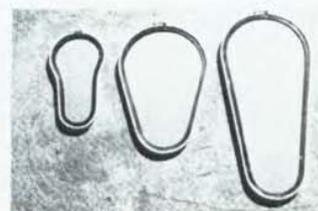
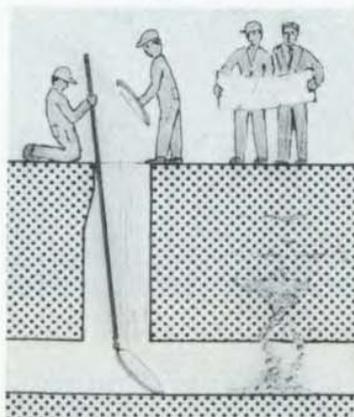
Pour ce faire, il est nécessaire d'observer les conditions suivantes:

- bien aérer, au préalable, le tronçon à inspecter;
- prendre soin d'attacher la personne au moyen d'un baudrier se fixant aux pieds;
- équiper la personne de genouillères, coudières, d'un habit imperméable et d'une bonne lampe;
- veiller à maintenir, avec la personne introduite dans la canalisation, un contact acoustique ou le munir d'une radio.

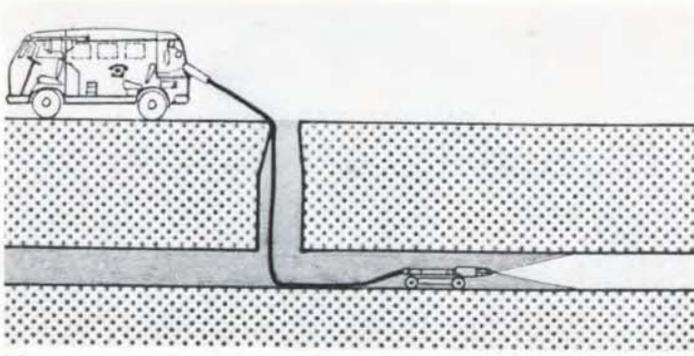
— Les miroirs.

Le procédé est simple. Il suffit de capter la luminosité du soleil sur un miroir et de la renvoyer sur l'autre miroir, disposé dans le radier de la chambre de visite. Seule condition indispensable: que le soleil soit présent. Au cas où celui-ci ferait défaut, on peut utiliser une source d'énergie donnée par un groupe électrique mobile permettant l'utilisation d'une puissante lampe (photo 15).

— La caméra de télévision photo 15



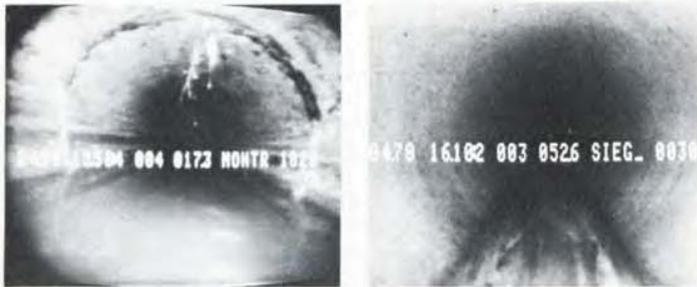
15



16

Le contrôle visuel à l'aide d'une caméra de télévision permet d'inspecter dans le détail une canalisation sans devoir entreprendre une fouille (photo 16).

Ce procédé a l'avantage d'offrir une image directe et continue des parois des tuyaux. L'image donnée est claire et fait ressortir les défauts (photo 17).



17

On peut localiser la pénétration des nappes souterraines, ce qui permet d'évaluer l'importance des frais de réparation.

Les installations de télévision pour conduites de canalisations ont été développées en partant des installations de télévision à usage sous-marin en 1954.

Très vite, elles ont montré leur avantage sur les autres méthodes d'investigation. Le problème le plus délicat a été de mettre au point une caméra commandée à distance, de lui donner une dimension réduite, et de la doter d'un éclairage efficace.

Cette caméra, qui permet de travailler dans des canalisations à partir d'un diamètre de 12 cm. transmet les images sur un écran de télévision, avec possibilité de les enregistrer sur bande magnétique vidéo (photo 18).



18

De plus, des photographies peuvent être prises par un appareil photo disposé directement devant l'écran.

Enfin, rappelons qu'une autre possibilité de contrôler l'état d'une canalisation est celle consistant à effectuer un essai d'étanchéité. Mais ce contrôle ne peut être entrepris qu'à la condition que le tronçon ne comprenne pas de raccordement (ce qui est rarement le cas).

### Chambres de visites

A chaque changement de direction ou de pente, il est recommandé de construire une chambre de visite.

— Tout d'abord pour y faire aboutir les raccordements d'autres canalisations (si possible, toutes au même niveau).

C'est un grand avantage que de pouvoir contrôler les écoulements en vue de déterminer la nature des eaux.

— Le travail de recherche d'une pollution, ainsi que la coloration au moyen de la fluoréscéine, se trouvent facilités et permettent de mieux localiser les problèmes qu'on pourrait rencontrer sur un tronçon de collecteur.

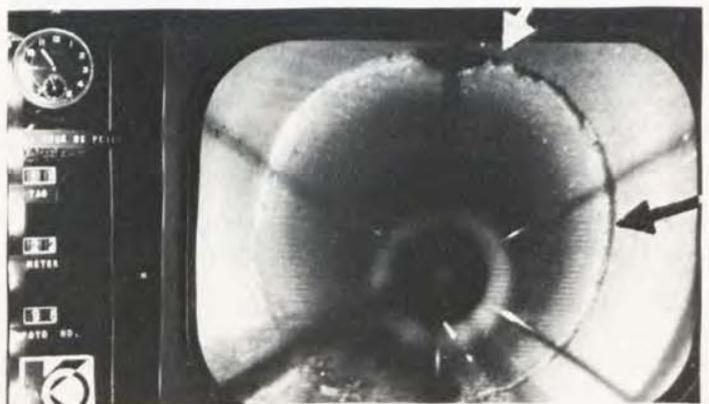
— L'inspection au moyen des miroirs n'est possible qu'entre deux chambres et sur un tronçon rectiligne. Une légère courbe et vous n'avez plus que la vision partielle du tronçon.

— Lorsqu'on utilise les treuils, le câble se tend entre les deux chambres, sans toucher les parois; ainsi, les brosses ou autres appareils sont tirés sans difficultés dans un sens ou dans l'autre.

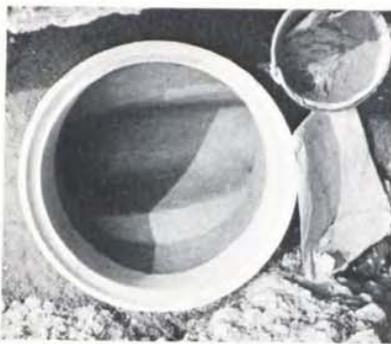
— Dans les courbes, suivant leur importance, on ne peut pas passer une caméra; celle-ci risquerait même de se bloquer et pour la libérer, il faudrait ouvrir en surface.

— Un tronçon en courbe n'est possible qu'en posant des tuyaux spéciaux donnant l'angle ou en gagnant sur chaque pièce quelques degrés.

Jusqu'à 20°, les fabricants de tuyaux garantissent l'étanchéité grâce à l'anneau d'étanchéité. Cependant, à la pose, on ne peut garantir la précision de 1 à 2°. En dépassant la marge admissible, la canalisation ne sera plus étanche, d'où risque de pollution de la nappe phréatique ou sourcière, ou possibilité offerte d'introduction d'eau dans la canalisation (photo 19).



19



20



21

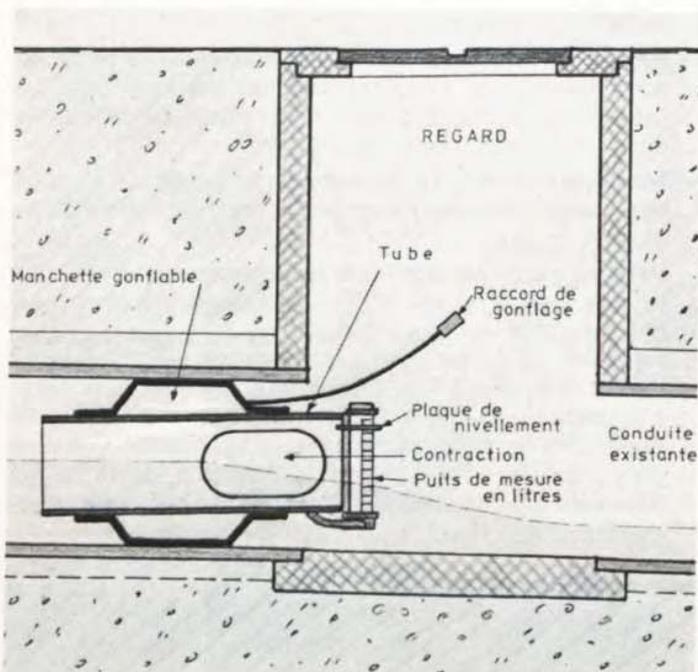
— Les chambres de visites les plus couramment construites le sont avec des anneaux de tuyau-ciment. Il faut veiller à ce que la cunette soit bien façonnée et que les raccordements aboutissent au minimum des 7 à 8/10 de la hauteur du diamètre (photos 20 et 21).

Un raccordement exécuté radier sur radier peut provoquer des perturbations dans l'écoulement et occasionner des dépôts.

Les cunettes peuvent être construites en courbe, en soudant les segments jusqu'à obtenir l'angle désiré.

Les chambres ne doivent pas être construites trop petites. Le diamètre de 60 cm. est le minimum recommandable. Il doit permettre à un homme de travailler à l'aise. De plus, certains appareils peuvent être descendus jusqu'à la hauteur du radier:

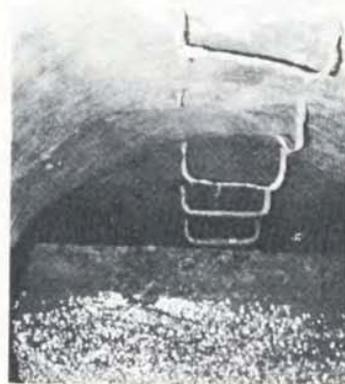
- vannes d'obturation,
- engins de nettoyage,
- miroirs,
- un appareil pH mètre,
- ou un efflumètre, appareil de mesure des débits (photo 23).



23

A propos de l'efflumètre, signalons qu'il s'agit d'un appareil destiné à mesurer les débits d'effluents dans les conduites à écoulement à surfaces libres, plus particulièrement pour les égouts ou les rejets industriels.

Revenons quelque peu sur les chambres pour préciser qu'elles doivent être accessibles en tout temps: regards dégagés et échelles en bon état (photo 24).



24

De nos jours, on ne pose plus des échelons qui étaient en fait des fers d'armatures façonnés en U.

Les différents mélanges de gaz contenus dans une chambre d'égouts attaquent le fer et le corrodent jusqu'au moment où il n'offre plus de résistance: l'accident est alors probable.

Les échelles en aluminium sont celles qui se conservent le plus longtemps. Elles sont plus appréciées que les échelons en fer galvanisé et moins lourdes.

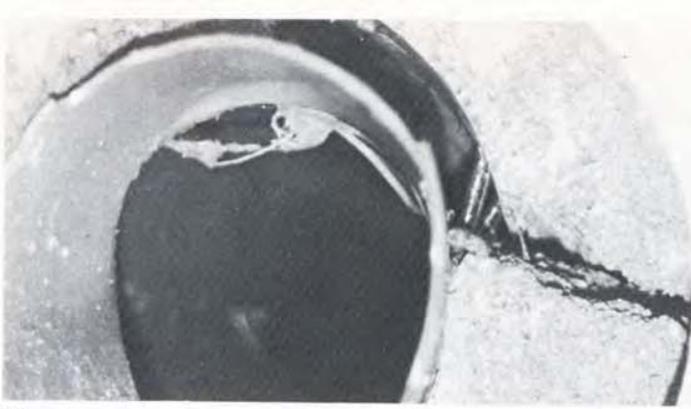
Le regard d'égout a lui aussi son importance. Il doit être inodore. Il peut être carrossable ou non, suivant l'endroit où il se trouve, boulonné si la chambre se met parfois en pression.

#### Avaries

Toutefois, malgré une bonne exécution et un entretien suivi, il peut arriver quelques avaries que nous classerons en différentes catégories:

##### — De la pose sur lit de sable

Certains projeteurs ou fournisseurs préconisent encore



30

la pose des canalisations sur lit de sable, y compris son enrobage. Il faut être très prudent dans ce domaine.

Suivant la nature du sous-sol et dans le cas où la pente est supérieure de 1% les eaux d'infiltration se servent du volume de la fouille comme d'un drainage. L'eau suit un cheminement le long du collecteur, entraîne le sable et crée des vides. Ce n'est que quelques années plus tard, généralement lorsque les garanties de construction n'ont plus usage, que l'incident se manifeste en surface (*photo 26*).



26

#### — Des joints

Dans les anciennes canalisations, il est fréquent de rencontrer des racines qui pénètrent par les joints des tuyaux normaux (*photos 27 et 28*).



27



28

Les mouvements ou tassements de terrain provoquent aussi des dégâts aux canalisations (*photo 29*).



29



31

Il n'existe aucune qualité de tuyaux qui puisse éviter une détérioration lorsqu'ils ne sont plus soutenus.

#### — De la surcharge

Souvent, par économie, on préconise la mise en place de tuyaux étanches au prix le moins coûteux dans le marché. Ou alors, dans le même intérêt, on décide de ne pas enrober des canalisations posées en pleine nature.

Il suffit qu'une fois seulement de lourds engins mécaniques (trax, camions, moissonneuses-batteuses, etc.) effectuent un passage sur des tronçons ainsi construits pour qu'on assiste à un écrasement des canalisations.

Parfois même, des tuyaux posés dans les meilleures conditions peuvent subir des dégâts: cela pourrait se produire lors d'une mise en chantier, par exemple à l'occasion de l'enlèvement de la couche de terre végétale au moyen d'un trax, ou alors d'un terrassement d'une future construction. La canalisation, même enrobée de béton armé, mise à nu, s'écrase si elle n'est plus protégée par un recouvrement de terre suffisant (*photo 30*).

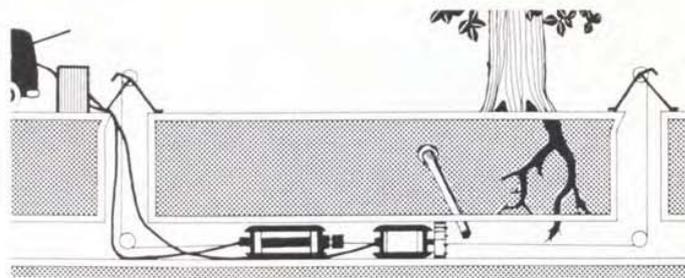
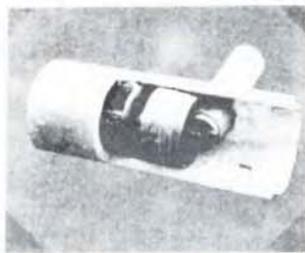
#### — De la pose des tuyaux en matière synthétique

Il fallut un certain temps pour que la solution idéale de raccorder des tuyaux en matière synthétique avec des chambres en béton soit trouvée.

Au début, les PVC, par exemple, se raccordaient dans les chambres simplement en les bétonnant dans la masse.

Puis on mit des joints et enfin des pièces spéciales, la plupart du temps en «Eternit».

Le mariage de ces différents matériaux n'a pas toujours été une réussite: le béton et le PVC n'ayant pas le même degré de dilatation, il peut se produire de petits espaces tout autour du tuyau. L'eau peut ainsi s'infiltrer entre les deux matières, et il arrive que la pression donnée par de subites montées de débits arrachent de grandes lames de PVC (*photo 31*).



36

#### — Des nappes souterraines

Les canalisations posées dans une nappe subissent des pressions. Si le béton d'enrobage n'est pas étanche, «et il ne l'est jamais», les tuyaux en ciment «transpireront», alors que pour les PVC le cas est plus conséquent: la matière subissant une pression se détendra vers l'intérieur, là où elle n'est pas retenue. Afin de l'annihiler, un moyen serait de pratiquer un trou pour laisser passer l'eau. Mais reconnaissons que ce n'est pas la meilleure solution et le meilleur exemple de pose à donner.

#### — De l'évacuation de l'air

L'eau s'écoulant dans la canalisation entraîne avec elle de l'air.

Plus la pente est forte, plus grande est la vitesse de l'écoulement. Mais si celui-ci est perturbé par un changement de direction, qui n'est pas exécuté dans les règles de l'art, que la lame se retourne, à un certain moment des turbulences se créeront dans les chambres.

L'eau émulsionnée d'air prend du volume et se met à monter dans la chambre, du fait qu'elle ne peut plus s'échapper normalement par la sortie aval.

On assiste ainsi à une mise en pression; bientôt, c'est le couvercle qui sera sollicité. Si celui-ci n'est pas boulonné, il sera soulevé et les eaux s'échapperont de la chambre, non sans occasionner des dégâts (risques pour les véhicules et danger de gel).

Par contre, s'il est boulonné, la pression fera soit rompre les vis, soit permettra à l'eau et à l'air de s'échapper par le scellement du regard qui finira par céder (*photo 34*).



34

#### — Dégâts provoqués par des rongeurs

Une station de pompage a subi des dégâts causés par des rats.

Ces derniers s'introduisent certainement par le trop-plein aboutissant dans un exutoire. Dans la station, ils

s'attaquent aux câbles électriques en les rongant et vont jusqu'à les sectionner.

#### — Après ces avaries, il faut réparer! Mais comment?

Il existe plusieurs possibilités de remettre en état des canalisations défectueuses sans ouvrir la chaussée. Mais ce n'est vraiment valable que pour certains cas: difficultés d'ouvrir une nouvelle fouille pour effectuer le remplacement, par exemple dans une rue encombrée d'autres canalisations, dans des endroits où les accès de chantiers sont pratiquement nuls, là où la circulation est tout particulièrement intense ou en ville, sous des bâtiments.

Ces procédés donnent l'avantage d'éviter de grands travaux de terrassements et des entraves de la circulation.

Quelle que soit la méthode choisie, il faudra, au préalable:

- nettoyer la canalisation;
- l'ausculter, la contrôler au moyen d'une caméra de télévision ou avec les miroirs;
- éventuellement la fraiser ou l'aléser, afin d'en éliminer les résidus de béton ou les raccordements latéraux en saillies (*photo 36*).

Un des procédés consiste à revêtir l'intérieur des parois par application de mortier de ciment. L'appareil qui effectue la mise en place comprend un cône de lissage et une tête de projection centrifuge (*photo 37*).



37

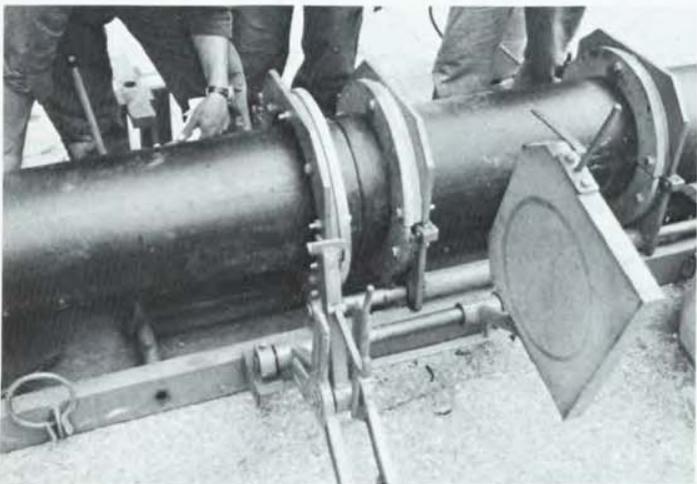


38

Le résultat est valable, la conduite retrouve un état et un aspect de neuf.

Un autre procédé consiste à rétablir une canalisation en introduisant un tuyau de polyéthylène de diamètre légèrement inférieur (*photo 38*).

Il suffit, pour cela, d'introduire le tuyau par une ouverture d'un minimum de 6 m. de long. Les barres d'une dizaine de mètres sont soudées l'une à l'autre au moyen d'un appareil spécial (*photo 39*).



39

La soudure est aussi résistante que la matière elle-même; elle est totalement étanche.

Les tuyaux ainsi soudés bout à bout offrent la possibilité de gagner une canalisation défectueuse sur une longueur dépassant 100 mètres.

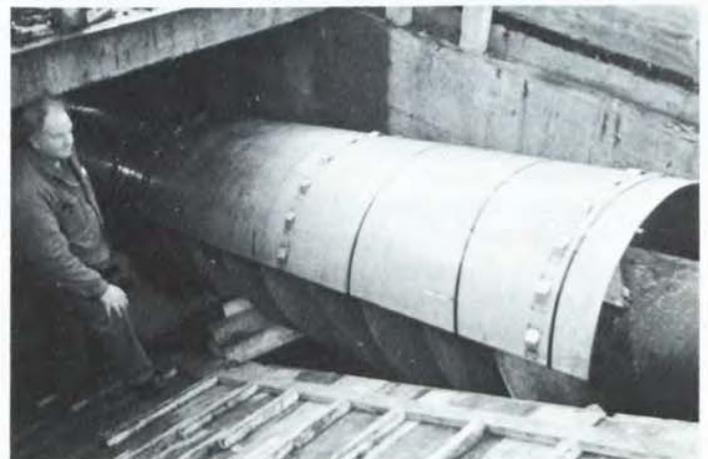
Mais quel que soit le procédé choisi pour réparer une canalisation en place, on utilisera, si celle-ci contient des racines qui se sont introduites par les joints, une fraiseuse spécialement conçue à cet effet.

Des détériorations peuvent également se produire dans des stations de relevage équipées de vis d'Archimède. Suivant la nature des eaux à remonter, les vis peuvent être détériorées par du gravier ou des pierres. Mais dans

ce cas, ce sont surtout les berceaux qui subissent le plus de dégâts: usure ou enlèvements partiels du revêtement.

Deux solutions s'offrent alors pour la réparation:

- la solution classique, qui consiste à piquer et à refaçonner entièrement le berceau;
- ou la solution qui consiste à mettre en place des tôles «inox» qui recréeront la surface parfaitement lisse (*photo 43*).



43

### Conclusions

On constate qu'une canalisation coûte au mètre courant de Fr. 250. — à Fr. 7.000. —, voire plus dans certains cas eu égard à la géologie du sous-sol ou plus simplement à la situation géographique du chantier.

Mais il est un élément important que les collectivités publiques ne devront jamais oublier: l'entretien d'un réseau de canalisations doit être prévu au budget et ce au minimum à raison de Fr. 5. —/m/année!

Ces chiffres peuvent paraître à première vue importants, mais ils sont les résultats des calculations effectuées dans plusieurs communes d'environ 20.000 habitants.

Comme on le constate, il ne faut pas s'imaginer que lorsqu'on a construit un réseau, même selon les règles de l'art, l'organisme qui doit s'en occuper n'aura plus grands frais pour son entretien.

Même parfaitement exécuté, il doit être entretenu et cela coûte cher à la communauté.

Mais tout de même moins que de devoir le reconstruire à neuf quelques années seulement plus tard. C'est pour cette raison qu'un personnel d'entretien qualifié est nécessaire; il permettra de prolonger dans le temps la fiabilité d'un réseau.

Service du génie civil  
de la Ville de Vernier

en collaboration avec M. Porchet  
Ingénieur au S.I.E.G. Vevey-Montreux

# Voirie

Au centre de voirie, Via Monnet, toutes les activités nécessaires à l'entretien des routes, des parcs et promenades, à la production de fleurs et à la maintenance des véhicules sont réunies.

On y trouve 4 secteurs d'activité bien définis, les ateliers, le service des routes et celui des parcs et promenades auxquels s'ajoutent les transports publics de Vernier.

Suivant la saison, 60 à 65 personnes développent leurs activités Via Monnet. Celles-ci se définissent comme suit:

## Ateliers

Ce secteur s'occupe principalement de l'entretien des véhicules ainsi que de la réparation du matériel et mobilier de la commune. Outre l'atelier mécanique, on y trouve également des locaux réservés aux travaux de serrurerie, de peinture et de menuiserie. 8 personnes y travaillent.

Dans le courant de la législature, au chapitre des réalisations de ce secteur, il convient de signaler la fabrication d'un pont sur l'étang ainsi que la barrière qui entoure la pièce d'eau, la construction d'une volière au bord du même étang à Balexert, la fabrication de quelque 300 bancs publics, la construction en fer forgé d'encorbellements, de palettes pour la standardisation de la manutention des tables et des bancs de fête, la réfection complète des bancs dans le parc de la Mairie, la façon de 150 tables de fête de 3 et 2 m., de quelque 300 bacs en polyester pour encorbellements, la décoration de fête rue du Village, la barrière sur le pont du Nant de l'Avanchet (chemin des Moulins), de panneaux d'exposition mobiles.

*Citons encore quelques exemples de travaux exécutés par nos ateliers.*

Dès 1979, l'unification des types de bancs posés dans nos parcs et promenades a été effectuée. Ces bancs, mis à part les bancs en ciment lavé, sont entièrement façonnés dans nos ateliers (*photo 1*).

Vue générale de l'atelier de menuiserie, excepté les deux établis et la machine universelle, on remarque la pile de tables de fête en fabrication. Chaque année, afin de remplacer le matériel défectueux, le montage d'une centaine de ces tables est nécessaire (*photo 2*).



2

Ci-contre, le capharnaüm de l'atelier de peinture (*photo 3*) où sont traités à l'avenant tous les objets à peindre sur la commune. Sur l'image on peut remarquer les éléments d'un véhicule Pony Boschung en révision à l'atelier de mécanique, un essai de borne d'arrêt TPV, les soleils du village fabriqués en matière polyester par notre peintre, le chablon des chiens imprimés sur la chaussée lors d'une campagne pour la propreté des trottoirs, à terre des bacs à fleurs pour encorbellements ainsi que des planches pour bancs publics (en polyester).



1  
54



3



4

Quelques travaux exécutés par l'atelier de serrurerie sont remarquables. On notera au passage les encorbellements construits série après série dans le cadre du programme de Vernier fleuri, les poteaux d'arrêt TPV dont le graphisme est réalisé par notre peintre (photo 4).



5

Les soleils, rue du Village, ainsi que les fermes supportant ceux-ci, ont été réalisés à 100% par notre atelier de serrurerie et, pour les soleils, par l'atelier de peinture (photo 5).



6

L'atelier de réparation de véhicules est occupé sur cette image par un Pony Boschung en révision complète et un City Bus Steyr lors d'un échange standard d'un bloc moteur (photo 6).

**Le service des routes** compte 20 employés et a pour mission de s'occuper, au niveau du nettoyage, du balayage de 30 km de chaussées, du lavage de nos rues, du nettoyage des canalisations, du curage des égouts, du déblayement de la neige, de l'enlèvement des déchets. A celui de l'entretien, le service assure les travaux de maçonnerie et de génie civil nécessaires à la sauvegarde du patrimoine routier de notre collectivité, des préaux d'écoles, des cimetières, des parcs et promenades. Outre ces travaux, le personnel assure l'ensemble des transports de marchandises des services stationnés Via Monnet, notamment du matériel de fête nécessaire à l'organisation de nombre de manifestations. A ce sujet, la mise sur pied et la maintenance des principales fêtes organisées par la commune le sont par l'intermédiaire de ce service. Citons au passage le 1<sup>er</sup> Août, les promotions, la Vogue de Vernier, le Théâtre de verdure et le Tour de Romandie.

Au cours de ces quatre dernières années, il semble utile de relever les travaux suivants réalisés par le service des routes: chemin d'accès au débarcadère du Lignon, construction d'une goulotte d'évacuation des eaux le long du chemin du Lignon, la pose de bacs à fleurs le long du préau de l'école des Libellules, la correction du lit du Nant de la Noire, le parc à voitures du Boulodrome de Vernier, celui de l'école d'Avanchet-Jura, celui des jardins familiaux du Bois-des-Frères, la réfection des chemins de divers groupements de jardins familiaux, le pavage d'une partie du Mail du Lignon, la création de cheminements piétons à l'école des Libellules, de protection en bordure de la promenade du même nom, construction d'une place de pétanque, d'un jeu de tennis de table et d'un lieu de réunion au centre de rencontres d'Aire, construction d'un mur de soutènement au chemin de l'Usine-à-gaz, réfection du trottoir chemin Jean Simonet, pose de nouveaux bancs publics (+ de 200 pièces).

### La Vogue du renouveau

La Vogue du renouveau a pris depuis 6 ans un essor réjouissant. Cette fête, qui amène tout Genève à Vernier 4 jours durant, est devenue l'une des plus importantes manifestations du canton. Elle rassemble, le 1<sup>er</sup> week-end de mai, nombre de sociétés, de musiques et d'artistes prestigieux.

La mise sur pied de cette manifestation est évidemment le fait d'un comité d'organisation composé par les sociétés locales; elle ne pourrait être possible cependant sans le soutien inconditionnel des autorités municipales qui mettent à disposition l'infrastructure nécessaire au déroulement de la fête ainsi que le personnel de maintenance indispensable.

### Le nettoyage des égouts

Dans le cadre de l'équipement des services communaux, il faut relever l'achat du camion affecté au curage des égouts. Notre commune compte environ 90 km de canalisations d'égout et d'eau pluviale ainsi que 1800 sacs disposés en bordure des chaussées. Pour l'ensemble des sacs précités et des canalisations à faible pente, une intervention annuelle est nécessaire.

Pour effectuer ces travaux, la ville s'est dotée d'un véhicule spécial (voir photo 16). Ce camion travaille de la façon suivante: la citerne du camion est équipée d'une paroi mobile. Cette paroi, repoussée à l'arrière du véhicule, permet de stocker 12 m<sup>3</sup> d'eau; ce liquide est injecté à haute pression dans les canalisations par l'intermédiaire de la conduite souple enroulée sur le tambour à l'arrière du véhicule. Cette eau sort par une buse spéciale, placée en tête du tuyau. La pression de l'eau permet l'avancement de la buse dans la canalisation. Au cours de son trajet, la buse désolidarise les matériaux en dépôt dans la conduite, matériaux qui sont emportés avec l'eau résiduelle. A la hauteur du regard de visite, les déchets sont alors pompés par l'intermédiaire d'un gros tuyau et déposés dans la citerne du camion, de l'autre côté de la paroi qui se déplace au fur et à mesure de l'emploi de l'eau claire faisant place par conséquent aux déchets pompés.



16  
56

La suceuse cureuse est également équipée à l'avant d'un système permettant le lavage des chaussées par pression d'eau, ainsi que d'un chasse-neige (comme le montre la photo 16). L'ensemble de ces éléments permet un emploi rationnel du véhicule à longueur d'année.

### Déneigement

Au niveau du déneigement, la Commune de Vernier a consenti un très gros effort en matière d'équipement. Dans le courant de la législature, une organisation efficace de lutte contre la neige a été mise sur pied. Celle-ci ne pouvait être effective sans mettre à disposition du service des routes le matériel adéquat.

En cas d'alarme, ce n'est pas moins de 18 véhicules qui parcourent les 30 km de chaussées communales, 10 de routes cantonales et 30 km de trottoirs. Lors de chaque intervention importante, 8 tonnes de sel et de chlorure de calcium sont nécessaires à assurer la fluidité du trafic d'une manière correcte.

On remarquera les deux saleuses portées, de 4 m<sup>3</sup> chacune, posées sur les camions Scania et Mercedes ainsi que les véhicules Kubota affectés au nettoyage des trottoirs tous équipés de lames à neige et de saleuses (photos 14 et 15).



14



15



18



19

Dans le courant de 1979, une partie du talus et des gabions, construits le long du Nant de la Noire, se sont effondrés dans le Nant. En urgence, le service des routes a dû intervenir afin d'éviter que le chemin des Moulins soit raviné par les eaux (photos 18 et 19).

### L'Etang de Balexert

Bucolique s'il en est, l'Etang de Balexert offre quotidiennement sa flore et sa faune aux yeux des habitants de Vernier. Créé dans sa totalité par le service des routes de la Ville, le pont (photos 20 21 et 22) permet aux promeneurs d'effectuer un tour complet de cette magnifique pièce d'eau (réserve de la protection civile) ainsi que d'admirer la volière qui préserve des prédateurs les oiseaux, nourris et entretenus avec passion par le personnel du service.

Nous n'avons pas pu résister de vous présenter au passage Saturnin, maître de céans, qui ne manque pas d'accueillir les visiteurs. Signalons que l'Etang de Balexert ne compte pas moins de 20 espèces d'animaux volatiles et aquatiques tous typiques à notre pays.



22

Beaucoup moins romantique par contre est le nettoyage bisannuel de ces lieux d'où l'on retire une panoplie d'objets plus hétéroclites les uns que les autres... (photos 23 et 24).



23



24



20



21

### Transport du matériel et des déchets

La rationalisation du travail s'est effectuée dans le domaine des transports également. Cet effort s'est traduit concrètement par l'achat d'un camion multibenne (photo 25) qui permet l'évacuation sans intervention manuelle des déchets ramassés par la balayeuse (photo 26), de ceux récoltés lors de manifestations importantes et surtout le transport d'une grande partie du matériel de fête (notamment des tables et des bancs) dont la manutention occupait précédemment, et à raison de deux jours par semaine, une partie importante du personnel du service des routes. La mise en service du camion multibenne a permis de récolter sans manutention tous les déchets de taille préalablement transformés sur la place de travail en copeaux.

Ce véhicule a également été équipé, lors de son achat, pour assurer la viabilité hivernale. Lors des interventions et en plus du chasse-neige, une saleuse de 4 m<sup>3</sup> est placée sur le pont du camion.

D'autre part, cette conception des transports a permis, dès 1983, de mettre à disposition de la population, et ceci dans des endroits fixes, des bennes pour le dépôt de déchets de jardin et de taille de haies.



25



26

### Balayage

L'effort d'équipement consenti ces dernières années s'est également porté sur le secteur balayage où une nouvelle machine du type «Rapid 15» a été acquise afin de remplacer progressivement la balayeuse Elgin en service depuis plus de 10 ans (photo 27).



27

L'organisation du balayage a été conçue pour supprimer la majorité des trajets inutiles. Ainsi le véhicule déverse les résidus de balayage récoltés lors de sa tournée dans des bennes disposées à cet effet sur tout le territoire communal. Ces derniers sont alors sans autre manutention acheminés à la décharge publique.

Pour le plaisir des yeux chaque année quelques dix jours sont consacrés à la décoration d'une vingtaine de sapins de Noël et à la mise en place des décorations de la rue du Village (photos 28 et 29).



29



28

Autres lieux, autres travaux, il serait dommage de ne pas citer, au chapitre des réalisations du service des routes, la création de deux petits étangs, l'un à l'école du Lignon, l'autre au Jardin Robinson où a été posée dernièrement une installation de recyclage de l'eau. On remarquera au passage la barrière réalisée par le service également (photo 30).



30



35



36

Au cours de 1982, deux chemins ont été l'objet de réfections importantes:

- 1) le chemin de Château-Bloch à la hauteur de la Compagnie des compteurs où le profil de la route a été corrigé, les bordures de trottoirs remplacées ainsi que les murets latéraux à la chaussée reconstruits (photo 33);
- 2) suite à la rupture d'une canalisation en eau potable, le chemin de la Grille a été raviné et s'est partiellement effondré dans le Nant de l'Avanchet. A cet endroit, il a fallu reconstruire un mur de soutènement et placer des tirants afin d'assurer la stabilité de la construction. Une goutlotte d'évacuation des eaux a été posée par la même occasion (photos 34 à 37).



33



34



37



31



32

Au chapitre des constructions du génie civil exécutées au cours de ces quatre années, il faut mentionner la réalisation du parc à voitures du boulo-drome de Vernier, celui d'Avanchet-Jura et du Bois-des-Frères. Sans constituer des activités nouvelles pour le service, l'envergure des travaux exécutés dépasse largement les réalisations communément exécutées jusqu'ici. Dans le même temps, il faut relever les travaux de réfection des jardins familiaux dont une complète remise en état a été effectuée (photos 31 et 32).

### Le service des parcs et promenades

Beaucoup plus discrète et avec des travaux à caractère répétitif accentué est l'activité des 20 employés de ce service. Les tâches des ouvriers se concentrent d'une part sur la production des fleurs nécessaires aux décorations des bacs, des massifs, à celles pour la confection de terrines et de couronnes et, d'autre part, à l'entretien des pelouses des 12 écoles que compte la commune, des parcs et promenades, des 3 cimetières, à la taille des haies plantées sur la voie publique et des quelque 400 arbres qui jalonnent nos routes.

Au niveau des réalisations, il faut souligner le très beau travail réalisé par nos jardiniers lors de l'exposition «Fleurs et Campagne 1981» où une mention d'excellence a été décernée à notre commune et l'augmentation de la décoration sur le territoire verniolan puisque, d'une dizaine de massifs il y a 4 ans, plus de 50 peuvent être dénombrés actuellement, les encorbellements ayant passé en plus de 10 à 50 pièces.

Le service des parcs et promenades est divisé en deux secteurs distincts. Un peu plus de la moitié du personnel de ce service s'occupe de l'entretien de 180.000 m<sup>2</sup> de pelouses dont la tonte est effectuée, suivant la saison et le temps, une fois par semaine entre mai et octobre. La même équipe s'occupe également de la taille des haies et de celle des arbres. Les deux illustrations ci-contre (photos 38 et 39) montrent le travail des ouvriers de l'équipe lors de la taille des arbres et la transformation des branches en copeaux qui sont ensuite épandus dans les sous-bois afin d'éviter la pousse de la mauvaise herbe.



38



41



39



44

Le service produit annuellement, et en trois saisons distinctes, entre 60.000 et 70.000 plantes. Celles-ci servent, d'une part, à garnir les 65 bacs et massifs répartis sur le territoire communal ainsi que les quelques 50 encorbellements fixés aux fûts TPG et, d'autre part, à fleurir écoles et bâtiments officiels, sans oublier les nombreuses manifestations organisées par la commune et dont la plus grande partie est décorée avec attention par nos fleuristes.

Les images ci-après montrent le rempotage des plantes pour les cultures de printemps (*photo 40*), la préparation de bougeoirs pour Noël (*photo 41*), un massif d'automne (*photo 43*), la décoration de la salle des mariages à la Mairie (*photo 44*) et la décoration de tables lors d'une manifestation officielle (*photo 42*).



42



40



43

61

## RÉCUPÉRATION DU VERRE

## RÉCUPÉRATION DU PAPIER

### Emplacement permanent des bennes:

1. Route de Peney, face école des Ranches, côté Jura.
2. Passage à niveau de Cointrin, côté immeubles des Coquelicots.
3. Face rue du Grand-Bay 18.
4. Face école de Balexert, parking avenue de Crozet.
5. Chemin des Eglantines, derrière l'école de Châtelaïne.

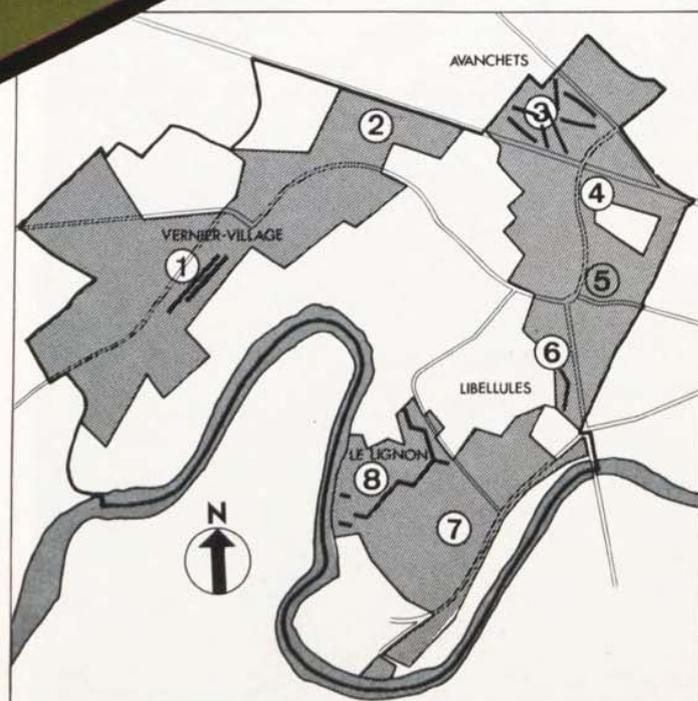
6. Avenue des Libellules, devant l'immeuble N° 8, sur le parking, en bordure de l'avenue de l'Ain.
7. Aire, face école primaire, vers le chemin conduisant au cimetière.
8. Cité du Lignon, sur le mail, à proximité de la fontaine.
9. «Bas d'Aire» angle chemin du Renard et chemin des Sellières.

Travail effectué par la maison Serbeco.

Pour tout renseignement: Service des routes de la Ville de Vernier, tél. 41 05 60.



Benne type ville de Vernier



Papier  
Dépôt des bennes à 7 heures  
Enlèvement à 18 heures

# Transports publics de Vernier

L'année de leur création, en 1979, les TPV avaient transporté, entre le 17 mars et le 31 décembre, 18.071 passagers. Quatre années après, soit fin 1982, 152.500 personnes ont emprunté la ligne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Si, lors de leur création, nombre de gens étaient sceptiques face à la création d'un tel service, il est nécessaire de reconnaître que la desserte des différents quartiers de notre commune répond réellement à un besoin.

Des cinq courses journalières en 1979, le nombre de trajets entre les deux terminus a passé de 13, puis à 15, à 16, pour finalement s'établir à 18 liaisons quotidiennes entre Aïre, Le Lignon, Balexert et Vernier (pour 1983).

De 7 km, le parcours a passé à 10.200 m. lorsque la ligne a été prolongée jusqu'à Vernier, puis à 15.300 m. depuis que l'Aéroport de Genève-Cointrin et l'Usine Givaudan sont régulièrement desservis.

Exploitée à ses débuts avec un bus de 11 places, ce n'est pas moins de 9 unités qui sont mises à disposition de la clientèle en 1983. Le parc est composé de 5 bus Steyr, 1 Saurer de 84 places et 3 bus pour les transports d'écoliers; 247 sièges sont ainsi offerts aux passagers.

Les 5 bus Steyr sont réservés à l'exploitation de la ligne (réseau horaire) les minibus pour les transports de classes à la demande et le Saurer diwabus de 84 places pour le transport des écoliers du Cycle d'orientation du Renard entre Châtelaine et Aïre.

L'effectif des employés attribué aux TPV a passé de 2 en 1979 à 8 unités en 1983. Les 36.578 km parcourus en 1979 ont passé à 252.000 km en 1982, pour l'ensemble des services rendus.

Outre le transport de personnes âgées ou handicapées pour des manifestations organisées par la commune, de commissions du Conseil municipal, de services aux spectacles, de transports d'élèves entre les différentes écoles de la commune, d'écoliers de la Ville de Meyrin véhiculés entre la route de Pré-Bois à l'école du Ruisseau (à cause de la construction de l'autoroute), le service des transports publics collabore à l'instruction des enfants puisque plus de 250 classes ont utilisé gratuitement le service des petits bus en 1982. Les principaux lieux de visite restent évidemment les musées et, pour les petits, la ménagerie des cirques installés sur la Plaine de Plainpalais.

Certes, ce service coûte quelques **Fr. 14.** — par habitant et par an; cependant quels services n'a pas rendus cette petite ligne de transports pour les personnes âgées et les jeunes? Le but visé a donc pleinement été atteint comme le démontre le développement extrêmement rapide de la fréquentation qui fait que la formule proposée par le Conseil administratif de Vernier à ses contribuables remporte un succès incontesté.

Au chapitre des perspectives, il est possible de relever que, sans que des contacts formels aient été établis, une seconde ligne sera peut-être mise en service entre Vernier et Meyrin.



### Présentation de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier

L'effectif de la compagnie oscille entre 65 et 75 hommes; la compagnie est composée de volontaires de 18 à 60 ans; la Commune de Vernier est une des rares communes du canton de Genève à accepter dans ses rangs des étrangers.

La compagnie est formée de trois sections de 22 à 25 hommes, à savoir;

section I pour le territoire de Vernier-Village;

section II pour le territoire de Châtelaine - Balaxert - Avanchets;

section III pour le territoire d'Aire-Le Lignon.

Le commandant est secondé par 7 officiers, 1 sgtm. et 1 fourrier; ces responsables se réunissent en principe une fois par mois pour traiter de tous les problèmes qui touchent à la sécurité sur le territoire de la Ville de Vernier.

En règle générale, les hommes sont convoqués à 4 exercices par an et sont alarmés au moins une fois par semestre pour vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme; ce dernier est assuré par liaison téléphonique déclenché de façon simultanée pour le Service incendie secours de la Ville de Genève.

L'instruction de base est donnée à Bernex par les soins de l'Inspection cantonale du Service du feu, ce, en étroite collaboration avec la FÉDÉRATION GENEVOISE DES SAPEURS-POMPIERS; les nouveaux sapeurs sont astreints à un cours de formation de 20 heures, ceci en dehors des horaires de travail.

Une formation de 20 heures est donnée pour les porteurs d'appareils respiratoires; un cours de révision a lieu tous les 3 ans afin de maintenir un haut degré de qualification; des cours pour sous-officiers (20 heures) et officiers (40 heures) sont également mis sur pied par les instances précitées.

La compagnie intervient en moyenne 50 à 60 fois par an, pour des feux, inondations, explosions, etc.; elle intervient en second échelon, c'est-à-dire pour seconder, puis relever les sapeurs professionnels qui sont, en règle générale sur place, 4 à 6 minutes après l'alarme; la rapidité d'intervention est souvent fonction des conditions de circulation.

Tous les hommes de la compagnie sont reliés par téléphone au S.I.S.; par ce moyen l'on peut mettre sur pied une section, toute la compagnie de façon simultanée.

Deux fois par semaine a lieu un contrôle, qui permet de déterminer l'effectif théorique disponible sur l'effectif de 1800 sapeurs-pompiers volontaires que compte le canton de Genève.

Un officier ou un sof. supérieur est de piquet 24 heures sur 24 ce, pendant les 365 jours de l'année.

L'une des activités les plus essentielles de la compagnie est d'assurer des gardes de préservation, en particulier

dans les nombreux locaux communaux; cela représente plus de 1600 heures de garde par an; la mission première est de s'assurer du constant dégagement des issues de secours; il importe en effet que lors de manifestations à forte densité les personnes puissent être évacuées dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à la compréhension des autorités, la compagnie est bien équipée en matériel.

### Détail du matériel

1. Nous avons, au centre de voirie, un camion premier secours avec tout le matériel qu'il nous faut pour une première intervention.
2. Dans les dépôts du Lignon, des Libellules et d'Avanchet, il y a: une jeep pouvant tirer du matériel tel que motopompe, chariots, remorques, etc.
3. Au centre de voirie également, il y a 3 camions lourds C.C.G. dont un camion poudre, un mousse et un tonne-pompe.

En conclusion, il nous manque toujours 3 camions pouvant transporter des sapeurs et un peu de matériel.

Bien entendu des améliorations sont constamment apportées, afin de donner aux hommes une sécurité optimale.

En résumé, environ 70 hommes sont prêts à intervenir 24 heures sur 24 sur tout le territoire de la Commune de Vernier, et, en cas de besoin, dans d'autres communes genevoises. 70 volontaires, et il convient d'insister sur le mot volontaire, assurent en tout temps la sécurité de la population. La discipline est librement consentie, chacun mesurant sa nécessité; il en va de la sécurité même des intéressés.

*Cap. Paul DORIER*

## COMPAGNIE SAPEURS-POMPIERS 51

### Les appareils de protection contre les gaz et les fumées

L'usage généralisé de matériaux synthétiques et autres produits très inflammables dans la construction et dans notre vie quotidienne, entraîne, lors d'incendies de tout genre, de forts dégagements de fumées et de gaz plus ou moins nocifs. Gaz et fumées sont souvent plus dangereux que le feu lui-même.

Aujourd'hui il n'est pratiquement plus possible de lutter efficacement contre le feu sans une protection appropriée de la respiration. C'est pourquoi les corps de sapeurs-pompiers ont l'obligation d'équiper leurs hommes d'appareils de protection appropriés et modernes.



Notre compagnie dispose depuis 1969 d'appareils de protection contre les gaz. En 1981 et 1982 elle a acquis 12 appareils de la dernière génération, monobouteille (AGA 136 inter S). 6 de ces derniers équipent en permanence le véhicule de première intervention. Le solde, soit 10 appareils, est réparti dans les dépôts de secteurs (Lignon, Libellules, Avanchets).

Le sapeur porteur d'appareil respiratoire doit être reconnu apte à porter par un médecin. Le certificat doit être renouvelé chaque 5 ans. Le porteur accomplit une école de formation complémentaire de 20 heures et un cours de répétition chaque 5 ans. Il doit être équilibré et sûr de lui; courageux mais non téméraire, car les porteurs interviennent toujours par groupe de 3 sapeurs.

La compagnie compte actuellement 14 porteurs qui accomplissent - en sus des exercices de section, de compagnie ou d'autres spécialités - 6 à 8 exercices adaptés aux exigences de la fonction.

Le fonctionnement et l'entretien des appareils ne souffrent aucune négligence. Les contrôles sont effectués par les porteurs eux-mêmes et l'officier responsable de cette discipline. Les appareils sont révisés chaque 5 ans et les cylindres d'air comprimé chaque 7 ans.

## GROUPE C.C.G.

### Commissariat central des guerres

**Responsable:** Plt Bruno HUBER de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier.

**Effectif** : 23 sapeurs qui, en plus des exercices et missions divers de la compagnie, se sont joints au groupe CCG pour la lutte contre les carburants.

Ce groupe est astreint à divers exercices sous la surveillance du Service du feu de la Ville de Genève S.I.S.

**Matériel** : le groupe CCG possède des moyens lourds, à savoir:

**un camion-tonne**, 16 tonnes, 200 ch. avec 2000 litres d'eau et 1000 litres d'extrait de mousse;

**un camion pourvoyeur** avec le matériel divers: outils, raccords, lances, 1000 m. de tuyaux et 2000 litres d'extrait de mousse, une moto-pompe;

**un camion poudre** 11 tonnes, 170 ch., chargé de 2000 kg. de poudre qui peuvent être propulsés à raison de 30 kg./seconde par de l'azote.

**un canon à eau** à grande puissance, ainsi que divers matériels pour la lutte contre les fuites d'hydrocarbures.

Les véhicules et le matériel sont entreposés au Centre de Voirie de Vernier, au soin du groupe CCG.

Les véhicules sont prêtés par l'armée. Certains hommes sont incorporés militairement dans ce groupe et partent avec les camions pour faire leur service militaire. Dans ce cas, le S.I.S. est averti pour qu'il ne compte pas sur ce matériel.

**Mission du groupe CCG:** ravitaillement en eau, préservation, extinction.

### Présentation du détachement des machinistes motopompes

**Responsable:** Sgtn André DESSUET

#### 1. **Orientation:**

Le détachement des spécialistes motopompe se compose de 12 hommes. Chacun d'eux a suivi une école de «machiniste motopompe» d'une durée de 20 heures au centre de protection civile de Bernex. Chaque année, ces machinistes participent à 2 exercices motopompe en plus des 4 exercices de compagnie.

#### 2. **Matériel:**

Les machinistes disposent de 4 motopompes du type 2 (protection civile) et de 4 remorques à tuyaux. Ce matériel est stationné dans les dépôts suivants:

pour la sect. I : au Centre de Voirie,  
pour la sect. II : à Avanchet et aux Libellules,  
pour la sect. III: à Aïre.

La motopompe, montée sur un châssis de transport, se compose d'un moteur industriel VW 1,6 litre à 4 cylindres et 4 temps, refroidissement à air, d'une puissance de 44 CV à 3600 t./min. et d'une pompe centrifuge à deux étages d'un débit de 1500 l./min. avec une pression de refoulement de 16,5 bar. Pour les déplacements, la motopompe est chargée, avec ses accessoires, sur une remorque à un essieu (voir clichés). Ce matériel est mis à notre disposition par la protection civile. Le service d'entretien périodique est assuré par les machinistes.

### 3. *Missions:*

Les missions du détachement sont variées. Elles peuvent être:

- le montage et l'alimentation de conduite de transport d'eau,
- le pompage lors d'inondation,
- l'arrosage des prés et cultures en période de sécheresse.

La réussite d'une mission dépend du dévouement et de la bonne volonté des machinistes. Qu'ils en soient remerciés.

*Sgtm. André DESSUET*

#### **ALARME CARBURA**

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors de sinistres, (explosions, incendies) survenant dans le périmètre des sociétés pétrolières situées à Vernier, La Plaine, Usine à gaz.

#### **ALARME HYDROCA**

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors de cas de fuites d'hydrocarbures importantes, dangereuses et difficiles à maîtriser.

#### **ALARME GAZODUC**

Ce plan d'alarme et d'engagement est déclenché par le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, lors d'accidents survenant au gazoduc.

#### **PLAN SECA**

Plan général d'alarme et d'engagement des secours, valable pour tous les cas de catastrophes survenant en temps de paix.

Il est déclenché par le chef cantonal de la protection civile; à l'exception des catastrophes sur les eaux genevoises: chef de la police; sur le territoire de l'aéroport: le commandant du service de sécurité et de secours de l'aéroport; sur le territoire des CFF: l'inspecteur de gare et lors d'épidémies: le médecin cantonal.

### **LES PLANS DE CATASTROPHE**

La présence sur le territoire communal d'importants réservoirs d'hydrocarbures, de l'Usine à gaz et la proximité de l'aéroport, pose des problèmes sérieux.

Pour prévenir et faire face à des accidents éventuels, l'Etat de Genève a mis sur pied plusieurs plans d'intervention!

## SAUVETEURS AUXILIAIRES

C'est en 1874 que fut créé le premier Corps de sauveteurs auxiliaires, groupement de volontaires typiquement genevois. La Fédération des Corps de sauveteurs auxiliaires du canton de Genève, fondée en 1922, compte treize Corps, ce qui représente environ 450 personnes.

Le Corps de Vernier a été fondé en 1891. La devise des sauveteurs auxiliaires est «Amitié et dévouement». Statutairement, le Corps de Vernier compte 43 membres. Un comité de sept personnes en est l'organe directeur soit un chef, trois sous-chefs et trois brigadiers (dont deux remplissent les fonctions de secrétaire et de trésorier).

Le rôle primaire des sauveteurs auxiliaires est d'assurer en cas de sinistre (incendie, inondation, catastrophe, etc.) la préservation des biens mobiliers, l'évacuation des personnes et le renforcement du service d'ordre. Ces dernières



années, ils ont été peu alertés ce qui démontre qu'il y a eu heureusement peu de sinistres graves sur la commune.

Ils sont, par ailleurs, à la disposition des autorités municipales, dont ils dépendent pour tous les services officiels entrant dans le cadre de leur activité secondaire (cortèges, promotions, manifestations publiques). De plus, ils apportent leur concours à diverses manifestations (vogue, Tour de Romandie, etc.) principalement pour le service d'ordre. Dans ce genre d'exercice, ils sont facilement reconnaissables grâce à leur veste bleu horizon ou à leur chemise jaune avec cravate orange.

Le matériel d'intervention nécessaire en cas de sinistre est contenu dans une remorque (bâches, brancards, casques, bottes, cordes, matériel de circulation, etc.) qui est tractée sur place par les sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année, 2 à 3 exercices sont organisés (sauvetage, circulation, premiers soins) parfois en collaboration avec les sapeurs-pompiers et les samaritains. Les sauveteurs auxiliaires sont intégrés dans le plan d'alarme Carbur qui doit fonctionner en cas de sinistre dans la zone des entrepôts pétroliers de la commune.

Enfin, il convient de relever que les sauveteurs auxiliaires accomplissent leur tâche à titre tout à fait bénévole et que le sentiment de servir utilement la collectivité locale crée entre eux des liens précieux d'amitié et de camaraderie.

*le Chef: Roger BERCET*

## SAMARITAINS

Fondée en 1968, la section locale de la société des samaritains, apporte son concours efficace aux manifestations communales et enseigne aux habitants qui le désirent les méthodes de secourisme. Elle collabore également avec les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires et, le cas échéant, avec la Protection civile

La Société des Samaritains de la commune de Vernier organise chaque année divers cours de secourisme pour la formation de la population ainsi que des actions «Don du sang».

### Cours de sauveteurs

Cours de base du secourisme (10 heures de cours) lors duquel chaque participant apprend à faire le GESTE QUI SAUVE dans les diverses situations d'accidents, geste simple qui permet de maintenir le patient en vie jusqu'à l'arrivée des secours. Ce cours est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire et a lieu plusieurs fois par année.

### Cours de samaritains

Cours plus complet (26 heures de cours) lors duquel chaque participant apprend non seulement à faire le GESTE QUI SAUVE, mais aussi à donner les PREMIERS SOINS lors d'accidents divers, de maladie, d'intoxications, de brûlures, ainsi que les bandages et pansements, les fixations lors de fractures et bien d'autres choses encore. Ce cours a lieu avec la collaboration d'un médecin et est également valable pour l'obtention du permis de conduire.

### Don du sang

En collaboration avec le Centre de Transfusion Sanguine les Samaritains de Vernier organisent chaque année deux actions «DON DU SANG» à la salle des Fêtes du Lignon. Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 60 ans, peut devenir donneur de sang et aider à sauver des vies humaines.

*Pour tout renseignement et inscriptions:*

Présidente: Mme Arlette Bernet, 2, rue Oscar-Bider,  
1220 Avanchet-Parc, tél. 96 18 49.

### Historique

Dès 1965, le conseiller administratif M. Pierre PITTARD se préoccupe de l'organisation locale de la protection civile. Il fait appel à M. John CHEVALIER, ingénieur, ancien directeur de l'Usine à gaz et ancien officier PA, pour mettre sur pied la protection civile verniolane. Ce fut un choix heureux car M. CHEVALIER entreprit aussitôt sa tâche avec énergie, enthousiasme et conviction. Il structura l'organisme naissant en faisant appel à des gens particulièrement qualifiés pour former un modeste Etat-Major et mit ses talents de journaliste au service de la cause en créant et animant le Service de presse romand de la protection civile.

En 1974, au décès de M. CHEVALIER, le Conseil administratif confie la tâche de chef local à M. Daniel RONGET, commerçant et lui aussi ancien officier des troupes PA, lequel prend le relais et assume cette tâche jusqu'à fin 1981. Sous sa direction et son impulsion, notre OPL continue à se développer et à se structurer. L'accroissement démographique de notre commune implique la mise en place d'équipements scolaires sous lesquels prennent place des équipements Protection civile.

Durant les neuf premiers mois de 1982 c'est M. François SATIN chef local adjoint qui assume la direction de notre organisme local et dès le 1er octobre 1982, M. Roland HEHLEN devient le troisième chef local de la Ville de Vernier.

### Raison d'être

C'est presque un lieu commun pour les initiés d'affirmer que VERNIER est «la commune des dangers» par définition.

En effet, il est évident qu'avec les énormes dépôts pétroliers au centre de la commune, avec l'Usine à gaz et la proximité de l'Aéroport et du CERN, les Verniolans sont «gâtés» en matière de risques.

Il faut cependant reconnaître que cette situation a sensibilisé nos concitoyens et les a rendus dans leur immense majorité conscients du rôle de la Protection civile dans notre commune et motivé très souvent leur active collaboration.

Nous voulons pour preuve de cette affirmation l'engagement de nombreuses citoyennes, très souvent il est vrai, issues de notre active section de Samaritains, donc doublement motivées.

Une autre preuve de cette prise de conscience réside dans l'engagement personnel des cadres au sein d'un Etat-Major bien structuré.

Il reste donc à faire «passer le message» dans les rangs. Cela c'est vraiment l'affaire de tous...encore faudrait-il que «tous» en soient conscients. Le monde contemporain vit sur un tonneau de poudre. Si nous avons conscience du danger latent, alors nous nous sentirons tous concernés!

### Effectif

Au 31.12.1981, l'effectif de la Protection civile de Vernier était de 945 personnes:

735 personnes incorporées dans l'organisme local (OPL).

210 personnes incorporées dans les six OPE de la commune (organisme d'entreprise - GIVAUDAN - KUSTNER - VERNTISSA - CC BALEXERT - BONINCHI - COMPAC)

Durant l'année 1982, nous avons incorporé 97 personnes, alors que 67 personnes ont quitté la commune.

Actuellement, presque toutes les personnes astreintes, domiciliées sur la commune, sont incorporées. L'incorporation annuelle d'une centaine de personnes correspond au mouvement normal des arrivées et des libérations par l'armée, pour des motifs sanitaires.

### Fractionnement

Le territoire de notre commune est divisé en cinq quartiers:

VERNIER - AVANCHETS - CHÂTELAINE - LIBELLULES - y compris la presqu'île d'AÏRE

Dans chaque quartier, nous disposons d'un:

- organisme d'abri, chargé d'étudier et en cas de besoin de faire appliquer les mesures nécessaires à la mise à l'abri de la population;
- détachement de PLCF — pionniers et lutte contre le feu — auquel incomberait la reprise des tâches des sapeurs-pompiers, ainsi que le dégagement des personnes ensevelies sous les décombres.



Nous pouvons compter sur trois postes sanitaires, situés sous les bâtiments scolaires:

- des RANCHES à VERNIER-VILLAGE
- d'AVANCHET-SALÈVE
- des LIBELLULES.

Le poste sanitaire des LIBELLULES sera modernisé en 1983.

Enfin, notre service d'assistance, avec un effectif de 60 hommes est chargé d'organiser et d'assurer l'hébergement des réfugiés et des sans-abri.

Toute cette organisation est chapeautée par un Etat-Major de 15 personnes, disposant en outre des services suivants pour accomplir sa tâche:

- SPAC (détection atomique-chimique)
- Renseignements
- Transmissions
- Ravitaillement
- Transports
- Maintenance.

#### **Abris pour la population**

Notre service Abri vient de mener à terme l'importante tâche qui consistait à recenser, par quartier, la population et les abris disponibles.

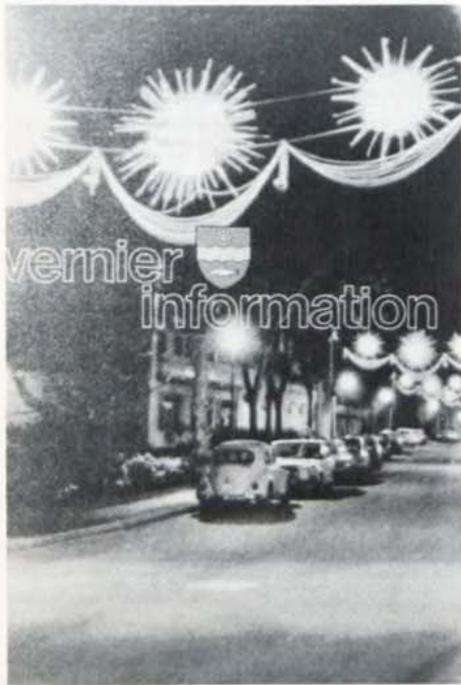
Mathématiquement, notre commune dispose de 364 places d'abris supplémentaires.

Ces places sont toutefois mal réparties, et seul le quartier des AVANCHETS disposent d'un excédent de places, qui ne pourra malheureusement pas compenser le déficit des quartiers du VILLAGE, des LIBELLULES et du LIGNON, en raison de l'éloignement géographique. Il faudra donc trouver d'autres solutions pour améliorer la situation dans ces trois derniers quartiers.

#### **Cours de répétition**

En 1982, l'Etat-Major a organisé 18 cours. Les exercices de l'organisme d'abri et du service PLCF, ont été décentralisés, permettant à chacun de se familiariser avec les particularités de son quartier.

Pour les personnes intéressées,  
des exemplaires de Vernier Information  
sont encore disponibles à la Mairie  
de Vernier.



Association de vacances  
Vernier  
Bois-Gentil

programme 1983

Boreau / Corbeyrier  
alt.: 1034 m.

Garçons et filles  
de 8 à 12 ans

1) du 7 au 28 juillet 1983

2) du 30 juillet au 20 août

Fr. 418.- par séjour, tout compris  
renseignements bulletins d'inscription

Tél: 41.00.00. (heures de bureau)



Chalet d'En-haut  
Planachaux / Champéry  
alt. 1800 m.

du 9 au 30 juillet

du 1 au 20 Août

Fr. 429.- tout compris

Adolescents (tes)  
de 13 à 15 ans

Renseignements et  
bulletins d'inscription  
H. G. Stegler Tél: 96.07.84.





▲ L'imposant parc du service du feu

Le matériel d'entretien du service des routes ▼





Cité du Lignon ▲

Cité Avanchet-Parc

